



Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2008

Elisabeth Lorans

► To cite this version:

Elisabeth Lorans. Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2008. 2008.
halshs-00679972v1

HAL Id: halshs-00679972

<https://shs.hal.science/halshs-00679972v1>

Submitted on 16 Mar 2012 (v1), last revised 20 Mar 2012 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SITE DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER (TOURS, INDRE-ET-LOIRE)

Rapport 2008

Sous la direction d'Elisabeth Lorans



Volume 1 : Texte

**Université de Tours -CNRS
CITERES, UMR 6173
Laboratoire Archéologie et Territoires
Décembre 2008**

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	4
INTRODUCTION : PRESENTATION DES TRAVAUX 2008 ET DES RAPPORTS.....	5
RESUME GENERAL.....	8
AVERTISSEMENT.....	10

PREMIERE PARTIE : LA FOUILLE DES ZONES 1 ET 4

AUX ORIGINES DU SITE : L'OCCUPATION ANTIQUE ET DU HAUT MOYEN AGE (ZONE 1).....	11
---	-----------

LES SECTEURS 1 ET 5 : LE BATIMENT 4.....	11
---	-----------

1 Les états 4 et 5.....	11
1.1 L'état 5 : Construction et utilisation du sol mixte F.38-F.14 (Agrégation 32).....	11
1.2 L'état 4.....	12
1.2.1 Construction de l'état 4 du bâtiment 4 (Agrégation 38).....	12
1.2.2 Nivellement de l'espace intérieur (Agrégation 36).....	12
1.2.3 Construction et utilisation du sol carrelé F.31 (Agrégation 35).....	13
2 L'état 3.....	13
2.1 La démolition et l'abandon de l'état 3.....	13
2.1.1 Utilisation et abandon du foyer F.55 (Agrégation 37).....	13
2.1.2 Destruction des murs M.92, M.107 et M.7 (1er état) (Agrégation 39).....	14
2.2 L'occupation intérieure de l'état 3 (Agrégation 65).....	15
2.3 L'aménagement de l'état 3 : construction de M.107 et réfection du parement ouest de M.92 (Agrégation 65).....	16
3 L'état 2.....	17
3.1 L'aménagement de l'état 2 : le chantier de construction de M.7 et l'effacement de M.97 (Agrégations 92 et 40).....	17
3.1.1 Les couches de construction et l'effacement de M.97 (Agrégation 69).....	17
3.1.2 La construction de M.7 (Agrégation 40).....	17
3.2 L'occupation de l'état 2 (Agrégations 67 et 68).....	18
3.2.1 L'occupation intérieure (Agrégation 67).....	18
3.2.2 Une occupation indéterminée (Agrégation 68).....	19
4 L'état 1.....	19
4.1 Une occupation extérieure indéterminée (Agrégation 71).....	20
4.2 Les maçonneries M.97, M.9, M.92 et M.15 (?) de l'état 1 (Agrégation 51).....	20
4.2.1 Les murs M.97/M.9 et M.92.....	20
4.2.2 Le mur M.15.....	21
4.3 Une autre occupation indéterminée (Agrégation 70).....	22

LE SECTEUR 2.....	23
--------------------------	-----------

1 Le bâtiment 3 (église de la fin du 10e siècle).....	23
1.1 Les travaux d'aménagement liés à la construction de l'absidiole nord.....	23
1.1.1 La construction des murs M.4, M.5 et M.19 (Agrégation 49).....	23
1.1.2 Le remblaiement de l'espace et l'effacement de M.1 (Agrégation 50).....	23

2	Le bâtiment 5.....	24
2.1	L'état 2.....	24
2.1.1	La démolition du bâtiment 5 et la récupération du mur M.1 (Agrégation 52).....	24
2.1.2	La construction et l'occupation du 2e état : des sols de terre, un béton de tuileau et ses réfections successives (F.63).....	25
2.1.3	De l'état 1 à l'état 2 : la phase de travaux.....	28
2.2	L'état 1.....	30
2.2.1	L'espace intérieur.....	30
2.2.2	L'espace extérieur (Agrégation 62).....	31
2.2.3	La construction du bâtiment 5.....	32
	SYNTHESE.....	34
1	Période 1 : une occupation aux 1^{er} et 2^e siècles ?.....	34
2	Période 2 : l'aile d'un bâtiment résidentiel du Haut-Empire (2^e-3^e s. ?).....	34
2.1	Sous-période 2a : l'état 1 du bâtiment 4.....	34
2.2	Sous-période 2b : l'état 2 du bâtiment 4.....	34
3	Période 3 : des bâtiments monastiques (4^e/5^e-8^e s.).....	35
3.1	Sous-période 3a : l'état 3 du bâtiment 4 et l'état 1 du bâtiment 5 (4 ^e /5 ^e -6 ^e s. ?).....	35
3.2	Sous-période 3b : l'état 4 du bâtiment 4 et l'état 2 du bâtiment 5 (7 ^e s. ?).....	36
3.3	Sous-période 3c : l'état 5 du bâtiment 4 et l'état 2 du bâtiment 5 (7 ^e -8 ^e s. ?).....	37
4	Période 4 : une occupation funéraire associée à un lieu de culte (8^e-9^e s.) ?.....	38
	L'HOTELLERIE ET SES ABORDS (ZONE 4).....	41
1	L'hôtellerie : occupation médiévale et phase de construction.....	41
1.1	L'intérieur du bâtiment (secteurs 2 et 3).....	41
1.1.1	La construction du dallage F.1108 et l'occupation contemporaine.....	41
1.1.2	Un incendie (Agrégation 570).....	43
1.1.3	La construction, l'utilisation et l'abandon d'une cloison (F.1111).....	43
1.1.4	L'occupation la plus ancienne conservée à l'intérieur du bâtiment (Agrégations 573 et 611).....	45
1.2	La construction de l'hôtellerie (bâtiment A).....	47
1.2.1	Les supports centraux (EA 1009 et 1010, Agrégations 574 et 575).....	47
1.2.2	Les murs 1001, 1002 et 1005 (Agrégations 558, 576, 599).....	48
1.2.3	Les niveaux de chantier (Agrégations 577 et 579).....	51
1.2.4	La préparation du terrain avant la construction (Agrégations 578 et 580).....	52
1.2.5	Synthèse sur le bâtiment A.....	53
2	Les niveaux antérieurs à la construction.....	56
2.1	Les maçonneries les plus anciennes (bâtiment B, Agrégation 587).....	56
2.2	Un niveau de circulation extérieur (secteurs 2 et 4, Agrégations 581, 582 et 612).....	57
2.3	Des niveaux d'occupation percés par des trous de poteau (Agrégations 583 à 586 et 603).....	58
2.3.1	L'occupation la plus récente (Agrégations 583 à 585).....	58
2.3.2	Des niveaux d'occupation de type « terres noires » ? (Agrégations 585, 586 et 603).....	59
3	L'occupation extérieure au bâtiment.....	61
3.1	L'occupation extérieure au sud du bâtiment (secteur 1).....	61
3.1.1	L'aménagement d'un chemin au sud du bâtiment (F.1136) et son utilisation (Agrégations 547 et 548).....	61
3.1.2	Des niveaux de circulation (Agrégation 549).....	61
3.1.3	Un chantier (Agrégations 605 et 606).....	62

3.1.4	Une occupation extérieure (Agrégation 607).....	63
3.1.5	Un dépôt de remblais et des aménagements correspondant à un chantier ? (Agrégation 608).....	63
3.1.6	Un niveau d'occupation étendu (Agrégation 609).....	64
3.1.7	Des aménagements et les traces d'une circulation au sud du bâtiment (Agrégation 610).....	64
3.2	L'aire d'inhumation adjacente (secteur 4).....	65
3.2.1	Les niveaux fouillés en 2008.....	65
3.2.2	Synthèse sur le cimetière : mise en place, datation et évolution.....	67
4	Conclusion.....	69
4.1	La période 1.....	69
4.2	La période 2 (le premier état du bâtiment A).....	69

DEUXIEME PARTIE : LES ETUDES ARCHITECTURALES

ANALYSES COMPLEMENTAIRES DE L'EXTREMITÉ OCCIDENTALE DE L'HOTELLERIE (ZONE 3).....71

Les maçonneries.....	71
Le décor peint : analyse visuelle.....	73
1 Le décor d'origine.....	73
1.1 La grande salle du premier étage.....	73
1.2 Le décor du rez-de-chaussée.....	74
1.3 Conclusions sur le principal décor d'origine.....	75
2 Le deuxième décor.....	76
3 Décors postérieurs.....	76

ETUDE TOPOGRAPHIQUE ET ARCHITECTURALE DE L'ENCEINTE.....	78
1 Description sommaire de l'enceinte.....	78
2 Caractéristiques architecturales de l'enceinte (courtine et tours).....	78
3 Chronologie des principaux éléments architecturaux.....	79
4 Premières réflexions sur l'évolution de l'enceinte.....	79

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	82
1 Sources iconographiques.....	82
2 Sources écrites imprimées.....	82
3 Bibliographie.....	82

ANNEXES.....	85
---------------------	-----------

Annexe 1 : Diagramme des agrégations de la zone 1

Annexe 2 : Diagramme des agrégations de la zone 4

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent d'abord à la Ville de Tours, qui a autorisé et largement financé cette quatrième année de recherche et dont les services techniques facilitent grandement le travail de terrain.

Je remercie également la Région Centre, qui contribue fortement au financement de cette recherche dans le cadre du programme ARCHEA (CRICA 2008-2010) ainsi que le Ministère de la Culture et de la Communication (Service régional de l'Archéologie du Centre) qui apporte aussi un soutien financier. Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à l'établissement scolaire de Marmoutier, qui contribue à la bonne marche de la campagne d'été.

INTRODUCTION : PRESENTATION DES TRAVAUX 2008 ET DES RAPPORTS

Equipe permanente

Responsable du programme : Elisabeth Lorans, professeur d'archéologie médiévale à l'Université de Rouen, UMR CITERES 6173, Laboratoire Archéologie et Territoires (LAT) ;

Encadrement des stagiaires sur le terrain et exploitation des données :

- zone 1 : Mélanie Fondrillon, docteur en archéologie, LAT ;
- zones 3 et 4 : Emeline Marot assistée de Marie Queru, doctorantes, LAT.
- topographie, gestion du SIG et enregistrement photographique : Gaël Simon, doctorant, LAT.

Concours à l'exploitation des résultats de la fouille (LAT)

- Cécile Bébien, doctorante, LAT et Alain Ferdière, professeur émérite à l'Université de Tours : étude préliminaire de la céramique antique ;
- Philippe Husi (ingénieur de recherche, LAT) : étude de la céramique médiévale ;
- James Motteau (chercheur associé, LAT) : inventaire et étude du verre et du petit mobilier ;
- Christian Theureau (chercheur associé, LAT) : analyse des ossements humains (découvertes anciennes et récentes) ; inventaire des monnaies.

Collaborations extérieures au LAT

- Alexandre Gordine, Musée de l'Hermitage, Saint-Petersbourg (Russie) : étude des enduits peints de l'ancienne hôtellerie ;
- Sophie Desrosiers, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales : encadrement de Delphine Henri pour l'étude des textiles funéraires anciennement découverts ;
- Jean-Jacques Macaire, Jean-Gabriel Bréheret, Florent Hinschberger, Jean-Paul Bakyono, Isabelle Pene-Galland et Isabelle Gay-Ovejero (UMR 6113 ISTO-Tours, ex. GÉEAC) : carottages géologiques.

Travaux universitaires 2007-2008

- Delphine Henri, *L'archéologie des textiles : les vêtements funéraires de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire)*, mémoire de Master II Recherche en archéologie, université de Tours, 2 vol. dact. (dir. E. Lorans et S. Desrosiers, EHESS) ;
- Marion Vantomme, *L'enceinte monastique de Marmoutier : étude topographique et architecturale*, mémoire de Master II Recherche en archéologie, université de Tours, 2 vol. dact. (dir. E. Lorans).

Equipe de fouille

La fouille, qui a duré six semaines du 18 juin au 31 juillet 2006, a réuni 21 stagiaires tous des étudiants de l'université de Tours, à l'exception de deux lycéens et de deux bénévoles, dont un auditeur libre à l'Université. Les étudiants étaient inscrits en histoire ou histoire de l'art pour les deux premières années et principalement en archéologie à partir de la troisième année (L3 et master). Au total, ont été effectuées 464 journées/hommes (Tab.1).

Nom	Prénom	Année d'étude	Dates du stage	Participation aux journées du patrimoine	Expérience archéologique	Nombre de jours
CECCALDI	Lorianne	Lycée	15 au 25 juillet		non	9
CHAUVEAU	Cécile	L2 Histoire de l'art	23 juin au 25 juillet		oui	22
CHOISEAU	Emmanuelle	L1 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 25 juillet		non	29
DUBIN	Corentin	L1 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 25 juillet		non	27
DUBOURG	Maxime	L1 Histoire opt° Archéologie	30 juin au 25 juillet		non	18
DUTOIS	Damien	Lycée	30 juin au 18 juillet		oui	14
GUERTIN	Laure	L1 Histoire opt° Archéologie	30 juin au 25 juillet	oui	non	19
GUYONVARCH	Damien	L1 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 11 juillet		non	20
LAGNEAU	Claude	L1 Histoire opt° Archéologie	30 juin au 25 juillet		non	18
MOREAU	Joy	L2 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 27 juin		oui	12
MORISSET	Elodie	L2 Histoire opt° Archéologie	23 juin au 11 juillet		oui	14
MORLEGHEM	Daniel	L3 Archéologie	16 juin au 25 juillet	oui	oui	28
NOEL	Aurore	L3 Archéologie	16 juin au 25 juillet		oui	29
PAILLET	Cindy	L2 Histoire de l'art	16 juin au 25 juillet	oui	oui	29
PERRIN	Jacqueline	-	30 juin au 25 juillet		non	18
PERRIOT	Fanny	L3 Archéologie	16 juin au 25 juillet		oui	29
PICHON	Fiona	L2 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 11 juillet		oui	20
POUCE	Aude	L1 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 25 juillet		non	27
ROZEN	Mathilde	Thèse Archéologie 1e année	16 juin au 25 juillet	oui	non	29
TALLUAULT	Frédéric	L1 Histoire opt° Archéologie	16 juin au 25 juillet		oui	29
THALABOT	Clara	L2 Histoire de l'art	16 juin au 11 juillet	oui	non	24
TOTAL						464

Tab.1 : Liste des fouilleurs en 2008 et nombre de jours de travail effectués.

Financement

- La Ville de Tours, par subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention tripartite (Ville, CNRS et Université de Tours, chargée de la gestion des crédits) ;
- ARCHEA, par subvention de fonctionnement ;
- Le Ministère de la Culture et de la Communication, par subvention de fonctionnement ;
- L'université de Tours, par la mise à disposition de personnel ;
- Le Laboratoire Archéologie et Territoires sur crédits d'Etat, par la mise à disposition d'équipement.

L'année 2008 correspondant à la dernière année de l'autorisation de fouille programmée accordée par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la période 2006-2008, il a été décidé de présenter deux documents distincts et complémentaires :

- le rapport d'activité de l'année 2008 présentera en détail les travaux de terrain (fouilles et études de bâti), à l'exception des carottages géologiques complémentaires dont les résultats sont incorporés au rapport de synthèse. Ce rapport se présente sous la forme d'un volume de texte, comprenant une seule bibliographie récapitulative, et d'un volume de figures numérotées de 1 à n ;
- un rapport de synthèse, élargi à la période 2005-2008, dressera le bilan du travail effectué pendant ces quatre années en distinguant les opérations de terrain, de toutes natures, et le réexamen des données mobilières issues des fouilles anciennes. Ce document est conçu à la fois comme un moyen de mesurer le travail accompli, comme un guide à la consultation des rapports annuels depuis 2005 et comme une réflexion sur ce qui a été effectué et reste à faire, à court ou moyen terme, pour progresser dans la compréhension du site, en fonction des questions déterminées à l'origine de ce programme de recherche. Ce rapport prend la forme d'un unique volume.

RESUME GENERAL

Comme en 2007, le travail de terrain a pris diverses formes : fouilles et relevés dans les zones 1, 3 et 4, et forages géologiques dans la partie méridionale de l'enceinte (Fig. 1).

En zone 1, la fouille a porté sur les secteurs 1, 2 et, secondairement, 5 pour poursuivre la fouille et l'étude des bâtiments 4 et 5. A ce titre, l'apport principal concerne la datation de ces deux bâtiments, dont le second, dans son premier état, n'est représenté que par le mur nord-sud M1, partiellement mis au jour par les fouilles anciennes. Si la technique de construction employée pour ce mur, un petit appareil régulier associé à des arases de briques renvoyait clairement à une origine antique, en revanche une datation plus tardive, dans le courant du haut Moyen Age, était attribuée au bâtiment 4 jusqu'à l'an dernier. La poursuite de la fouille a établi que ce bâtiment est en fait le plus ancien des deux et doit remonter au plus tard aux 2^e-3^e siècles, tandis que le bâtiment 4 ne semble construit qu'au 4^e/5^e siècle.

En outre, la forte pérennité de ces constructions, qui ont connu de nombreux remaniements architecturaux, est bien attestée : le premier a laissé place à une (petite ?) aire funéraire aux 8^e-9^e siècles, alors que le bâtiment 5 a été détruit pour l'édification de l'église des environs de l'an mil. Cette chronologie comme l'emplacement du groupe de tombes, à quelques mètres en avant du bâtiment 5, soulèvent la question de leur relation et donc celle de la fonction de l'édifice : a-t-on affaire au premier lieu de culte attesté sur le site, autrement dit à la *basilica* fondée par Martin, qu'il ait édifié une église *ex nihilo* ou réutilisé un édifice antérieur ? La question est délicate et peut rester en suspens même après l'achèvement de la fouille en raison de la faible superficie préservée et des fourchettes de datation, assez larges, fournies par le mobilier céramique et secondairement le verre.

En zone 4, qui correspond à une partie de l'ancienne hôtellerie monastique et à ses abords immédiats, la fouille a été poursuivie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. A l'intérieur, la faible épaisseur conservée des niveaux d'occupation appartenant au Moyen Age a été confirmée, après le démontage d'un dallage occupant le centre-ouest de l'édifice, entre deux des supports centraux, un aménagement qui appartient au 15^e siècle. Sous ce sol et les couches d'occupation adjacentes, un radier maçonné occupant le tiers oriental de l'espace examiné et des couches de remblais ont été mis au jour, témoignant des aménagements préalables à la construction de l'hôtellerie, établie sur un sol en cailloutis présentant un fort pendage nord-sud. En outre, l'examen plus poussé des murs gouttereaux nord et sud, dans leur extrémité orientale, a révélé que le tronçon le plus exposé (bâtiment A) a été ancré sur un édifice antérieur (bâtiment B) dont le pignon, sans doute à l'emplacement du radier, a dû être détruit pour prolonger la construction vers l'ouest. Ainsi, il apparaît que l'hôtellerie, telle qu'elle est connue par les plans modernes sous la forme d'un bâtiment de plus de 50 m de long, n'est pas un bâtiment homogène mais peut associer la réutilisation d'un édifice antérieur à plusieurs campagnes de travaux, l'extrémité occidentale encore en élévation (zone 3) paraissant antérieure au bâtiment A : la première fin 12^e-début 13^e, le second plutôt vers la fin du 13^e siècle, le bâtiment B ne pouvant être daté pour l'heure.

A l'extérieur, deux formes d'occupation totalement différentes sont attestées : au sud, une accumulation de remblais essentiellement constitués de tuffeau en poudre, postérieure à la construction du bâtiment A, qui a servi de support à un petit chemin de graviers parallèle au mur gouttereau ; au nord, une aire funéraire qui s'étend au-delà des limites de fouille. Deux autres sépultures, celles d'adultes de sexe masculin, ont été mises au jour cette année, portant à six le nombre total de tombes observées, dont quatre ont livré un squelette.

Dans la partie encore en élévation de l'hôtellerie (zone 3), les relevés des maçonneries a été complété, en particulier celui du mur de refend qui délimite à l'ouest un passage voûté et dont la face orientale, enduite de ciment, a été piquetée par les soins des services techniques. Cela a confirmé le voûtement originel de cet espace, ce qui, associé aux données observées en zone 4 (présence de supports centraux et latéraux) suggère que tout le rez-de-chaussée ait été voûté.

Dans le cadre de l'étude des relations entre le monastère et la Loire, les investigations destinées à préciser le tracé d'un cours d'eau souterrain attesté par les sources écrites modernes, sans doute un paléo-chenal de la Loire, ont été poursuivies. La réalisation de carottages géologiques complémentaires, associée aux résultats obtenus en 2007, aboutit à une hypothèse qui reste à confirmer.

Enfin, dans le cadre de deux mémoires de master 2 en archéologie effectués à l'Université de Tours, l'enceinte monastique a fait l'objet d'une analyse topographique et architecturale et les restes textiles anciennement découverts dans cinq des sépultures inhumées dans l'église abbatiale ont fait l'objet d'une étude poussée.

AVERTISSEMENT

Depuis 2005, l'enregistrement des données de terrain du site de Marmoutier est effectué dans la base *Arsol* (module *Archives de Fouilles*), développée par le LAT depuis les années 1990 (Galinié *et al.* 2005). L'évolution la plus récente de cette base nous a conduits à appliquer en 2008 un protocole d'enregistrement fondé sur la mise en œuvre de quatre niveaux de regroupement stratigraphique, au-delà de l'échelle de l'US :

- l'**agrégation** : découpage fonctionnel et topographique, réalisé à l'échelle du plus petit espace identifiable (la pièce, si on a affaire à un bâtiment). Elle réunit des US de nature différente mais présentant un usage du sol semblable. Par exemple, on réunira des niveaux de circulation en terre avec les vestiges d'un foyer au sein d'une même agrégation. Toutefois, on créera une autre agrégation qui isolera le sol construit sur lequel les couches précédentes reposent ;
- l'**ensemble** : découpage fonctionnel, réalisé à l'échelle supérieure (celle du bâtiment). Il regroupe des agrégations qui ont une fonction générale commune : la construction, l'occupation, la démolition, *etc.* ;
- la **sous-période** (ou phase) : découpage chronologique, réalisé à l'échelle du site, qui réunit des ensembles contemporains. Pour un bâtiment, la sous-période correspond généralement à un état, qui comprend plusieurs étapes (construction, occupation, destruction), enregistrées comme ensembles. Dans le cas de deux bâtiments, on réunira une même sous-période les deux états contemporains de chaque édifice ;
- la **période** : découpage chronologique, réalisé à l'échelle du site. La période, regroupement des sous-périodes, réunit des espaces de fonction différente mais contemporains.

Pour que les données stratigraphiques du site de Marmoutier soient en complète cohérence avec les autres données de fouilles enregistrées dans *Arsol*, les « séquences » enregistrées en 2006 et 2007 ont été remplacées par les « agrégations ». Il s'agit là d'un point de vocabulaire qui ne modifie pas, toutefois, le niveau de regroupement des données stratigraphiques. Par exemple, la séquence Sq. 34 de 2006-2007 correspond à l'agrégation Agr. 34 établie en 2008.

PREMIERE PARTIE : LA FOUILLE DES ZONES 1 ET 4

AUX ORIGINES DU SITE : L'OCCUPATION ANTIQUE ET DU HAUT MOYEN AGE (ZONE 1)

En zone 1, correspondant à l'emprise de l'église abbatiale gothique, partiellement fouillée sous la direction de Ch. Lelong dans les années 70, le travail a porté sur les secteurs 1, 2 et secondairement 5 pour poursuivre l'investigation des niveaux antiques et du haut Moyen Age, antérieurs à une aire d'inhumation reconnue par les fouilles anciennes et par nos propres investigations en 2006 (fig. 2).

LES SECTEURS 1 ET 5 : LE BATIMENT 4

La campagne de 2008 a permis de poursuivre la fouille du bâtiment 4, en secteur 1 (et secondairement en secteur 5). Elle modifie la division en quatre états établie en 2007 : en effet, cinq, au moins, ont été identifiés cette année, la fouille du plus ancien n'ayant pas été engagée. Ainsi, la numérotation des différents états présentée dans le rapport de 2007 est modifiée dans ce texte-ci.

Les fouilles de 2008 ont pour l'essentiel concerné les états 2 et 3 du bâtiment 4 ; l'état 1 reste à fouiller en 2009. Au début de la campagne, nous avons toutefois terminé la fouille de stratifications associées aux quatrième et cinquième états de l'édifice, que nous décrivons dans un premier temps.

1. LES ETATS 4 ET 5

Pour information, les états 4 et 5 identifiés en 2008 correspondent respectivement aux états 3 et 4 définis en 2007 (Marmoutier 2007 : vol. 1, 15-20).

Au début de la campagne 2008, nous avons fouillé une petite butte de terre laissée en l'état, au sud-est du secteur 1. En effet, en 2007, cette stratification avait été associée au bloc sous-jacent (UC 10074), en considérant qu'il s'agissait de vestiges maçonnés contemporains de la construction de ce bloc (Marmoutier 2007 : vol. 1, 19). L'ensemble avait donc été enregistré sous le même numéro de maçonnerie (M.88) alors qu'il s'agissait, en réalité, de deux séquences nettement différentes, la plus récente correspondant à des lambeaux de stratification des états 4 et 5 du bâtiment 4 (sols construits F.14, F.38, F.31 et nivellement précédent, cf. Agr. 32 et Agr. 33), la séquence sous-jacente, à la construction du bloc dans l'état 4, réenregistré sous le n° EA 68 en 2008 (Fig. 4 : a et b).

1.1. L'état 5 : Construction et utilisation du sol mixte F.38-F.14 (Agrégation 32) (Fig. 3)

Les dépôts les plus récents de cette petite stratification correspondaient à des restes du sol F38, fouillé pour l'essentiel en 2006 et en 2007: il s'agissait d'un bloc de travertin scellé dans du mortier blanc (US 10426 équivalent au radier 10290 fouillé en 2007) et d'un lambeau de mortier rose (US 10419 équivalent à l'US 10246) (Fig. 4 : c et d).

1.2. L'état 4 (Fig. 5)

1.2.1. Construction de l'état 4 du bâtiment 4 (Agrégation 38)

L'agrégation 38 correspond à la construction des murs chaînés M.84 et M.7 (2^e état) et à l'aménagement du bloc EA 68, au sein du mur M.84 (Fig. 6 : a et b).

La description de cette agrégation reste inchangée par rapport à celle de la séquence Séq.38 de 2007 (Marmoutier 2007 : vol. 1, 18-19). Seules quelques modifications doivent être apportées en ce qui concerne la longueur reconnue de M.7 et la description du bloc EA 68 (anciennement M.88).

En premier lieu, M.7 dans son deuxième état a été observé sur 8,80 m de longueur. Si l'on prolonge l'extension du mur jusqu'au retour est-ouest que forme M.15 – en considérant que celui-ci peut être encore utilisé comme limite nord de l'édifice dans son quatrième état – la longueur de la façade occidentale du bâtiment 4 atteint 13,90 m et non pas 14,90 m comme cela fut indiqué l'an dernier (Marmoutier 2007, vol. 1 : 19). Excepté sur ce point, les observations de 2007 ont été confirmées par la fouille de 2008. M.7 est en effet construit en partie sur la démolition de l'état 3 (Agr. 39), en partie sur l'arase des maçonneries sous-jacentes, correspondant au premier état de M7 (Agr. 40). Nous renvoyons le lecteur à la description des maçonneries dans le rapport 2007 (Marmoutier 2007 : vol. 1, 19).

En second lieu, la fouille de la petite butte de terre laissée au sud-est du secteur 1 a permis d'observer la construction de l'EA 68 (Fig. 6 : c). De bas en haut, celle-ci est d'abord composée d'une chape de mortier blanc d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, liant des moellons de tuffeau jaune assisés (UC 10470), servant de socle au bloc UC 10074. Ce lit de mortier est probablement coulé dans une tranchée, que nous n'avons pas reconnue à la fouille. A l'est, le mortier scelle directement l'arase de M.92, tandis qu'à l'ouest il repose sur une fondation non assisée (UC 10075) et chaînée à celle du mur M.84 (UC 10072). La contemporanéité des deux maçonneries (EA 68 et M.84) est également confirmée par l'insertion du bloc dans l'élévation de M84 (UC 10069).

Ce bloc est fondé en partie sur le lit de mortier UC 10470, à l'ouest, en partie sur une couche de terre brune contenant quelques gravats fragmentés US 10467, à l'est. Le bloc, fracturé en deux, présente une longueur de 85 cm, une largeur minimale de 45 cm (car il est englobé dans la maçonnerie de M.84) et une épaisseur de 50 cm. Comme sa fondation UC 10470, le bloc est en saillie par rapport à l'alignement de M.92 sous-jacent. Ce bloc est scellé par une assise de tuile, ou brique, liée au mortier blanc (US 10425/10400), qui n'est pas une reprise mais bien un élément contemporain de sa construction. Enfin, il est en partie taillé dans sa partie orientale, sur le même alignement qu'un arrachement de l'élévation de M.84 : il s'agit probablement d'une perturbation bien postérieure à la construction de ces maçonneries, liée à la fondation du mur de chaînage gothique M.43.

L'interprétation fonctionnelle de ce bloc EA 68 reste inchangée depuis les hypothèses émises en 2006. Il peut s'agir en effet d'un support de poteau ou de pilier, en avant du mur M.84 (Marot 2006 : 38). On rappelle ici également que le chaînage d'angle de M.7 et M.84 comprend un bloc de grand appareil posé de champ, de mêmes nature (tuffeau jaune compact), origine (remploi antique) et dimensions que l'EA 68 (Fig. 6 : d). Il s'en distingue toutefois par son usage dans les maçonneries : il est utilisé comme renfort de l'angle sud-ouest du bâtiment et non comme base d'un support vertical.

1.2.2. Nivellement de l'espace intérieur (Agrégation 36)

Deux couches brunes argilo-sableuses (US 10431/10432), contenant de nombreux gravats très fragmentés (tuffeau, terre cuite architecturale et mortier), viennent buter contre le bloc UC 10074. Nous les identifions aux remblais US 10372-US 10316-US 10317 de l'Agr. 36, utilisés pour niveler le

terrain, après la construction des maçonneries M.84/M.7 (2^e état) et l'aménagement du bloc EA 68 dans l'angle sud-est de l'espace fouillé.

1.2.3. Construction et utilisation du sol carrelé F.31 (Agrégation 35)

Dans cette petite portion sud-est de la pièce, le remblai précédent US 10431 est directement scellé par les fragments de carreaux du sol F.31 (US10329), alors que la partie centrale fouillée en 2007 présentait une succession de couches distinctes (radier, limons et niveaux de circulation) déposées entre le remblaiement et la pose du carrelage. Deux carreaux supplémentaires, C.29 et C.30, ont donc été mis au jour (Fig. 6 : e). Ils présentent des dimensions homogènes avec le reste du carrelage (tab. F.31) et sont très fragmentés. Ces carreaux sont ensuite recouverts d'une petite couche de mortier de tuileau, US 10427, probable réfection du sol à cet endroit de la pièce.

La fouille de la butte témoin indique que le sol F.31 s'étendait au sud jusqu'au bloc EA 68 et au mur M.84. Nous avons donc ici le lien stratigraphique entre le sol et les maçonneries de l'état 4, relation qui a disparu dans le reste du secteur où une grande tranchée a été creusée par Ch. Lelong au sud. F.31 est donc bien contemporain du bloc EA 68 et des murs M.84-M.7 (2^e état) et son étendue montre que le bloc ne matérialise pas une limite orientale de pièce ou de bâtiment (cloison ? mur ?) qui aurait aujourd'hui disparu mais sans doute un support, peut-être localisé au milieu de M.84.

2. L'ÉTAT 3

Pour rappel, l'état 2 défini en 2007 a été divisé en deux entités chronologiques en 2008 : l'état 3 et l'état 2 (Marmoutier 2007 : vol.1, 20-21).

2.1. La démolition et l'abandon de l'état 3 (Fig. 7)

2.1.1. Utilisation et abandon du foyer F.55 (Agrégation 37)

L'achèvement de la fouille du foyer en fosse F.55 a conduit à une interprétation stratigraphique différente de celle émise en 2007 : ce foyer a été aménagé, utilisé et comblé au moment de la démolition de l'état 3 et avant la construction de l'état 4. Fondée sur les modes de fonctionnement d'un chantier de construction plutôt que sur de nouveaux arguments stratigraphiques, cette hypothèse considère que la fosse F.55 a peut-être servi dans un premier temps à la récupération de M.92 et, dans un second temps, au brûlage de pièces de bois issues de la démolition de l'état 3. Il est difficile d'imaginer ce type d'action, relatif à un chantier de démolition, entrepris alors que les nouvelles maçonneries sont construites et que l'espace est en train d'être aménagé. C'est pourquoi l'agrégation Agr. 37 a été placée dans l'état 3 du bâtiment 4 et associée à sa phase de démantèlement.

Ainsi, F55 est une structure fossoyée, creusée depuis la surface de la démolition US 10379 et dont le fond correspond à l'arase de M.92. Elle présente une longueur d'1,70 m dans le sens nord-sud et une largeur d'au moins 0,80 m puisqu'elle s'étend au-delà de la coupe 23 (Fig. 8). Son creusement se confond avec l'arrachement de la partie supérieure de M.92. Il est ainsi possible que, dans sa fonction primaire, F.55 corresponde à la récupération de la maçonnerie. Dans sa dernière utilisation, celle reconnue par la fouille, F.55 a servi de foyer. Nous avons fouillé ses niveaux d'usage (US 10473 et US 10389), composés de cendres et de charbons très fragmentés, qui reposaient directement sur l'arase de M.92 (Fig. 8 : a et b). Le comblement final, lié à l'abandon du foyer, comprend un sédiment

ocre plus ou moins argileux, contenant de très nombreux gravats faiblement fragmentés (US 10387). On y rencontrait notamment des blocs de tuffeau, des fragments de mortier et de torchis. L'ensemble de ces matériaux, matrice sédimentaire comprise, étaient rubéfiés, indiquant qu'ils ont été rejetés alors que le foyer était encore en usage. Le dépôt US 10387 a donc servi à éteindre le feu ; d'après la nature, la fréquence et l'état des constituants, le remblai US 10387 provient sans doute de la démolition US10379 qui sert en partie d'encaissant à F.55. La présence de fragments de torchis brûlé indique donc que la démolition US 10379 contient des restes de construction en terre crue, correspondant aux nodules de terre ocre identifiés dans sa matrice (*cf. infra* § suivant).

Les quelques tessons de céramique recueillis dans les comblements de F.55 sont redéposés (1^{er}-3^e siècles) et ne permettent pas de proposer une datation pour l'usage et l'abandon de la fosse. La présence, dans l'US 10389, d'un fragment de verre à vitre attribué à une large fourchette 8^e-15^e siècles permet de repousser la borne inférieure du *terminus post quem* au 8^e siècle

2.1.2. Destruction des murs M.92, M.107 et M.7 (1^{er} état) (Agrégation 39)

L'agrégation 39 comprend d'épaisses couches issues de la démolition des maçonneries M.92, M.107 et M.7, dans son premier état.

La première, US 10460, est constituée d'inclusions de mortier, de terre cuite architecturale et de tuffeau, dont des gros fragments d'environ 10 cm de diamètre (Fig. 9 : c). La matrice sédimentaire est une terre brun clair argilo-limoneuse, contenant des nodules de terre ocre argileuse, qui correspondent probablement à des restes de construction en terre crue (torchis ?). Cette couche, de 5 à 15 cm d'épaisseur, recouvre l'arase des murs M.92, M.7 et M.107, excepté dans la partie est du dernier où l'arase est recouverte de limon ocre associé à du mortier blanc désagrégé (US 10471), rejeté à l'occasion de la récupération des matériaux utilisés dans l'élévation du mur.

L'US 10460 est scellée par la couche 10443, composée uniquement de *tegulae* et d'*imbrices*. Tous ces éléments ont été décrits sur le terrain, numérotés par isolat (contenant un à plusieurs fragments) et prélevés (Fig. 9 : b). Au total, 136 isolats ont été enregistrés, correspondant à autant de tuiles reconnues et regroupant 234 fragments.

Parmi ces éléments de couverture, on distingue deux modules différents de tuiles à rebord¹ (Tab. 2) :

- un petit module (L : 37 cm ; l : 28,5 cm ; ép : 2,5 cm), concernant la majorité des éléments découverts (42,6%) ;
- un gros module (L : inconnue ; l : 36 cm ; ép : 3 cm), représenté par quelques individus (8,1%).

26 *imbrices*, qui correspondent à 19,1% du total des tuiles, ont également été recueillis. Seule la largeur de ces éléments, de 16 cm en moyenne, a pu être déterminée.

Le reste, correspondant à 30,1%, est représenté par des éléments de module indéterminé.

type de tuiles	module	nombre	%
tegula	indéterminé	41	30,1
	petit	58	42,6
	gros	11	8,1
imbrex		26	19,1
		136	100,0

Tab. 2 : Comptage des tuiles par type.

¹ Les mesures de chaque module de tuile sont des moyennes établies soit à partir des éléments archéologiquement complets, soit à partir de ceux dont une dimension était conservée.

L'ensemble de ces matériaux est fragmenté – on recense en effet seulement trois éléments archéologiquement complets – et ne marque aucune organisation homogène révélant une démolition en place. L'état et l'agencement des tuiles du dépôt US 10443 indiquent plutôt un remblai qu'une destruction *in situ*.

La couche la plus récente, US 10379, sur laquelle la fouille de 2007 s'était arrêtée, est presque identique au dépôt 10460 (Fig. 9 : a). Elle est constituée d'une terre limono-sableuse contenant une très forte proportion de blocs de tuffeau de toutes tailles, allant parfois jusqu'à plus de 20 cm de diamètre, ainsi que des fragments de mortier blanc et des nodules de sédiment limoneux ocre, attribuables à des vestiges de construction en terre crue. Ce dépôt contenait également deux briques à poignée fragmentées alors qu'il était exempt de tuiles (*tegulae* et *imbrices*), à l'inverse de la couche sous-jacente, US 10443. Il est très probable que les briques étaient utilisées dans les maçonneries détruites (état 3). L'épaisseur du dépôt US 10379 est comprise entre 10 et 40 cm ; à l'est, il est en effet arasé par la fosse F.47 (Agr. 34). Une couche de même nature a été fouillée au nord du mur M.107 (US 10429).

La principale interrogation concernant ces dépôts portait sur leur caractère primaire ou secondaire : s'agissait-il de couches de destruction en place ou de remblais de démolition ? Le principal argument repose sur la relation physique observée entre le premier état de M.7 (US 10055/10052) et ces trois grandes couches qui recouvrent l'arase du mur et servent ainsi de fondation aux maçonneries sus-jacentes (M.7, 2^e état). Le dépôt des trois couches n'intervient pas pendant, mais après le démantèlement du bâtiment. Il s'agit donc de remblais de démolition. Cette interprétation est également fondée sur l'état de conservation des tuiles de l'US 10443 (cf. *supra*).

Les couches de l'agrégation Agr. 39 contiennent majoritairement des tessons de céramique et de verre antiques, principalement des 2^e-3^e siècles mais aussi, pour une part relativement importante, des 4^e-5^e siècles. Le reste des assemblages céramiques est représenté par quelques éléments des 6^e-7^e siècles, et notamment par quatre tessons, les plus récents, datés du milieu du 7^e au milieu du 8^e siècle et découverts dans la couche inférieure (US 10460). L'ensemble des dépôts ne présente pas de céramique postérieure à c. 750, excepté un tesson des 14^e-15^e siècles dans la couche US 10429, assurément intrusif.

2.2. L'occupation intérieure de l'état 3 (Agrégation 65)

L'agrégation Agr. 65 est composée de trois couches d'occupation intérieure en terre (US 10483, US 10482, US 10486). Elles se caractérisent par un sédiment brun limoneux, contenant de nombreux gravats très fragmentés (tuffeau, mortier blanc, clous), utilisés comme support pour la circulation interne. Le piétinement était visible par la structure compactée des surfaces et par la présence de tessons de céramique posés à plat à l'interface des trois niveaux. Par ailleurs, la couche la plus récente, US 10483, présentait une surface aménagée à l'aide de fragments de tuiles, localisées au sud de l'espace fouillé (Fig. 9 : d). Dans les trois cas, il s'agit de sols de circulation aménagés sur des recharges de matériaux de démolition.

Ces couches ont livré une quantité importante de mobilier d'origine domestique (charbons de bois, céramique), à l'exception des ossements animaux, peu nombreux.

Par leur caractère très homogène, les assemblages céramiques indiquent que ces sols ont été utilisés pendant un laps de temps relativement restreint. Ces assemblages sont majoritairement composés de tessons des 1^{er}-3^e siècles (147 tessons sur 199 au total, soit 74%), auxquels s'ajoute une

part de céramique des 4^e-5^e siècles (17%) et des 5^e-7^e siècles. L'utilisation de cette dernière catégorie de productions peut être contemporaine de celle des céramiques du Bas-Empire contenues dans ces dépôts (engobée rouge, brossée, commune grise). Nous proposons donc de dater cette occupation intérieure des 5^e-6^e siècles, considérés ici comme une fourchette large. Parmi les éléments en verre, tous du Haut-Empire, on note la présence d'un tesson de verre à vitre dans l'US 10483 et trois dans l'US 10482.

2.3. L'aménagement de l'état 3 : construction de M.107 et réfection du parement ouest de M.92 (Agrégation 65)

L'agrégation Agr. 65 regroupe deux transformations synchrones du bâtiment 4. La première concerne la construction du mur M.107, est-ouest, qui cloisonne au nord la nouvelle pièce, en s'appuyant sur M.7, à l'ouest, et M.92, à l'est. La seconde est relative à la rénovation du parement ouest de M.92, dont la construction est toutefois bien antérieure (état 1).

La construction du mur M.107 est matérialisée par une tranchée de fondation, F.71, d'une quarantaine de centimètres de profondeur, reconnue de part et d'autre du mur (Fig. 9 : e). Celui-ci est composé de moellons très irréguliers de tuffeau jaune (diamètres compris entre 10 et 25 cm), plus grossiers dans les maçonneries en fondation. Ils sont liés par un mortier blanc très friable. Les techniques de construction ne permettent pas de distinguer la fondation de l'élévation : seuls le niveau de creusement de F.71 et la présence d'un petit bourrelet de mortier sur la face nord de la maçonnerie marquent la différence.

Le mur M.107 s'appuie contre M.7, à l'ouest, et contre M.92, à l'est ; il cloisonne ainsi l'espace au nord.

Creusée dans le même temps, la petite tranchée F.72 est percée tout le long du parement ouest de M.92. Son comblement (US 10498) contenait une grande quantité de fragments d'enduit mural blanc, caractérisé par une matrice argileuse très fine et compacte avec quelques rares sables grossiers, que nous n'avons rencontrés nulle part ailleurs, excepté dans le comblement de la tranchée de fondation de M.107 (F.71) (Fig. 9 : f et g).

La présence de ces enduits si particuliers dans F.71 et F.72 est un argument en faveur de la contemporanéité des deux faits, autrement dit de la construction de M.107 et de la réfection de M.92. En outre, là où les deux tranchées se rejoignaient, au nord-est, les deux creusements se confondaient. En dépit de ces certitudes, on comprend mal pourquoi la destruction de l'enduit de M.92 a nécessité l'aménagement d'une tranchée plutôt que le dépôt des matériaux à même le sol, voire leur utilisation dans une recharge de sol. De plus, l'enduit n'a pas été remplacé et le mur est resté sans protection.

Les comblements de ces deux tranchées ne contiennent que 17 tessons au total, dont deux sont peut-être attribuables aux 4^e-5^e siècles et le reste aux 1^{er}-3^e siècles. Il faut également mentionner la présence d'un tesson de verre à vitre des 1^{er}-3^e siècles dans le comblement US 10496.

3. L'ÉTAT 2

3.1. L'aménagement de l'état 2 : le chantier de construction de M.7 et l'effacement de M.97 (Agrégations 92 et 40) (Fig. 10)

3.1.1. Les couches de construction et l'effacement de M.97 (Agrégation 69)

La fouille de 2008 s'est arrêtée sur deux couches de tuffeau concassé, l'une située dans l'angle sud-ouest de l'espace fouillé (US 10542), l'autre au nord, au-delà de la tranchée F.71 de M.107 (US 10527). Ces dépôts seulement observés présentent les traits caractéristiques des couches de déchets de taille, produites à l'occasion du travail du tuffeau *in situ*, lors d'un chantier de construction, mais cela devra être confirmé par leur fouille. Il est en revanche certain que ces couches ont été produites après la destruction de M.97 sous-jacent et qu'elles servent indirectement à remblayer l'espace et à effacer le mur. Il est pour l'instant impossible de proposer une datation pour cette agrégation.

3.1.2. La construction de M.7 (Agrégation 40)

Le tracé de M.7, dans son premier état, a été reconnu sur une longueur minimale de 9,45 m ; le mur s'étend au sud, au-delà de la limite de fouille. Sa construction est composée de trois types de maçonnerie très distincts (Fig. 11). Les deux premiers correspondent aux fondations construites en tranchée aveugle, F.81 : il s'agit d'une fondation en hérisson (UC 10050, UC 10053 et UC 10056), d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur, composée de gros blocs de tuffeau et de fragments de terre cuite architecturale, liés à la terre ; cette construction grossière est scellée par une semelle de fondation (UC 10049, UC 10052 et UC 10055) (Fig. 11 : c et d), constituée de moellons de tuffeau liés au mortier blanc, qui comblent la partie supérieure de la tranchée F.81 sur environ 40 cm d'épaisseur. Lorsque les constructeurs ont creusé cette tranchée, ils n'avaient probablement plus en mémoire le tracé précis du mur antérieur M.97 (état 1 bâtiment 4, Agr. 51) : dans sa portion orientale, M.7 est fondé sur M.97 et M.9, son prolongement vers le nord, avec un décalage de 15 cm vers l'ouest. Le niveau supérieur du ressaut de fondation (UC 10049, UC 10052 et UC 10055) indique que M.97/M.9 n'étaient plus visibles au moment de la construction de ce deuxième état.

L'élévation (UC 10048, UC 10051 et 10054) présente un petit appareil constitué de moellons de tuffeau bien assisés, d'environ 10 cm de diamètre, liés au mortier blanc grossier (Fig. 11). Sur la face est, le mur est enduit tandis que, sur la face ouest, les moellons sont arrondis et érodés (Marot 2006 : 38) : on distingue ainsi l'intérieur de l'extérieur du bâtiment. Ces maçonneries ont été reconnues ponctuellement, de sorte que seuls des tronçons de quelques dizaines de centimètres de long permettent d'appréhender l'élévation de M.7 (Fig. 10). Ces lacunes peuvent être la conséquence d'une récupération des matériaux de l'élévation.

Le bâtiment 4 est alors limité à l'ouest par M.7 et comporte deux autres maçonneries, pour celles reconnues en fouille : à l'est, M.92, construit précédemment mais qui continue d'être utilisé dans ce deuxième état du bâtiment ; au nord, M.15, dont on ne connaît pas précisément la date d'édification (état 1 ou état 2) (Marmoutier 2007 : vol. 1, 22).

Aucun tessou de céramique n'a été recueilli pour cette agrégation. Il faudra la dater par rapport aux agrégations antérieures et postérieures.

3.2. L'occupation de l'état 2 (Agrégations 67 et 68)

3.2.1. L'occupation intérieure (Agrégation 67)

L'agrégation Agr. 67 regroupe les couches d'occupation intérieure et les aménagements liés à l'état 2 du bâtiment 4.

A la base de la stratification, a été mise au jour une première séquence d'occupation, sur laquelle la fouille s'est arrêtée en 2008 (Fig. 11 : b). Elle est composée de quatre dépôts : le plus ancien est une couche rubéfiée, contenant de nombreux charbons, US 10541, qui peut être interprétée comme un foyer non construit. Celui-ci est recouvert par un niveau de circulation en terre, brun clair, US 10540 ; ce deuxième sol est scellé, à l'ouest, par une couche rubéfiée (US 10517, F.76), identifiée comme un second foyer, et, à l'est, par une fine couche de chaux très localisée (US 10525). Les deux premières strates (US 10540 et US 10541), à peine dégagées cette année, devront être décrites et interprétées plus finement en 2009. Il est toutefois certain qu'elles appartiennent à cet état du bâtiment et que leurs caractéristiques sédimentaires sont homogènes avec le reste des dépôts sus-jacents.

Les quelques tessons de céramique recueillis dans cette première séquence la date des 2^e-3^e siècles.

Ces dépôts sont scellés par une deuxième séquence d'occupation, composée de niveaux de circulation en terre sur remblai de démolition (US 10510 et US 10511), à partir desquels a été creusée une fosse ovale, F.74, dont la fonction n'est pas déterminée (Fig. 12). La fosse présente une profondeur de 15 cm ; une *imbrex* (US 10524) a été posée à l'envers, de sorte à couvrir le fond concave de la structure. Il lui manquait un des quatre angles : cette altération est sans doute la conséquence de la petite tranchée opérée par Ch. Lelong, coupant la fosse dans sa partie ouest. En outre, l'*imbrex* était fissurée dans sa longueur. Il était recouvert par une couche de charbons purs, non fragmentés, sans aucun mobilier archéologique (US 10516).

Compte tenu de l'état de conservation des vestiges, cette petite structure reste difficile à interpréter. On peut toutefois exclure certaines hypothèses. L'*imbrex* et les bords de la fosse ne présentaient aucune trace de rubéfaction et le comblement ne contenait pas de cendres. L'hypothèse d'un petit foyer en fosse et celle d'un cendrier peuvent être donc écartées. Par ailleurs, la position de la tuile indique qu'elle était destinée, à l'origine, à recevoir un élément aujourd'hui disparu. L'absence de mobilier archéologique de tout type et le caractère très sélectif du comblement impliquent que la fosse a été remblayée très rapidement et avec des matériaux choisis pour l'occasion.

La petite taille de la fosse et l'utilisation d'une *imbrex* pourraient suggérer la présence d'une tombe d'enfant, mais plusieurs éléments interdisent d'aller au-delà de l'hypothèse : outre l'absence de tout ossement – ce qui n'est pas rare dans le cas d'immatures très fragiles – on se doit de souligner qu'en général on a affaire à deux *imbrices*, l'une posée de manière concave, pour servir de réceptacle au corps, l'autre de manière convexe pour le protéger². En outre, le recours à du charbon de bois dans un contexte funéraire de cette nature n'est pas une pratique avérée pendant l'Antiquité.

On voit mal également quelle activité artisanale ou domestique pourrait nécessiter ou engendrer la formation d'un aussi petit stock de charbon de bois.

L'interprétation ferme de cette structure demeure donc impossible, en l'état actuel des connaissances, mais le mobilier recueilli – 64 tessons au total – permet de dater cette deuxième séquence d'occupation des 2^e-3^e siècles.

². A titre d'exemple, à Tours même, la sépulture d'un enfant déposé entre deux *imbrices* et appartenant au Haut-Empire a été fouillée sur le site de la rue Gambetta en 2007 par Anne-Marie Jouquand. Je remercie Jean-Philippe Blanchard, Alain Ferdière et Anne-Marie Jouquand des renseignements fournis à ce sujet.

La troisième séquence d'occupation comprend une couche générale, US 10495, composée de sédiments gris cendreaux, contenant de très nombreux charbons de bois, très fragmentés (Fig. 11 :a). Cette couche comportait, en outre, des tessons de céramique posés à plat à sa surface et plus particulièrement des fragments de *dolium*, associés à de la vaisselle de table. Il s'agit assurément d'un sol de circulation intérieure, qui recouvrait l'ensemble de l'espace fouillé.

L'assemblage céramique de ce dépôt est très semblable à celui des séquences sous-jacentes – on dénombre notamment un recollage entre US 10495 et US 10511 – mais il présente trois tessons, sur les 120 qu'il compte au total, qui peuvent être attribués aux 4^e-5^e siècles, sans certitude, le reste étant daté des 2^e-3^e siècles. Nous proposons de dater cette dernière occupation de l'état 2 du Haut-Empire, en considérant que les trois tessons attribuables au Bas-Empire sont intrusifs et viennent de l'occupation postérieure sus-jacente (Agr. 65), directement en contact.

Il faut également noter, en règle générale, que les couches d'occupation de l'agrégation Agr. 67 contiennent une faible part d'ossements animaux. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène : soit la fonction de la pièce n'implique pas la production de déchets culinaires de ce type, soit les conditions de conservation sont mauvaises. Nous avons également noté la rareté des autres types de mobilier archéologique, comme les objets d'origine domestique (vaisselle en verre, petit mobilier métallique), mais aussi des petits éléments de construction (verre à vitre, clous ...).

3.2.2. Une occupation indéterminée (Agrégation 68)

La séquence décrite précédemment est localisée exclusivement au sud du mur M.107. Au nord de cette maçonnerie, sur une bande est-ouest conservée entre les tranchées de fondation de M.107 (F.71) et de M.104 (F.46), nous avons observé un dépôt d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, constitué d'une terre brun sombre, limono-sableuse, contenant quelques gravats fragmentés (US 10520). Ce dépôt est probablement contemporain des sols d'occupation précédemment décrits (Agr. 67) mais, compte-tenu des conditions d'observation très limitées à cet endroit du secteur, nous ne pouvons pas proposer d'équivalence. En l'absence de traits communs entre la couche 10520 et les dépôts situés plus au sud, nous avons préféré les distinguer par l'attribution de deux numéros d'agrégation.

4. L'ÉTAT 1

La fouille de l'état 1 n'a été que partielle. En secteur 1, les maçonneries ont été observées alors qu'elles ne sont pas encore entièrement dégagées et l'occupation de ce premier état n'a pas été fouillée. C'est donc là le principal objectif de la campagne 2009. En secteur 5, nous avons fouillé la butte-témoin (50x50x35cm) que l'équipe de Ch. Lelong avait laissée en place contre les maçonneries de M.15 (Fig. 2). Malgré une intervention minutieuse, la fouille de ce tronçon de stratification n'a pas apporté beaucoup d'informations supplémentaires : la surface restreinte n'a permis ni de recueillir assez de mobilier pour les datations, ni d'interpréter finement l'occupation antérieure et postérieure à la construction de M.15. En l'état des recherches, nous maintenons donc la construction de ce mur dans le premier état du bâtiment 4 comme il a été proposé en 2007, même s'il y a quelques obstacles à cette hypothèse (cf. *infra*).

4.1. Une occupation extérieure indéterminée (Agrégation 71)

L'agrégation Agr. 71 comprend trois dépôts archéologiques identifiés au bas de la stratification de la butte-témoin (US 10538, US 10537, US 10534). Ils sont assurément antérieurs à la construction du mur M.15, car sa tranchée de fondation F.78 (Agr. 51) les perce. Les deux plus récentes, US 10437 et US 10434, sont de composition semblable : une terre brune limono-sableuse, à matrice meuble et organique, contenant quelques rejets d'origine domestique (ossements, charbons de bois) et principalement des petits gravats (tuffeau, mortier, terre cuite architecturale). Ces deux couches reposent sur la plus ancienne reconnue à cet endroit du site, US 10438 : il s'agit d'une terre brune mélangée à de nombreux petits nodules de tuffeau mais aussi à des fragments de mortier blanc. Cette couche repose directement sur le substrat calcaire (tuffeau).

Les trois dépôts de cette agrégation ont été formés par une occupation extérieure (nature et fragmentation des constituants archéologiques, structure et texture des sols). Celle-ci témoigne par ailleurs de l'existence d'un bâti ancien, antérieur à la construction de M.15, attesté par la présence de matériaux de démolition (terres cuites architecturales, mortier), intégrés progressivement aux sols extérieurs.

Pour l'ensemble de l'agrégation, la quasi absence de tessons de céramique (un fragment daté des 1^{er}-3^e siècles) interdit toute proposition de datation. Les quelques éléments en verre (4 tessons, verre à vitre et vaisselle) sont également datés des 1^{er}-3^e siècles.

4.2. Les maçonneries M.97, M.9, M.92 et M.15 (?) de l'état 1 (Agrégation 51) (Fig. 13)

Plusieurs maçonneries appartenant à l'état originel du bâtiment 4 ont donc été reconnues : en secteur 1, il s'agit des murs M.97/M.9 et M.92, et en secteur 5, du mur M.15.

4.2.1. Les murs M.97/M.9 et M.92

Dans le secteur 1, l'observation des maçonneries a été très limitée et n'apporte pas beaucoup d'éléments nouveaux par rapport à 2007.

Les maçonneries M.9 et M.97 sont attribuées au même mur nord-sud, matérialisant la limite occidentale originelle du bâtiment 4 (Fig. 13). Les fouilles de 2008 ont notamment permis de préciser le tracé du bord est de M.97. La largeur réelle de ces maçonneries n'est pas connue puisque leur côté ouest est englobé dans les fondations du premier état de M.7 (Agr. 40). Pour le moment, aucune distinction n'a été opérée entre la fondation et l'élévation des deux maçonneries : un seul numéro d'Unité Construite a donc été donné pour chacun des tronçons (UC 10043 = M.97 ; UC 10047 = M.9).

Parallèle à M.97, M.92 matérialise la limite orientale du bâtiment. Il ne peut être observé que sur sa face ouest, l'autre parement étant englobé dans la coupe 23. Toutefois, sa largeur est au moins reconnue sur 55 cm et sa hauteur sur 1,20 m.

Les murs M.9/M.97 et M.92 présentent des techniques de construction comparables : il s'agit d'un petit appareil de moellons calcaires (environ 10 cm de diamètre), disposé en assises assez régulières. Toutefois, on note une différence de liant : M.9/M.97 emploie la terre alors que M.92 utilise le mortier blanc.

Les fouilles de 2009 permettront de dater les murs de cet état originel du bâtiment 4 et de compléter les connaissances sur leurs techniques de construction, notamment sur l'existence ou non de tranchées de fondation.

4.2.2. Le mur M.15

Dans le secteur 5, le mur M.15 est conservé sur une hauteur maximale d'1 m, fondation comprise, et observable sur une longueur de 3,6 m (Fig. 14).

L'élévation du mur (UC 10404), conservée sur 30 à 50 cm de hauteur, est construite en petit appareil de tuffeau, d'environ 10 cm de diamètre, disposé en assises relativement régulières et lié au mortier blanc grossier. On note également la présence de fragments de terres cuites architecturales remployées ponctuellement dans la maçonnerie. Le chaînage de l'angle nord-ouest est constitué de blocs parallélépipédiques (30x10x10cm). L'élévation présente une largeur de 62 cm, soit presque 20 cm de plus que celles, par exemple, des différents états de M.7 (Agr. 40 et Agr. 38).

La fondation (UC 10405) a été construite en tranchée étroite (F.78) reconnue en fouille. Cette maçonnerie présente la même technique de construction pour le chaînage d'angle que l'élévation (blocs parallélépipédiques, formant des boutisses) ; on note toutefois la présence de briques ou tuiles en remploi sous la dernière assise, probablement destinées à niveler la pierre d'angle. Le reste de la fondation est composé de moellons de plus gros modules, atteignant pour certains 20 cm de long ; il présente trois assises plus ou moins régulières, de 40 cm de hauteur en moyenne.

Le ressaut de fondation n'existe que sur la face nord ; la face ouest, même si elle n'est visible que sur une trentaine de centimètres, est parfaitement rectiligne, sans ressaut qui distinguerait la fondation de l'élévation (Fig. 14 : a).

L'absence de céramique dans le comblement de la tranchée d'insertion du mur (US 10535, F.74) ne permet pas de dater sa construction.

L'attribution de la construction de M.15 au premier état du bâtiment 4, qui revient à supposer sa contemporanéité avec M.97/M.9 et M.92, n'est pas sans poser quelques problèmes.

Tout d'abord, si l'on prolonge le tracé de sa limite ouest vers le sud, cela conduit à supposer que M.97/M.9 a une largeur de plus de 75 cm, avec un parement ouest identique à celui de M.7 (dans ses deux états). Or aucun parement de M.97/M.9 n'est visible sur la face occidentale des fondations de M.7. A l'inverse, le retour de M.15 vers le sud coïncide parfaitement avec le tracé de M.7. D'après ce constat, la construction de M.15 serait donc à placer dans le deuxième état du bâtiment 4 et non pas le premier. Toutefois, nous gardons en mémoire que la face ouest de M.15 ne présente pas de ressaut de fondation alors que M.7-1^{er} état comporte à la fois une fondation en hérisson et une semelle de mortier qui la surmonte. L'observation des cotes altimétriques des fondations des différentes maçonneries qui composent M.7-1^{er} état et M.15 permet de proposer de nouvelles hypothèses (Fig. 15). Entre les deux tronçons les plus éloignés de M.7, on note 3,2% de pente : tout au sud, le ressaut de fondation UC 10052 est à 49,80 m NGF tandis qu'au nord, à 9 m de distance, le ressaut équivalent (US 10049) est à 51,10 m. Par ailleurs, entre le ressaut le plus septentrional de M.7 et le départ de l'élévation de M.15 (5,40 m plus au nord), on observe une pente de 14,8%. Or, si les deux maçonneries appartenaient au même mur, au sens strict, nous ne constaterions aucune différence de pente. C'est d'ailleurs la différence d'inclinaison plutôt que l'importance de la pente qui nous amène à penser que les deux maçonneries ne forment pas un seul et même mur – on a en tête la pente marquée (4,4%) du mur M.1 sur ses 15 m de tracé reconnus mais qui reste homogène de tronçon en tronçon (*cf. infra*, secteur 2). De plus, si la différence de pente est très marquée entre M.15 et M.7, elle l'est d'autant plus entre M.15 et M.97/9.

Nous avons renouvelé l'expérience des altitudes des fondations mais cette fois-ci en comparant M.7 dans son 2^e état à M.15 (Fig. 15) : la pente entre ces deux murs est moins accentuée (9,2%) mais reste trop hétérogène (seulement 2,3% de pente entre les tronçons les plus éloignés de M.7).

Ainsi, concernant l'attribution de M.15 à une phase de construction, il paraît difficile de trancher entre les deux premiers états, à partir de la seule comparaison des maçonneries. Si M.15 est contemporain du premier état, soit on a affaire à la limite nord d'un autre édifice, établi sur une terrasse distincte, soit le bâtiment 4 lui-même s'étirait sur deux terrasses.

La fouille de la butte-témoin, en secteur 5, n'a pas permis de régler les problèmes de chronologie posés entre M.15 et le reste des découvertes au sud, en secteur 1.

4.3. Une autre occupation indéterminée (Agrégation 70)

Nous avons isolé dans une agrégation différente un dépôt, US 10533, qui correspondait à la couche la plus récente de la butte-témoin, en secteur 5 (Fig. 14 : c). Elle est composée d'une terre rosâtre très limoneuse, semblable à une terre fine rubéfiée, qui semblait sceller la tranchée de construction F.78 de M.15. Dans l'enregistrement de Ch. Lelong, elle correspond à l'une des couches successives interprétées comme les témoins d'un incendie au Bas-Empire (Lelong 1988 : 135-136 ; Marot 2006 : 37). Nous ne pouvons bien sûr interpréter ce dépôt de la sorte mais la faible surface de fouille empêche toute autre hypothèse. Toutefois, on peut observer son équivalent dans la coupe nord-sud, qui forme la limite orientale de ce secteur. Ainsi, ce témoin stratigraphique pourrait faire l'objet des mêmes attentions en 2009, en espérant qu'il livre davantage de mobilier archéologique et permette d'interpréter plus finement les dépôts. Sa fouille pourrait également apporter quelques réponses relatives à la construction et à l'utilisation de M.15.

LE SECTEUR 2

Mis à part quelques niveaux appartenant au bâtiment 3, les fouilles de l'été 2008 ont principalement concerné les phases de construction et d'occupation du bâtiment 5, dont la limite occidentale est matérialisée par M.1. Ce mur séparait le sous-secteur 2 en deux espaces : à l'est, l'intérieur du bâtiment caractérisé par deux états d'occupation (Fig. 2), à l'ouest, les remblais de construction scellés par une série de couches d'occupation extérieure et de démolition. Les aménagements des bâtiments postérieurs, notamment la construction du mur de chaînage est-ouest M.55 de l'église gothique, ont limité la surface de la fouille et, de fait, les observations archéologiques. En particulier, nous ne connaissons pas l'extension de M.1 ni celle des sols d'occupation qui lui associés vers le sud.

Les fouilles ont également été menées dans le sous-secteur 4, là où Ch. Lelong et son équipe avaient laissé en place une butte-témoin, comprise dans l'angle formé par M.1 et M.4 (Fig. 16 : a). Malgré la faible surface de fouille, les couches présentes dans la butte-témoin ont pu être mises en équivalence avec celles découvertes plus au sud, dans le sous-secteur 2, à l'ouest de M.1.

1. LE BATIMENT 3 (EGLISE DE LA FIN DU 10^E SIECLE)

1.1. Les travaux d'aménagement liés à la construction de l'absidiole nord

1.1.1. La construction des murs M.4, M.5 et M.19 (Agrégation 49) (Fig. 16)

La fouille de la butte-témoin, dans le sous-secteur 4, a permis la mise au jour de la tranchée de construction F.75 du mur M.4, sur sa face nord (Agr. 49). Il s'agit d'une tranchée en V, reconnue sur 1,30 m de profondeur, comblée par une terre sableuse grisâtre (US 10449) héritée de la désagrégation de mortier blanc. Ce remblai est également composé de nombreux nodules de tuffeau, de silex, de terre cuite architecturale ainsi que des fragments de sol de tuileau, semblable au sol construit F.63 (US 10406), appartenant au dernier état du bâtiment 5 (cf. *infra*, Agr. 55). Les matériaux utilisés pour combler la tranchée sont probablement issus de la démolition des maçonneries antérieures.

Il n'est pas exclu que les couches sus-jacentes, fouillées en 2007 (US 10338, US 10341, US 10346), constituent les comblements supérieurs de la tranchée F.75, d'autant plus qu'elles butent contre les fondations de M.4 et atteignent le niveau de son ressaut. Toutefois, les observations opérées par J.-G. Sainrat en 1979 sur ce secteur de la fouille indiquent que le ressaut de fondation dépasse le niveau de creusement de la tranchée d'insertion du mur, le décalage altimétrique étant compensé par plusieurs remblais qui pourraient correspondre aux couches 10338, 10341 et 10346 (Sainrat 1979). Quoi qu'il en soit, ces dépôts sont liés à la construction du mur M.4 de l'absidiole nord du bâtiment 3, dont la datation repose sur la présence de quelques tessons des 9^e-10^e siècles dans des assemblages céramiques pour l'essentiel antiques. On note également la présence d'un fragment de verre à vitre daté des 5^e-8^e/9^e siècles, sans doute issu de la démolition du bâtiment 5 antérieur.

1.1.2. Le remblaiement de l'espace et l'effacement de M.1 (Agrégation 50)

La fouille de 2008 a permis de reconnaître dans les dépôts de l'agrégation Agr. 50, en partie fouillée en 2007, une succession de remblais de démolition destinés à effacer le mur M.1 et à préparer le terrain pour l'édification de l'église de la fin du 10^e siècle (bâtiment 3). L'agrégation est composée, de haut en bas, d'une succession de couches hétérogènes (Fig. 16 : b, c et d) : un remblai de

démolition très grossier comble une dépression ou une petite tranchée (F.54 : US 10377/10378) ; celui-ci scelle plusieurs couches mêlant terre et matériaux de construction très fragmentés (US 10383, US 10382, US 10386), recouvrant à leur tour deux remblais de mortier blanc pulvérulent (US 10390, US 10392). Ces deux derniers dépôts, situés à la base de l'agrégation Agr. 50, d'une part recouvrent l'arase de M.1 (UC 10030/10031) pour l'effacer définitivement de la topographie du site, d'autre part mettent à niveau l'espace nouvellement créé. Le caractère secondaire des matériaux utilisés, pour l'ensemble des couches de l'agrégation Agr. 50, indique clairement qu'il s'agit de remblais.

La plupart de ces dépôts contient exclusivement de la céramique des 2^e-3^e siècles et, dans un cas (US 10378), un tesson de vase non tourné peut-être attribuable à l'époque gauloise. Seules les couches 10382 et 10392 contiennent quelques fragments de céramique du haut Moyen Age, produite entre le 6^e et le 10^e siècle. En outre, on note la présence de deux tessons de verre, probablement de vitrail, datés de manière très large entre le 8^e et le 16^e siècle.

On envisage mal un hiatus important entre la préparation du terrain et la construction du bâtiment 3, tous ces événements participant du même chantier de construction de l'absidiole nord de l'église. Il est donc très probable que l'agrégation Agr. 50 est immédiatement antérieure à la construction du mur M.4 et date du 10^e siècle.

2. LE BATIMENT 5

2.1. L'état 2

2.1.1. La démolition du bâtiment 5 et la récupération du mur M.1 (Agrégation 52) (Fig. 17 et 18)

L'agrégation Agr. 52 est constituée, à sa base, des comblements après abandon de deux trous de poteaux, F.66 et F.64, aménagés dans l'espace intérieur du bâtiment 5, limité à l'ouest par M.1. Le dernier contient un tesson des 8^e-9^e siècles parmi les trois qu'il a livrés.

Vient ensuite une couche (US 10428) contenant de nombreux matériaux de destruction (tuffeau, mortier blanc), très fragmentés, et de rares petits charbons de bois. Cette couche a été piétinée en surface, comme l'atteste la présence de lambeaux de sol compacté (US 10433). Ce dépôt ne contient malheureusement aucun tesson de céramique. Compte tenu de sa juxtaposition à M.1, côté ouest, et du caractère très fragmenté des gravats qui la composent, la couche 10428 correspond probablement à un remblai plutôt qu'à une couche de démolition en place. A l'ouest de M.1, on ne trouve pas non plus de couche de destruction *in situ*. Ainsi, l'espace a probablement été nettoyé après le démantèlement et la récupération du bâtiment 5.

De cette couche perce une grande tranchée de récupération de M.1, F.61. Son extension au sud n'est pas connue puisque la construction d'un mur de chaînage de l'église gothique (M.55) a fait disparaître tous les vestiges antérieurs. Cette tranchée F.61 est caractérisée par deux creusements plus profonds dans la maçonnerie. Considérés lors de la fouille comme deux fosses autonomes, ils sont en réalité issus de la même action de récupération du mur. Leurs remblais (US 10423 et US 10430) sont composés de matériaux triés, principalement représentés par des fragments de mortier (blanc et rose) et associés à des nodules de tuffeau, de terre cuite architecturale et d'enduits peints. Ces deux remblais ne contiennent à eux deux qu'un seul tesson de céramique, daté des 9^e-10^e siècles, et un tesson de vaisselle en verre, des 8^e-11^e siècles.

Le sol de circulation, observé sur la couche 10428, scelle également les comblements de la tranchée de récupération F.61.

La faible quantité de céramique n'autorise pas la datation précise de cette agrégation. La présence de quelques tessons des 9^e-10^e siècles donne toutefois un *terminus post-quem* au remblaiement postérieur (Agr. 50) et indique que la démolition et la récupération de M.1 (Agr. 52) font partie des mêmes travaux de transformation des bâtiments au 10^e siècle.

Enfin, il convient de noter que le mur est-ouest M.91, visible seulement au sud dans la coupe 1, reste en élévation lorsque M.1 est détruit. Edifié dans la même phase de construction que le sol F.63 (2^e état du bâtiment 5), et donc contemporain de M.1 dans son dernier état, il est intégré ensuite à la construction de l'église. Les sols construits (F.37, F.49, F.50 et F.51), fouillés en 2006 et 2007, butent contre son élévation (UC 10092). M.91 matérialise donc la limite sud de l'abside centrale de l'édifice du 10^e siècle et les sols F.37, F.49, F.50 et F.51 correspondent aux aménagements intérieurs du chœur de l'église. L'absence d'alignement de ce mur par rapport à la pile M.20 (Fig. 16) n'interdit pas que les deux maçonneries soient contemporaines : comme il avait été formulé en 2006, une réduction en largeur de l'abside est tout à fait possible (Marot 2006 : 42).

2.1.2. La construction et l'occupation du 2^e état : des sols de terre, un béton de tuileau et ses réfections successives (F.63)

La démolition précédemment décrite scelle le second état du bâtiment 5, représenté, à l'est de M.1, par une occupation intérieure sur support de terre et, à l'ouest, par un sol extérieur comprenant des gravats.

L'occupation intérieure est ensuite recouverte par un sol de tuileau, F.63, dont on a découvert des lambeaux. Celui-ci est également contemporain de la mise en place d'un trou de poteau F.66.

La dernière occupation du bâtiment 5 est matérialisée par le creusement d'une grande fosse, F.65, rapidement comblée et scellée par de fines couches de réfection du sol construit F.63, associées à un second trou de poteau, F.64.

2.1.2.1. Des sols de terre (Agrégation 56) (Fig. 18 et 19)

A l'est de M.1, l'agrégation Agr. 56 correspond à deux fines couches de terre sablo-limoneuse brun à gris (US 10465, US 10469), contenant de nombreux gravats fragmentés (tuffeau, terre cuite architecturale, mortier blanc) et quelques rejets domestiques (charbons, céramique et os), notamment des restes de poisson dans la couche 10469. Ces deux dépôts surmontent un petit remblai (US 10466) composé de limons ocre clair, stérile en matériaux anthropiques, et qui recouvre des fragments de tuile plate (US 10472), une couche dont on ne connaît pas l'extension au sud (Fig. 19 : a et b). Les couches US 10466 et US 10472 se concentrent au sud de l'espace intérieur fouillé, là où des remblais de démolition antérieurs (cf. Agr. 57) ont comblé une dépression héritée de l'effondrement d'une fosse sous-jacente (F.79).

En l'absence de mobilier archéologique dans les niveaux de l'agrégation Agr. 56 (trois tessons recueillis au total), il est impossible de proposer une datation. Toutefois, la présence d'un tesson de verre à vitre des 8^e-11^e siècles donne un *terminus post quem*.

2.1.2.2. Un sol d'occupation extérieure avec gravats (Agrégation 57) (Fig. 18 et 19)

A l'ouest de M.1, à l'extérieur du bâtiment 5, les fouilles ont révélé un seul dépôt archéologique (US 10424) associé au second état de l'édifice. Il était visible dans la coupe 2, témoin de la stratification découverte par l'équipe de Ch. Lelong et qui a été fouillée au fur et à mesure des campagnes depuis 2006. Elle correspondait à une butte de terre de 50 cm de côté (Fig. 18 : plan). La

fouille de la stratification à l'ouest de M.1 a donc été restreinte à cette superficie jusqu'à ce que des sols moins perturbés soient mis au jour (à partir de l'US 10445).

Le dépôt US 10424 s'étendait donc à l'origine jusqu'aux murs M.50, au nord, et M.56, au sud. Son extension n'est pas connue à l'ouest. Il est constitué d'une terre brune sableuse contenant beaucoup de blocs de tuffeau, de mortier et de terre cuite architecturale (*tegulae* et *imbrices*), dont le diamètre est compris entre 5 et 10 cm. La texture et la structure du sol ne font aucun doute sur son usage extérieur. Toutefois, la présence de nombreux gravats, peu fragmentés, indique que le sol était encore en usage et non enfoui au moment de la destruction d'une maçonnerie proche mais non identifiée. Ce dépôt contient huit tessons de céramique, dont quatre sont des 4^e-5^e siècles et quatre autres des 6^e-7^e siècles. En outre, il présente un fragment de vaisselle en verre des 8^e-16^e siècles et un autre de verre à vitre des 8^e-11^e siècles.

2.1.2.3. L'aménagement du sol F.63 et du poteau F.66 (Agrégation 55) (Fig. 18 et 19)

L'agrégation Agr. 55 correspond à la construction d'un sol en béton de tuffeau, F.63, qui s'étend sur l'ensemble de l'espace intérieur fouillé (Fig. 19 : c et d).

Il est composé d'un radier de fondation (US 10452), constitué de moellons de tuffeau et de silex d'un diamètre homogène (d'une dizaine de centimètres) et de quelques fragments d'*imbrices* et de *tegulae* en remploi. Ce radier de pose est surmonté d'un béton de tuffeau (US 10406), formé de fragments de terres cuites architecturales liées par du mortier et dont la surface a servi pour la circulation. Dans sa technique de construction, F.63 est très semblable au sol F.35 du bâtiment 3 (Marmoutier 2007 : vol.1, 34).

La fouille a également mis au jour un trou de poteau, F.66, contemporain de l'aménagement du sol et situé au centre de l'espace fouillé. Le poteau, d'une vingtaine de centimètres de diamètre, a été intégré à la construction de F.63.

Cette construction, associée à l'aménagement du poteau F.66, est contemporaine de l'édification du mur M.91, repéré en coupe 1. Au second état du bâtiment 5, ce mur en forme donc la limite sud. Par la suite, dans le bâtiment 3, M.91 est utilisé comme mur sud de l'abside centrale, alors que M.1 est arasé et effacé de la topographie.

La construction de l'état 2 du bâtiment 5 ne peut être datée puisque aucun tesson de céramique n'a été récolté dans les strates de l'agrégation Agr. 55.

2.1.2.4. L'occupation et la réfection du sol F.63 (Agrégation 54) (Fig. 18 et 19)

L'agrégation Agr. 54 comprend une alternance de niveaux de réfection et de couches d'occupation du sol F.63, localisés au sud de l'espace fouillé (Fig. 19 : e). Les couches d'occupation (US 10458 et 10454) correspondent à des lentilles de terre limoneuse brune, sans inclusions grossières, représentant des poussières accumulées et piétinées au-dessus des niveaux de réfection. Elles ne contiennent aucun mobilier archéologique.

Les couches de réfection (US 10453, 10455, 10456, et 10459) sont matérialisées par des poches de mortier blanc ou rose, servant à combler la partie endommagée, au sud, de la surface de circulation US 10406. Signalons toutefois que le dernier dépôt, US 10438, s'étend sur l'ensemble de l'espace fouillé. Comme dans les niveaux d'occupation précédemment décrits, le mobilier archéologique est absent.

2.1.2.5. La dernière occupation intérieure du bâtiment 5 : la fosse F.65, la réfection du sol F.63 et le poteau F.64 (Agrégation 53) (Fig. 18 et 19)

La série de couches de réfection et d'occupation antérieure est coupée, au nord, par une grande fosse, F.65, qui s'appuie à l'ouest contre M.1 (Fig. 19 : f). Elle présente un diamètre d'au moins 1,15 m et une profondeur de 0,90 m. Comme elle est coupée au nord et à l'est par les fondations en tranchée aveugle de M.47 (bâtiment 2), on ne connaît précisément son tracé qu'au sud et à l'ouest. Au fond a été déposé un gros bloc taillé de tuffeau jaune compact et non friable (US 10560), de grande dimension (L : 0,5 m, l : 0,35 m, h : 0,25 m), visiblement récupéré d'une construction utilisant comme liant du mortier de tuileau dont il restait des traces à la surface. Ce bloc est lié à l'usage de la fosse et non à son comblement après abandon, mais il est difficile d'en connaître la destination fonctionnelle. Rien dans le comblement final de la fosse (la trace d'un poteau, par exemple) ne permet d'identifier la fonction de F.65.

Ce comblement (US 10444), qui matérialise l'abandon de la fosse, est constitué d'une terre limono-sableuse brune, mélangée à des restes fragmentés du sol US 10406, à des nodules de mortier blanc et de tuffeau, et contenant de la céramique, des os, des charbons de bois et quelques fragments d'ardoise. La présence de fragments du sol US 10406 montre indirectement que l'abandon final de la fosse intervient peu de temps après son aménagement et son usage. En effet, les matériaux qui servent à la combler sont aussi ceux qui ont été exhumés lors de son creusement. Si un temps relativement long s'était écoulé entre l'aménagement de la fosse et son abandon, on aurait probablement affaire à un comblement sédimentaire nettement différent.

Le comblement d'abandon US 10444 contient quatorze tessons dont onze sont des 2^e-3^e siècles et trois sont compris entre le milieu du 8^e et la fin du 10^e siècle. La présence d'un fragment de verre à vitre des 12^e-15^e siècles est intrusive : elle est liée soit à une pollution stratigraphique (les fondations de la crypte romane ont recoupé les parties nord et est de la fosse F.65), soit à une erreur de fouille. Ce dépôt est scellé par trois fines couches de réfection (US 10437, US 10435 et US 10434) qui sont situées exactement dans l'emprise de la fosse F.65 et butent contre le sol construit F.63. Blanchâtres et sableuses, elles sont principalement composées de mortier blanc désagrégué, de petits fragments de tuffeau, parfois de terre cuite architecturale, de quelques charbons et tessons céramiques. Il s'agit de trois couches de régalaage du sol F.63, contemporaines de l'utilisation de l'US 10406 et destinées à rehausser le niveau de circulation qui s'est affaissé à l'emplacement de la fosse F.65 sous-jacente.

On sait par ailleurs que le sol F.63 est utilisé jusqu'au 9^e siècle. L'argument chronologique repose sur les quelques tessons de céramique contenus dans la strate US 10434, dont la datation est très homogène et qui ne présentent aucun fragment redéposé. Les deux autres couches, US 10435 et US 10437, contiennent respectivement un seul tesson (8^e-9^e siècles) et sept tessons (six des 2^e-3^e siècles et un des 5^e-6^e siècles). Ces trois niveaux sont donc particulièrement importants pour connaître la dernière période d'utilisation du sol F.63, qu'on propose de placer au 9^e siècle. Cette datation s'accorde également avec le *terminus post quem* donné par la datation du comblement US 10444 de la fosse F.65. En revanche, il est impossible d'estimer la durée d'utilisation du sol en l'absence de mobilier dans ses niveaux de construction (*cf. supra*). On sait seulement qu'il est postérieur aux 4^e-5^e siècles, datation du premier état du bâtiment 5 (*cf. infra*).

Un dernier événement intervient avant la démolition du bâtiment : un trou de poteau, F.64, est aménagé après le dépôt de la couche 10434 (Fig. 19 : c). Il se situe au nord de l'espace fouillé, à peu près à égale distance de M.1 (0,45 m) que le poteau F.66. Non synchrones dans leur construction, les deux trous de poteau F.64 et F.66 ont pu néanmoins fonctionner ensemble dans la dernière occupation de l'espace intérieur du bâtiment 5.

2.1.3. De l'état 1 à l'état 2 : la phase de travaux

2.1.3.1. Le remblaiement intérieur (Agrégation 59) (Fig. 18 et 20).

L'agrégation Agr. 59 correspond à une étape de transformation de l'intérieur du bâtiment 5, destinée à niveler l'espace pour la construction du sol F.63 (cf. *supra*). Elle se compose pour l'essentiel de petits remblais de démolition, très localisés, destinés généralement à combler des dépressions. En particulier, on a observé une succession de dépôts localisés au sud du secteur, au-dessus d'une fosse, F.79, repérée uniquement en coupe.

Le premier de ces dépôts (US 10479) (Fig. 20 : a) est composé pour l'essentiel d'enduits peints, monochromes ou à décors géométriques, et utilisant deux sous-couches de mortier, la première blanche, la seconde rose. Il ne s'agit pas de la démolition en place de l'enduit mural mais plutôt d'un remblai puisque, d'une part, les enduits étaient limités à l'emprise d'une dépression située au sud du secteur, d'autre part leur orientation (certains face contre terre, d'autres face au ciel) était hétérogène et inorganisée. Même si la couche US 10479 n'est pas en place, il est toutefois possible que les vestiges de cet enduit mural proviennent du bâtiment 5 et plus particulièrement du mur M1.

Ce remblai de démolition est scellé par une structure de combustion, F.70 (Fig. 20 : b), localisée au sud de l'espace fouillé. Elle présente un niveau d'usage, US 10488 (charbons et cendres), recouvert par une terre limoneuse ocre (US 10487), contenant quelques fragments d'enduits peints, de tuffeau et des nodules de torchis. Cette couche a probablement servi à éteindre le feu puisque ses constituants étaient rubéfiés. La structure F.70 a été dans un premier temps interprétée comme un foyer domestique, mais l'absence de mobilier archéologique et le contexte stratigraphique indiquent que son utilisation est liée à la transformation architecturale du bâtiment 5 (brûlage de pièces de bois ?). Le comblement d'abandon de F.70, US 10487, présente des similitudes sédimentaires, stratigraphiques et contextuelles avec le remblai US 10387 du foyer en fosse F.55, découvert dans le secteur 1 (cf. *supra*).

Le foyer F.70 est scellé par un remblai de démolition très grossier (US 10480), constitué de moellons de tuffeau et de silex d'un diamètre compris entre 10 et 20 cm, noyés dans une terre limoneuse ocre (Fig. 20 : c). Ce remblai est limité à l'emprise de F.70 sous-jacent. Compte-tenu de sa localisation ponctuelle, il est probable que ce dépôt est utilisé comme remblai pour exhausser le niveau de circulation du bâtiment, qui s'est affaissé à cet endroit. En effet, la présence de la fosse F.79 (uniquement repérée en coupe) explique l'effondrement d'une partie de la stratification – qu'on a par ailleurs observé clairement dans la coupe 1 (Fig. 17).

L'ensemble des dépôts de l'agrégation Agr. 59 correspond donc à des remblais. Seule la couche 10487 (usage du foyer F.70) est ici en contexte primaire. Compte-tenu de l'absence totale de mobilier céramique, cette agrégation ne peut être datée.

2.1.3.2. La couche de démolition à l'extérieur (Agrégation 93) (Fig. 21).

Les deux US 10420/10506, découvertes en secteurs 2 et 5, ont pu être mises en équivalence. Elles correspondent à une terre sableuse et gravillonneuse, grisâtre à blanchâtre, principalement composée de mortier blanc désagrégé et contenant des blocs d'environ 10 cm de tuffeau et de silex. On a en outre recueilli deux blocs (15x10x15 cm), l'un dans l'US 10420, l'autre dans l'US 10506, dont la face légèrement convexe était entaillée pour faciliter l'accroche d'enduits (Fig. 21 : e). La couche 10420/10506 est liée à la démolition d'une maçonnerie, probablement M.1, qui ne se prolonge pas à l'est du mur, dans la partie intérieure du bâtiment. Chronologiquement, elle est associée à la phase de transformation du bâtiment 5, intervenue entre les états 1 et 2, et non à sa phase de démantèlement final. Ce choix stratigraphique, discutable, tient compte de la couche d'occupation extérieure (Agr. 57) qui scelle cette démolition et qu'on propose de rattacher à l'occupation de l'état 2 du bâtiment.

D'après l'assemblage céramique, cette couche de démolition peut être datée des 4^e-5^e siècles. On note toutefois la présence d'un tessou de verre des 17^e-18^e siècles et de trois tessous de céramique médiévale (12^e-14^e siècles), qui sont assurément intrusifs.

2.1.3.3. La construction des murs M.91, M.50, M.56 et la reprise de M.1 (Agrégation 58) (Fig. 20).

L'agrégation Agr. 58 regroupe les constructions des murs M.91, M.50 et M.56, ainsi que la reprise du mur M.1 (UC 10033). Dans le cas de M.50 et M.56, il s'agit de maçonneries en grande partie déconnectées de la stratigraphie en cours de fouille, en raison des tranchées opérées par l'équipe de fouille de Ch. Lelong et de la construction des églises médiévales – notamment celle du mur de chaînage gothique M.55 qui a détruit le point d'intersection des murs M.1, M.91 et M.56 au sud du secteur. Par comparaison avec M.91, dont la construction est assurément rattachée à cette étape de l'histoire du bâtiment 5, on propose donc d'associer l'édification de ces maçonneries dans une même agrégation.

Il convient de rappeler, sommairement, la description des quatre maçonneries de l'agrégation Agr. 58 :

- M.91 est un mur est-ouest, observable uniquement dans la coupe 1 (Fig. 17). Son tracé n'a été reconnu que sur une quinzaine de centimètres de long : à l'est, il est détruit par la construction de la crypte romane, à l'ouest, par la tranchée F.77 de fondation du mur de chaînage gothique, M.55. Les fondations de M.91, constituées de moellons de tuffeau noyés dans un mortier blanc dur (UC 10093), ont été construites en tranchée aveugle (F.73). L'élévation (UC 10092) est conservée sur 90 cm ; elle est assisée mais ne présente pas de parement régulier (Marot 2006 : 40) ;

- M.56 est un mur est-ouest, observable dans la coupe 70 (Fig. 20 : d), et son tracé est conservé sur environ 1,30 m de long : à l'est, il a été recoupé par la grande tranchée F.77 du mur M.55, à l'ouest, par un autre mur de chaînage gothique, M.43, de direction nord-sud. Il est par ailleurs englobé dans les maçonneries M.20 et M.54 de l'église du 10^e siècle. Sa fondation est composée de petits moellons de tuffeau, mêlés à du mortier blanc dur (UC 10395) ; elle semble être construite en tranchée aveugle. La partie inférieure de cette fondation a été détruite à l'occasion de la construction de M.55³. L'élévation comprend également de petits moellons de tuffeau assisés et présentant un parement régulier (UC 10394) ;

- M.50 est un mur de direction est-ouest, conservé sur 1,30 m de long, qui bute à l'est contre M.1 (Fig.20 : e). Sa fondation (UC 10446) est composée de moellons de tuffeau non taillés, de dimensions très variables (entre 10 et 40 cm) et grossièrement assisés. La tranchée de fondation n'a pas été reconnue. De l'élévation il ne reste qu'une partie du blocage ainsi que le parement nord (UC 10076), sur deux assises (parement régulier constitué de moellons taillés de tuffeau). Le parement sud a été arraché par le creusement d'une fosse du 11^e siècle, F.13 (Marmoutier 2007 : vol. 2, fig. 32). On ne connaît pas l'extension à l'ouest de M.50 puisqu'il est coupé par une autre maçonnerie, M.54, mur de chaînage de l'église du 10^e siècle ;

- la reprise de M.1, UC 10033, est construite en petits moellons irréguliers de tuffeau, liés au mortier gris, visible sur une assise au sud et trois au nord (Fig.20 : f), dans le sous-secteur 4. Elle est fondée en partie sur les maçonneries du premier état de M.1 (UC 10034/10035) mais elle est en saillie vers l'ouest. Cette reprise est antérieure à la construction de l'absidiole nord de l'église du 10^e siècle puisque M.4 la coupe au sud. Toutefois, d'après la fouille de la butte-témoin, elle semble postérieure à

³ L'UC10547 correspond au comblement maçonné de la tranchée de fondation F77 de M55, qui vient buter contre les fondations de M56 (UC10235) et qui est fondé en sape sous le ressaut de fondation de ce mur (Fig.20 : d).

l'US 10506, qui constitue la couche la plus récente de l'occupation du bâtiment 5 dans cette partie du site.

Ces quatre maçonneries ont été regroupées au sein de la même agrégation. Ce choix repose sur deux critères stratigraphiques et chronologiques :

- 1) la construction de ces quatre murs est postérieure au premier état de M.1 ;
- 2) la destruction de ces maçonneries est antérieure à la construction de l'église du 10^e siècle et donc probablement contemporaine du démantèlement de M.1. Il n'y a donc pas de hiatus observé entre la démolition de M.1 et la construction de l'église sus-jacente.

En fait, nos doutes concernent la contemporanéité de la construction de ces maçonneries et donc de leur association dans une seule et même agrégation. En particulier, M.91 n'est pas aligné avec M.56. Il n'est donc pas possible que ces deux murs soient à l'origine une même maçonnerie, contrairement à ce qui avait été formulé en 2007. On peut, plus vraisemblablement, concevoir que M.91 et M.56 venaient de part et d'autre buter contre M.1 qui devait s'étendre plus au sud et constituer ainsi un obstacle entre les deux murs perpendiculaires. L'absence d'équivalence entre les deux murs n'interdit donc pas qu'ils soient contemporains, soit dans la construction, soit dans l'usage.

2.2. L'état 1

2.2.1. L'espace intérieur

A l'est de M.1, l'état 1 du bâtiment 5 présente un remblaiement important de l'espace intérieur, que la fouille a commencé de dégager en 2008. Ce remblaiement est scellé par une occupation intérieure sur sols en terre, alternant avec de petits niveaux de démolition ou de réfection.

2.2.1.1. Le remblaiement de l'espace intérieur (Agrégation 61) (Fig. 18 et 21)

L'agrégation Agr. 61 correspond au remblaiement de l'espace intérieur, qui intervient dans la dernière étape de construction du bâtiment 5, alors que l'élévation du mur M.1 est érigée. De cette agrégation, seules les cinq couches les plus récentes ont été fouillées cette année. Elles sont de deux types : le premier correspond à des remblais triés, composés soit de fragments de tuffeau (US 10528), soit de cendres et de charbons (US 10526) ; le second regroupe des remblais de démolition (US 10512, US 10523, US 10530) contenant de nombreux fragments de mortier parmi d'autres matériaux de construction (Fig. 21 : d). Cela signifie soit qu'un bâtiment maçonné existait là antérieurement, soit que le bâtiment 5 a connu un état antérieur, sous-jacent. Cette dernière hypothèse est toutefois assez douteuse puisque les remblais en question sont situés sous le niveau de l'arase de brique, qui définit le niveau de circulation du bâtiment.

En l'absence de céramique, l'agrégation Agr. 61 ne peut être datée.

La campagne de 2009 devra terminer la fouille de ces remblais de construction, localisés à l'est de M.1. Le bord de la tranchée que Ch. Lelong a creusée au sud du secteur permet d'identifier au moins trois grands dépôts, jusqu'au bas de M.1, dont les deux premiers semblent perturbés par la fosse F.79. La fouille de ces niveaux permettra notamment de recueillir du mobilier archéologique pour asseoir une datation.

2.2.1.2. L'occupation et la réfection de l'espace intérieur (Agrégation 60) (Fig. 18 et 21)

L'agrégation Agr. 60 regroupe deux séries de couches d'occupation en terre, séparées par deux petits remblais de démolition (US 10501 et US 10500).

La première séquence d'occupation comprend trois niveaux de circulation sur recharge, constituée d'un sédiment limoneux brun avec des matériaux de construction plus ou moins fragmentés et des charbons de bois (US 10502, US 10505, US 10526). Ils sont contemporains de l'aménagement d'une pilette isolée, F.73-US 10504 (Fig. 22 : a, b et d), constituée de quatre carreaux. F.73 semble être en contexte primaire, car les carreaux étaient liés à la terre et non au mortier, mais il ne remplit pas ici la fonction de support d'un sol chauffé. Il est d'ailleurs préférable d'utiliser le terme d'« empilement de carreaux » plutôt que de « pilette », tant que l'on ne comprend pas l'utilisation de cet aménagement intérieur. Un dépôt secondaire de cendres et de charbons (US 10503) a été découvert à son contact.

Cette occupation intérieure est scellée par les deux remblais US 10501 et US 10500, composés de terre sableuse contenant des matériaux de démolition (mortier blanc et tuffeau d'un module plus grossier). L'apport US 10501 est concentré au nord de l'espace fouillé et destiné à remblayer la portion de pièce où se trouve l'empilement de carreaux F.73. Les aménageurs ont visiblement préféré le remblaiement à l'arasement. La recharge postérieure, US 10500, met à niveau l'ensemble de l'espace.

La seconde séquence d'occupation comprend deux niveaux de sol (US 10493 et US 10491), semblables à ceux de la première séquence. Ces couches sont constituées de sédiments fins (plus ou moins argileux), contenant des fragments de matériaux de construction (tuffeau, terre cuite architecturale) et des rejets domestiques (charbons, vaisselle en verre et céramique), notamment posés à plat sur le niveau US 10491 (Fig. 22 : c).

D'après la céramique, ces niveaux peuvent être datés des 4^e-5^e siècles. Toutefois, cette datation repose sur peu de mobilier archéologique : on compte en moyenne quatre tessons par couche. Le dépôt le plus ancien, US 10505, livre en revanche 37 tessons, dont quinze sont du Bas-Empire (céramique commune grise, claire et à engobe rouge).

2.2.2. L'espace extérieur (Agrégation 62) (Fig. 21)

L'agrégation Agr. 62 regroupe des dépôts (US 10445/10507), reconnus dans les sous-secteurs 2 et 4, entre lesquels des équivalences ont été établies.

Il s'agit d'un sol extérieur avec gravats, constitué d'une terre brune sablo-limoneuse mêlée à des *tegulae* et des *imbrices* peu fragmentés, pour certains entiers (Fig. 21 : b). On y trouve également de nombreux tessons de céramique ainsi que des ossements animaux. Cette couche bute contre M.1 et se trouve à la même altitude que son assise de briques : elle correspond au premier sol d'occupation extérieure du bâtiment 5. Les terres cuites architecturales qu'elle contient ont été intégrées, dans un second temps, à l'occasion de la démolition ou de la réfection d'une toiture.

Par l'état et la proportion de terres cuites architecturales, la couche US 10445/10507 est très semblable à la démolition US 10443 (état 3, bâtiment 4). Les observations réalisées par C. Bébien et A. Ferdière sur la céramique montrent que les assemblages de 10445 et 10443 sont très similaires (céramique commune grise, engobée rouge, brossée et sigillée d'Argonne).

L'agrégation Agr. 62 peut être datée des 4^e-5^e siècles.

2.2.3. La construction du bâtiment 5 (**Fig.18 et 23**)

La construction du bâtiment 5, observée dans les sous-secteurs 2 et 4, correspond à l'édification du mur M.1. Elle comprend une première agrégation (Agr. 64) regroupant la construction des fondations du mur et le remblaiement massif qui l'accompagne, et une seconde agrégation (Agr. 63) qui correspond à la construction de la partie supérieure de la maçonnerie (assise de briques et élévation) et à la finition du parement ouest.

Avant de présenter ces deux étapes de la construction du mur, il convient de rappeler quelques points concernant l'état des vestiges avant la fouille de 2008 (Marot 2006 : 36-37).

Le mur M.1, orienté nord-sud, est composé de trois tronçons reconnus dans les secteurs 2 (M.1) et 4 (M.13). Le tronçon nord, M.13, ne comprend qu'une élévation établie sur trois assises de briques, celles-ci reposant directement sur le substrat calcaire (tuffeau jaune). Les deux autres tronçons (M.1) présentent une élévation séparée en deux parties par l'assise de briques.

On ne connaît pas l'extension réelle de ce mur puisqu'il a été coupé au nord et au sud par des maçonneries postérieures (églises romane et gothique). Toutefois, il mesurait au moins 14,6 m de long. Il n'est pas construit en tranchée mais sa maçonnerie est directement fondée sur le substrat et stabilisée, au fur et à mesure de sa construction, par d'épais remblais.

Dans le secteur 2, les fouilles ont concerné les deux tronçons sud de ce grand mur, enregistrés sous le même numéro M.1.

2.2.3.1. Construction des fondations de M.1 et remblaiement successif (Agrégation 64) (Fig. 21 et 23)

Les constructeurs ont adapté les techniques de construction de M.1 à la contrainte topographique imposée par la pente nord-sud du substrat. La partie basse de la maçonnerie est constituée d'assises semi régulières de moellons de tuffeau liés avec du mortier ocre friable (UC 10029/10032 et 10035), dont le fond a été atteint dans le sous-secteur 4.

Contre cette maçonnerie ont été apportés d'épais remblais destinés à stabiliser la construction. Dans le bas de la stratification, il s'agit d'apports de tuffeau pilé et concassé, quasi stériles en mobilier archéologique (US 10489, 10490 et 10475), et représentant entre 60 et 80 cm d'épaisseur. Ces remblais sont percés par une petite tranchée, F.69, dont les comblements (US 10484 et 10474) sont semblables aux remblais encaissants. La fonction de F.69 n'est pas connue mais elle est relative à la construction des fondations de M.1.

L'ensemble de cette stratification est scellée par une couche d'argile noire, peu épaisse (2 cm), utilisée pour affermir et niveler le terrain.

Les dix couches de l'agrégation Agr. 64 contiennent au total quinze tessons de céramique, tous datés des 2^e-3^e siècles. Compte tenu du faible nombre de tessons recueillis, il n'est pas possible de proposer une datation pour la construction de ce bâtiment.

2.2.3.2. Construction et finition de l'élévation de M.1 (Agrégation 63) (Fig. 21 : a et 23)

Dans le sous-secteur 2, les remblais antérieurs sont scellés par une couche épaisse de 10 à 15 cm, constituée d'argiles de couleur ocre mélangées à des graviers alluviaux (US 10463). On a identifié cette même couche dans le sous-secteur 4 (US 10513) : à cet endroit, elle était non seulement déposée contre M.1 mais aussi incluse au sein de la maçonnerie, remplaçant en épaisseur l'avant-dernière

assise de moellons sous le niveau de briques. Sur la face ouest, l'élévation de M.1 et l'assise de briques ont été construites au-dessus de ce remblai argilo-graveleux. L'élévation est faite de pierres de petit appareil quadrangulaire. Les joints de la face ouest ont été tirés au fer alors que des traces d'enduits et d'accroche d'enduits sont visibles sur la face est, qui correspond à la face interne du bâtiment 5.

Le remblai argilo-graveleux (US 10463/10513) sert donc visiblement de remblai de construction pour stabiliser le terrain et pour asseoir le mur au nord. Dans le sous-secteur 2, là où il est absent de la maçonnerie, on a observé une petite tranchée, F.67, très peu profonde (environ 10 cm), dans laquelle a coulé du mortier blanc. Ce même mortier a été observé sur l'ensemble du parement ouest de M.1, entre le niveau de 10463 et celui de l'assise de briques. La tranchée F.67 et le mortier témoignent probablement d'un même chantier de finition du parement ouest du mur M.1, dans sa partie sud.

L'ensemble des dépôts est ensuite scellé par deux petites couches de réfection ou de finition de la façade du mur (mortier et poudre de tuffeau), correspondant à un petit niveau de gâchage (US 10450) et à une fine couche de réfection (US 10451).

Tous ces dépôts contiennent peu de céramique, majoritairement datée des 2^e-3^e siècles. Seule l'US 10451 fournit deux tessons des 4^e-5^e siècles, sur les trois qu'elle contient au total. Compte-tenu de la médiocrité des assemblages céramiques, on peut difficilement proposer une datation pour cette agrégation.

SYNTHESE

Les périodes, numérotées de 1 à 7, ont été subdivisées en sous-périodes, identifiées par des lettres. L'ensemble de ces informations est présenté dans l'ordre chronologique.

1. PERIODE 1 : UNE OCCUPATION AUX 1^{ER} ET 2^E SIECLES ?

La stratification de la période 1 a été à peine dégagée en 2008 et seule la butte-témoin du secteur 5 en a livré quelques vestiges. Il s'agit de couches d'occupation extérieure visiblement anthropisées, au regard des matériaux découverts dans ces sols : mortier, tuffeau, terres cuites architecturales, quelques tessons de céramique et de verre, c'est-à-dire majoritairement des gravats fragmentés associés à de rares déchets domestiques. La présence de ces matériaux implique la démolition de maçonneries avant la construction du bâtiment 4.

Cette occupation extérieure est antérieure au mur M.15 et peut être datée des 1^{er} et 2^e siècles ap. J.-C. L'attribution de cette séquence à la première occupation du site repose sur l'hypothèse que la construction de M.15 est contemporaine du 1^{er} état du bâtiment 4. Il se peut néanmoins que ce mur soit construit plus tardivement, au moment où M.7 est édifié dans le 2^e état du bâtiment. Dans ce cas, les niveaux d'occupation de la période 1 seraient attribués à la période 2. En l'état actuel des recherches, il est impossible de trancher entre l'une ou l'autre hypothèse. La prochaine campagne de fouille permettra de préciser les différents états du bâtiment 4.

2. PERIODE 2 : L'AILE D'UN BATIMENT RESIDENTIEL DU HAUT-EMPIRE (2^E-3^E S. ?)

La période 2 regroupe les deux premiers états du bâtiment 4, datés des 2^e-3^e s. A cette époque, le bâtiment 4 est la seule structure attestée dans l'emprise des fouilles récentes (secteurs 1, 2 et 5).

2.1. Sous-période 2a : l'état 1 du bâtiment 4 (Fig. 13 et 24 : période 2a)

Un bâtiment maçonné rectangulaire (bâtiment 4), de direction nord-sud, est construit dans le courant du Haut-Empire. Ses limites nord (M.15), ouest (M.97/M.9) et est (M.92) fournissent une largeur interne de 3 m. Toutefois, son extension au sud n'étant pas connue, le bâtiment présente une longueur minimale de 13 m. Aucune partition interne (mur ou paroi palissadée) n'a été reconnue dans cet état du bâtiment. Compte-tenu du décalage altimétrique important entre les fondations de M.15 et celles de M.9/M.97 (environ 2 m), il doit pourtant exister un mur en retour, aujourd'hui disparu, quelque part dans l'emprise actuelle du mur de chaînage gothique est-ouest (M.52) : cette maçonnerie servirait de mur de soutènement à la terrasse supérieure sur laquelle est installé M.15.

L'occupation intérieure et la totalité des murs n'ont pas été dégagées cette année. En l'état des recherches, il n'est pas possible de connaître la fonction du bâtiment. Toutefois, la forme allongée, la datation et les techniques de construction l'associent à une résidence antique de type *villa*. Le bâtiment 4 pourrait être l'aile occidentale d'un édifice plus vaste, s'étendant plus à l'est. En 2009, la fouille des sols associés à cet état permettra d'éclairer l'usage du bâtiment.

2.2. Sous-période 2b : l'état 2 du bâtiment 4 (Fig.10 et 24 : période 2b)

La limite occidentale du bâtiment est reconstruite (M.7), après une phase de recouvrement (abandon ?) des anciennes maçonneries (M.9/M.97). Le nouveau tracé n'est pas tout à fait aligné sur le précédent mais décalé d'une quinzaine de centimètres à l'ouest. Pour cet état et le suivant, il est

également possible de restituer une entrée occidentale. Cette hypothèse, fondée sur l'absence de maçonnerie et sur le caractère plan du ressaut de fondation, à cet endroit du mur M.7, reste toutefois très incertaine. Les limites nord (M.15) et est (M.92) sont, elles, maintenues dans leur premier état. L'occupation intérieure du bâtiment est constituée de niveaux de circulation en terre supportant des foyers non construits. Le mobilier archéologique (vaisselle en céramique, en verre, vases de stockage) témoigne d'une occupation domestique. Cependant, la quantité d'ossements animaux n'atteste pas une activité culinaire intense comme celle produite dans des cuisines, par exemple.

Au nord du secteur 1, dans la coupe 16, on a pu observer un empilement de carreaux, isolé mais en place, reposant sur un niveau de sol aménagé avec des fragments de terres cuites architecturales. Le sol et la pilette sont stratigraphiquement associés à l'état 2, voire à l'état 3, du bâtiment 4 et probablement utilisés dans leur fonction primaire d'hypocauste. Toutefois, l'absence de mortier rose dans les gravats qui le scellent indique qu'il ne s'agit pas d'un balnéaire. Cet empilement est l'unique témoin d'un hypocauste en place observé sur l'ensemble de la zone 1. Il semblerait donc que l'on ait affaire à deux espaces de fonction différente : le premier, dont on a dégagé les vestiges en 2008, est localisé au sud du secteur 1 et a peut-être une vocation domestique sans qu'il soit possible d'aller plus loin dans les interprétations ; le second espace, situé au nord, pourrait correspondre à une salle chauffée. La limite entre les deux pièces n'a pas été reconnue en fouille et a probablement été détruite par les maçonneries ultérieures orientées est-ouest. Le bâtiment 4, qui comportait au moins ces deux espaces de fonction différente, constitueraient toujours l'aile occidentale d'un habitat gallo-romain.

3. PERIODE 3 : DES BATIMENTS MONASTIQUES (4^E/5^E-8^E s.)

Au 4^e/5^e s., le bâtiment 4 continue d'être utilisé dans sa forme ancienne, avec toutefois l'ajout d'un mur qui partage l'espace entre le nord et le sud. Un nouvel édifice (bâtiment 5), plus monumental, est construit à l'est. Les deux bâtiments sont séparés par une occupation extérieure.

3.1. Sous-période 3a : l'état 3 du bâtiment 4 et l'état 1 du bâtiment 5 (4e/5e-6e s. ?) (Fig. 7, 22 et 24 : période 3a)

Dans son 3^e état, le bâtiment 4 conserve les mêmes limites que dans l'état antérieur. Il est toutefois pourvu d'un nouveau mur interne (M.107) de direction est-ouest tandis qu'on détruit l'enduit qui tapissait le parement intérieur de son mur oriental (M.92). A l'inverse de l'édification de M.7 dans l'état 2, la construction de M.107 n'a presque pas produit de stratification. On passe directement des sols de l'état 2 à ceux de l'état 3. Ce constat nous amène à penser que l'aménagement de M.107 n'a pas occasionné un chantier de construction important et qu'il ne témoigne pas d'une restructuration d'envergure du bâtiment. Cela est par ailleurs attesté par la nature de l'occupation intérieure de la pièce, semblable à celle de l'état 2 (sols de terre, vaisselle en céramique et en verre).

Au nord, il est possible que l'espace conserve la fonction de salle chauffée. La fouille d'une butte-témoin localisée à proximité de la coupe 24 permettra peut-être d'établir la chronologie entre les différents espaces.

A l'est du bâtiment 4, un nouvel édifice est construit, matérialisé par M.1 qui sépare l'intérieur, à l'est, et l'extérieur, à l'ouest. Son extension au nord et au sud indique une longueur minimale de 14,6 m. Le reste du plan n'a pas été reconnu. La construction de M.1, en petit appareil avec une arase de briques, a visiblement nécessité une mise en œuvre de qualité : en effet, outre des techniques de construction coûteuses en hommes et en temps, le bâtiment est pourvu de maçonneries imposantes, assises directement sur le substrat calcaire au nord et s'adaptant à l'importante pente du terrain naturel au sud. Construit à ciel ouvert, le mur a été stabilisé par d'épais remblais de construction, qui butent contre ses deux parements. Observés sur les quelques mètres carrés disponibles à la fouille, ces

remblais permettent de prendre la mesure du volume de sol manipulé pour l'édification du bâtiment. Le mode de construction, à ciel ouvert avec remblaiement massif et non en tranchée, indique également que les constructeurs voulaient une façade homogène, exempte de terrasses comme c'était probablement le cas pour le bâtiment 4. Pour ce 1^{er} état du bâtiment, on sait également que le parement interne était couvert d'enduits peints, rouges, jaunes et noirs. Des fragments de verre à vitre ont été trouvés dans les couches de démolition. La qualité de la construction et du décor ne s'accorde pas avec la nature de l'occupation intérieure : celle-ci est en effet matérialisée par des sols en terre, qui contiennent en outre peu de mobilier archéologique (quelques tessons de céramique, peu de restes fauniques), de sorte qu'il est difficile de caractériser la nature et l'usage du bâtiment.

Tout en gardant à l'esprit le caractère très fragmentaire de M.1 et l'importance des destructions intervenues immédiatement à l'est de ce mur, soulignons l'absence de murs de refend ouest-est et celle de seuils, là où l'élévation de M.1 est préservée. Ajoutées à cela, la longueur du mur et la qualité de sa construction suggèrent que l'on ait affaire à un portique fermant à l'ouest une vaste construction.

Les deux édifices, 4 et 5, sont à cette période séparés par une occupation extérieure, dont la limite occidentale n'est pas connue.

3.2. Sous-période 3b : l'état 4 du bâtiment 4 et l'état 2 du bâtiment 5 (7^e s. ?) (Fig. 5, 21, 24 : période 3b)

Cette phase est une étape importante dans l'histoire de l'occupation du haut Moyen Age. Elle témoigne du regroupement topographique des deux bâtiments, anciennement autonomes. La liaison est matérialisée par la construction d'une limite au sud et l'ajout de murs de même direction, est-ouest. Alors que dans les phases précédentes l'orientation nord-sud s'imposait à la vue des maçonneries, elle apparaît, à cette époque, favoriser davantage la direction est-ouest.

A l'ouest, l'état 4 du bâtiment 4 correspond à sa transformation architecturale et, probablement, fonctionnelle. La limite occidentale (M.7) est totalement reconstruite mais sur le tracé exact de son premier état. Les nouvelles maçonneries prennent appui sur les anciennes et sur une épaisse couche de remblais issus de la démolition des élévations (murs et couverture) de l'édifice antérieur. La modification du plan explique la reconstruction de ce mur ouest : jusque là, il s'étendait au sud, au-delà des limites de fouille ; il est maintenant chaîné avec un retour (M.84) construit en même temps, de sorte à fermer le bâtiment au sud et à doubler sa superficie. Au sein de ce mur sud, un support de pilier ou poteau est aménagé, soit pour permettre la construction d'un étage, soit pour faciliter la portée de la charpente, qui couvre alors une superficie plus importante. On propose en effet de restituer un mur nord-sud, à l'est, sous le mur de chaînage gothique (M.43). Cette hypothèse repose sur la certitude que le bâtiment est agrandi à cette période : le tracé de M.84 à l'est, la présence d'une base de pilier et l'extension du sol construit (F.31) indiquent que l'édifice est agrandi à l'est. Concernant la limite nord de l'édifice, la conservation exacte de l'ancien tracé de M.7 implique que M.15 est toujours en usage. En revanche, la nature de l'occupation intérieure change radicalement : des sols en terre des états précédents, on passe à la construction d'un sol carrelé (F.31), utilisant des briques antiques en remploi. Toutefois, aucune cloison interne n'a été observée. Les trois principaux changements qui affectent le bâtiment 4 dans son 4^e état sont donc la réduction au sud, l'extension vers l'est et la qualité du sol.

A l'est, le bâtiment 5 est moins profondément transformé. On lui adjoint plusieurs murs de direction est-ouest, dont les différents modes de construction témoignent de fonctions distinctes. Les murs sud (M.56 et M.91) sont construits selon les mêmes techniques : une tranchée avec un comblement maçonné servant de fondation, surmonté d'une élévation en petits moellons grossièrement équarris. Ces deux murs s'appuient de part et d'autre de M.1 qui peut, encore à cette

époque, se prolonger au sud, au-delà des limites de fouille. Mais il n'est pas exclu qu'il soit, comme M.7, réduit en longueur et chaîné avec M.91. Les nombreuses perturbations postérieures ont totalement fait disparaître la relation entre ces différentes maçonneries. La seule manière de vérifier nos hypothèses est de sonder d'ici quelques années sous le talus au sud de la zone 1. Un troisième mur est construit (M.50) qui prend appui sur M.1 du côté ouest. Compte-tenu de la faible profondeur de sa fondation, le mur M.50 sert visiblement à cloisonner l'espace. Il n'a que faiblement traversé la stratification antérieure qu'il faudra fouiller en 2009. Il est possible que cette maçonnerie ne soit construite qu'à partir de la phase suivante (sous-période 3c), principalement caractérisée par le cloisonnement du bâtiment 4 (*cf. infra*). En outre, son ressaut de fondation se situe 40 cm plus haut que celui du mur gouttereau au sud (M.56). L'attribution de M.50 à l'état 4 du bâtiment 4 reste donc très hypothétique.

L'occupation intérieure du bâtiment 5 est matérialisée par des sols en terre, faiblement pourvus en mobilier archéologique. Il est alors difficile d'interpréter fonctionnellement ce bâtiment.

Les deux bâtiments sont maintenant réunis par une liaison au sud (M.84/M.56). Les ressauts de fondation des deux murs sont cohérents, si l'on considère la pente permanente nord-ouest/sud-est (Tab. 3). L'espace ainsi créé entre les deux édifices ne peut être interprété : en effet, aucune couche d'occupation, intérieure comme extérieure, ne peut être rattachée avec certitude à cette phase.

	N° mur (n° UC)	cote NGF	
secteur 1	M84 (10072)	50,05 m (à l'ouest)	49,95 m (à l'est)
	M104 (10136)	50,95 (à l'ouest)	50,8 m (à l'est)
	M83 (10565)	51 m	
secteur 2	M56 (10395)	49,9 m	
	M50 (10446)	50,3 m	
	M91 (10093)	50,3 m	
	M1-reprise (10033)	50,45 m	

Tab. 3 : Altitudes des ressauts de fondation.

3.3. Sous-période 3c : l'état 5 du bâtiment 4 et l'état 2 du bâtiment 5 (7^e-8^e s. ?) (Fig. 3, 19 et 24 : période 3c)

Durant cette phase, le plan des bâtiments n'est pas fortement modifié. Le bâtiment 4 conserve les limites nord (M.15), ouest (M.7) et sud (M.84) de son état précédent. On lui ajoute toutefois une partition interne (M.104), de direction est-ouest, qui délimite une pièce au sud. Profondément fondé, ce mur peut avoir servi de mur porteur plutôt que de simple cloison interne. Il comprend, à son extrémité ouest, un bloc antique réutilisé qui fait la liaison entre cette maçonnerie et le mur perpendiculaire (M.7). Il est possible que ce bloc serve de fondation au piedroit d'une porte desservant l'extérieur et l'intérieur du bâtiment, dans un est-ouest. Par ailleurs, les faces sud et nord du mur M.104 sont enduites, suggérant un usage intérieur pour les pièces au sud et au centre de l'édifice. Un conduit est également aménagé avec une tubulure en remploi, « bricolée » au sud ; il se situe juste sous le niveau de circulation de la pièce, traversant horizontalement la maçonnerie d'un parement à l'autre. Cette découverte atteste la présence d'une salle chauffée, détruite avant la construction du mur M.104. Cette hypothèse a été formulée pour le 2^e état, et peut-être le 3^e état de l'édifice, à propos de la découverte de la « pilette » au nord du secteur. La raison de cette réutilisation n'est pas clairement identifiée (circulation de l'eau ?). Associé à cet état de transformation du bâtiment, un sol mixte (F.14-F.38), composé d'un tapis carrelé central entouré d'une chape de mortier rose et s'étendant vers l'est,

est construit. Tout au sud de cet espace, le bloc, inséré dans M.84 dans l'état précédent, peut être toujours en usage pour soutenir les poutres du plancher ou les entrails de la charpente.

A l'est, le bâtiment 5 ne connaît pas de modifications architecturales d'ampleur. Cependant, le mur M.50 est peut-être construit dans cet état car, même s'il n'est pas strictement aligné avec M.104 et ne partage pas le même mode de construction, il joue comme lui un rôle de partition de l'espace. A l'intérieur du bâtiment, le sol est complètement réaménagé : il correspond à un béton de tuileau (F.63), construit sur un radier de fondation et comprenant un poteau dans son aménagement (F.66). Ce sol est entretenu et restauré à de nombreuses reprises.

Un sol extérieur se développe entre les deux bâtiments : la fonction des différents espaces délimite donc une cour ou un *atrium* et impose de restituer la limite orientale du bâtiment 4 à l'emplacement de l'actuel mur de chaînage gothique (M.43), comme nous l'avons formulé pour l'état antérieur à partir d'arguments architecturaux (*cf. supra*).

4. PERIODE 4 : UNE OCCUPATION FUNERAIRE ASSOCIEE A UN LIEU DE CULTE (8^E-9^E S.) ? (FIG. 19 ET 24 : PERIODE 4)

La période 4 est marquée par la destruction du bâtiment 4 et l'installation d'une aire funéraire, à l'ouest, alors que le bâtiment 5, à l'est, continue d'être utilisé.

Le bâtiment 4 est démantelé, ses maçonneries sont arasées et partiellement recouvertes par un remblai, auquel succèdent au moins cinq inhumations dans la partie sud de la zone. La démolition de l'édifice n'est peut-être pas complète au moment où débute l'usage funéraire puisque deux sépultures (S.51 et S.28) sont adossées aux murs M.104 et M.84, de direction est-ouest : cela suggère que ces deux maçonneries sont en partie visibles lorsque les inhumations sont pratiquées, à l'inverse du mur nord-sud M.7, percé par la sépulture S.24.

Contrairement à ce qui est attesté sur d'autres sites antiques réutilisés au haut Moyen Age, où une partie des maçonneries est conservée en élévation et transformée en chapelle funéraire, comme à Saint-Georges de Boscherville, par exemple (Le Maho, Wasylyszyn 2008 : 8-13), on ne peut supposer ici le maintien d'un petit édifice dont M.104 et M.84 formeraient les murs gouttereaux en raison de l'implantation de S.26 dans le prolongement même de M.84 et de celle de S.24 qui suppose une fermeture du bâtiment plus à l'ouest.

Il est possible de rattacher à cette période une sixième inhumation découverte à l'ouest du bâtiment 4 (S.27), mise au jour lors des fouilles anciennes. La contemporanéité de cette sépulture, dont le niveau de creusement n'est pas connu, avec les cinq autres n'est pas établie ; il faut noter que le fond de la fosse est situé plus de 40 cm en-dessous de celui des trois sépultures pour lesquelles cette information est disponible (S.51, S.50, S.24), à 49,4 m NGF. Cependant, l'état des recherches ne nous permet pas de l'attribuer à un état antérieur.

Une autre maçonnerie (M.83), prenant appui sur M.104 et grossièrement alignée sur ce dernier, est construite à cette période. Fondée peu profondément, selon un mode de construction semblable à celui de M.50, M.83 peut avoir servi de clôture nord à la zone funéraire. Son extension éventuelle dans les trois autres directions ne peut être déterminée en raison des maçonneries postérieures.

Le bâtiment 5 est quant à lui conservé dans sa forme ancienne, au moins dans l'emprise fouillée (*cf. infra*). Le sol F.63 continue d'être utilisé, entretenu et parfois restauré. Il est percé par une grande fosse de fonction inconnue (F.64), comblée rapidement et percée à son tour par le trou d'insertion d'un poteau. Le mur M.91 forme toujours la limite sud de cet espace. Compte tenu de la démolition et de l'abandon du bâtiment occidental, les murs de liaison M.50 et M.56 ne sont plus fonctionnels.

Dans ce secteur de la fouille, si l'on ne peut exclure la destruction de sépultures par les maçonneries ultérieures, il faut noter leur absence dans l'emprise de M.1 et des couches adjacentes. La

dernière occupation du bâtiment 5 est en effet directement scellée par les remblais de construction de l'église de la fin du 10^e s., sans trace d'un quelconque usage funéraire.

Plus au nord toutefois, Ch. Lelong et son équipe ont mis au jour d'autres sépultures. Ils proposaient de dater du haut Moyen Age l'inhumation S.19, et peut-être le groupe de sépultures auquel elle était rattachée (S.14, S.16, S.17 et S.18), correspondant à des tombes en pleine terre, dépourvues de mobilier et antérieures à l'église romane (Marmoutier 2006 : vol.1, 57-58).

Sur la base de ces datations incertaines, on peut restituer deux groupes d'inhumations qui peuvent être contemporains : l'un à l'ouest du bâtiment 5, l'autre au nord, dont la présence rejaillit sur l'interprétation du bâtiment 5 et ses transformations éventuelles (*cf. infra*).

La question majeure porte en effet sur l'interprétation fonctionnelle du bâtiment 5 dans la période 4. L'hypothèse première qui vient à l'esprit est celle d'un édifice religieux en se fondant sur plusieurs arguments de valeur inégale, intrinsèques ou extrinsèques :

- la réutilisation du mur sud (M.91) dans l'église des environs de l'an mil, probablement comme mur méridional de l'abside centrale ;

- la grande similitude entre le sol de béton F.63 du bâtiment 5 et le premier sol établi à l'intérieur de l'église (F.35) ; notons au passage que cet argument pose la question d'un usage identique de l'édifice dès la période 3c, qui vit la construction de ce sol maçonné longtemps entretenu ;

- surtout, d'une manière générale, la stratification montre un passage direct du bâtiment 5 à l'église de la fin du 10^e siècle, édifiée sur des remblais de démolition soigneusement régaliés et scellés par un sol de circulation. Autrement dit, on n'observe aucun abandon, ou temps de latence, entre le démantèlement du mur M.1 et la construction du chœur du bâtiment 3, ce qui donne du poids au principe de continuité topographique souvent mis en avant en matière d'usage religieux, principe vérifié à Marmoutier pour les trois derniers états de l'église abbatiale ;

- enfin, la proximité même des tombes invite à cette hypothèse. Bien que les recherches récentes aient montré, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, que le rapprochement entre église et sépultures fut un processus lent et diversifié, l'usage monastique du site prêche en faveur d'une association précoce entre les deux. Sauf à supposer la désertion complète du monastère, une hypothèse parfois avancée en relation avec les raids scandinaves du 9^e siècle mais que la stratification dépourvue de niveaux d'abandon contredit, on ne peut interpréter ces tombes comme un ensemble funéraire installé sur des ruines antiques et isolé de toute construction en usage. En outre, le fait qu'il ne s'agisse que de tombes masculines plaide pour une population de statut monastique.

Si l'on retient la double hypothèse d'une fonction religieuse, au moins en période 4, pour le bâtiment 5 et la contemporanéité du groupe de sépultures nord, il ressort de leur implantation respective la question suivante : a-t-on affaire à des inhumations intérieures, qui témoigneraient donc de la fonction funéraire de l'édifice lui-même, ou bien doit-on supposer une réduction du bâtiment au moment de sa conversion en lieu de culte, hypothèse représentée sur le plan (Fig. 24 : période 4) ?

Peut-on aller plus loin dans la spéculation et supposer une fonction religieuse dès la construction du bâtiment 5, M.1 représentant soit le mur de façade de l'église – qui aurait donc reçu tout d'abord un sol en terre – soit le mur d'un portique délimitant un *atrium* en avant de l'église ? Il faut convenir que si rien ne l'interdit les arguments se limitent ici au fameux principe de continuité topographique, selon lequel les quatre églises abbatiales successives auraient été édifiées au même emplacement.

La construction de la première basilique est attribuée à Martin sur la foi de Sulpice Sévère, qui évoque le « *locum orationis* » dans lequel les frères se réunissent, et sur celle de Grégoire de Tours qui

précise que l'évêque-abbé avait édifié une première église dédiée aux apôtres Pierre et Paul (Pietri 1987 : 38).

La fourchette de datation fondée sur les données archéologiques, qui place la construction du bâtiment 5 aux 4^e-5^e siècles, ne permet pas de l'associer strictement au temps de l'installation de Martin et de ses premiers compagnons, dans le dernier tiers du 4^e siècle. Dans l'état actuel des connaissances, le bâtiment 5 peut être antérieur à la fondation de la communauté monastique, qui l'aurait utilisé et entretenu, comme il peut avoir été édifié du temps de Martin ou après la mort du fondateur, dans le courant du 5^e siècle.

Compte tenu des destructions ultérieures, seule l'extension de la fouille vers le sud et vers l'est, au-delà des vestiges romans et gothiques, serait susceptible d'éclairer la fonction du bâtiment 5 dans ses états successifs. Si la longueur actuellement identifiable de M.1 – longueur minimale d'environ 15 m – est encore compatible avec ce que l'on sait des édifices religieux paléochrétiens, une longueur bien supérieure exclurait l'hypothèse d'un usage cultuel et la mise au jour éventuelle de murs de séparation ouest-est parlerait en faveur d'un usage résidentiel.

Dans tous les cas de figure, la relation entre les bâtiments 4 et 5 semble relever davantage de la juxtaposition que de l'articulation, en l'absence de seuil détecté dans M.1.

L'HOTELLERIE ET SES ABORDS (ZONE 4)

Amorcée en 2006, la fouille de la zone 4 a été poursuivie. Elle correspond à une partie de l'ancienne hôtellerie du monastère dont l'extrémité occidentale demeure en élévation (zone 3) alors que les deux tiers restants ont été détruits au début du 19^e siècle. Cette zone est à cheval sur un tronçon de l'intérieur du bâtiment (secteurs 2 et 3) et ses abords extérieurs, au nord (secteur 4) et au sud (secteur 1). (Fig. 25). Son emplacement a été déterminé par un changement d'orientation du bâtiment visible sur les plans de l'époque moderne et dont il convenait de comprendre la cause, ce que la campagne de fouille 2008 a éclairé.

1. L'HOTELLERIE : OCCUPATION MEDIEVALE ET PHASE DE CONSTRUCTION

En 2008, les niveaux d'occupation les plus anciens conservés à l'intérieur ont été fouillés ainsi que la quasi-totalité des niveaux de construction, révélant l'existence probable d'une construction antérieure, vers l'est.

1.1. L'intérieur du bâtiment (secteurs 2 et 3)

L'intérieur du bâtiment est étudié sur une superficie de 66 m² compris entre les murs gouttereaux nord (M.1002) et sud (M.1001).

1.1.1. La construction du dallage F.1108 et l'occupation contemporaine (Fig. 26)

En 2007, un dallage occupant principalement le centre de la zone fouillée, entre les deux supports centraux qui divisent le bâtiment en deux vaisseaux, avait été exposé en fin de campagne. En 2008, la poursuite du travail a permis de mieux comprendre la mise en place de ce dallage et la formation des couches d'occupation qui lui sont associées, de part et d'autre.

1.1.1.1. La construction du dallage (Agrégation 552)

Autour de la cote 51,30 m a été mis en place un dallage aux contours irréguliers, dont l'extension originelle n'est pas connue, puisqu'une partie a été probablement détruite par la suite, du côté ouest (cf. 1.1.1.3.). Cependant, à l'est il est assuré que sa limite ne dépassait pas la colonne 1009 (Fig. 26).

Quatre couches ont été distinguées pour ce dallage : 40222 pour la partie nord, démontée en 2007, 40878 pour son prolongement sous la banquette est-ouest, 40360 pour la partie sud et 40865 correspondant à deux dalles isolées en secteur 2.

L'essentiel du dallage est constitué de dalles de calcaire dur ou de grès ferrugineux de couleur ocre ou noire, mais des moellons de calcaire et de silex ont également été utilisés au nord (UC 40222).

La mise en place des blocs a été précédée d'une préparation des sols : au centre du bâtiment, des niveaux plus anciens (US 40529) ont été creusés avant de caler les dalles contre ce rebord.

Au nord, on ne trouve pas trace d'une intervention semblable : ce sont plutôt des remblais qui ont servi à rehausser le sol de circulation au niveau du dallage. Ainsi, la couche 40206-40539 est présente entre les pierres mais s'étend également vers l'est, où elle a constitué un niveau de circulation associé au dallage. La couche 40206 avait été interprétée en 2007 comme une couche d'occupation postérieure au dallage, mais elle fait vraisemblablement partie des couches préparatoires, dans lesquelles les dalles ont été enfoncées, d'où la difficulté de distinguer l'avant de l'après.

Des couches de remblais de natures diverses ont été apportées pour caler les pierres. Il s'agit de poudre de tuffeau (US 40644, 40647 et 40491), de sédiments limoneux gris contenant des charbons (US 40559), de sédiments bruns argileux (US 40206-40539, probablement issus des couches plus anciennes perturbées) et de sédiments sableux hétérogènes marrons (US 40485, 40646, 40648, 40650).

Sous la couche 40559, une petite fosse a été mise au jour : un creusement peu profond, d'une trentaine de centimètres de diamètre, comblé par un sédiment riche en cendres et en charbons (F.1145, US 40649). Cette fosse a été creusée pendant l'aménagement du dallage, puisqu'elle coupe la couche 40650 mais est recouverte par la couche 40559. Sa fonction demeure indéterminée.

La datation de la céramique retrouvée dans les couches de construction montre que ce dallage a été installé au 15^e siècle, voire à la fin du 15^e siècle.

1.1.1.2. L'occupation contemporaine du dallage (partie sud-est) (Agrégation 550)

Dans la partie orientale du secteur 2, la fouille avait révélé en 2007 de nombreuses couches d'occupation contemporaines du dallage F.1108 (agrégation 550, Fig. 26 : b). Ces niveaux ayant été décrits dans le rapport antérieur (Marmoutier 2007, vol.1 : 55-57), nous nous contenterons de préciser que l'une de ces couches a été fouillée depuis et réinterprétée : il s'agit de 40529, qui a été coupée par l'installation du dallage (US 40856) et n'appartient donc pas à cette agrégation.

1.1.1.3. La destruction partielle du dallage (partie ouest), l'occupation qui a suivi et le remblaiement de l'espace intérieur (Agrégations 530, 551, 566 et 567)

L'état de conservation du dallage F.1108 montre qu'il a été en partie perturbé : des dalles ont été retirées du côté ouest, comme le montrent le dénivelé entre la surface des dalles et le sol adjacent (Fig. 26 : a).

De plus, un hiatus a pu être observé : l'occupation du dallage à l'ouest n'est représentée que par quatre fines couches, alors qu'à l'est les niveaux d'occupation sont plus nombreux et plus épais.

Les couches 40629 et 40506 (Agr. 551) sont deux niveaux bruns contenant des charbons enserrant un niveau de mortier posé sur du sable ocre (40626).

Une fine couche d'occupation brun-rouge présente des deux côtés du dallage et recouvrant l'US 40506 montre que la surface des dalles était encore visible à ce moment-là (US 40268-40361-40527, Agr. 567).

Ce démontage partiel a été suivi de l'apport d'un remblai massif (jusqu'à 50 cm d'épaisseur) (US 40307-40604, agrégation 530), puis une couche de mortier a été coulée à l'ouest (US 40330-40331-40484, agrégation 530).

1.1.1.4. La réinterprétation d'une partie de l'agrégation 530 et de l'agrégation 551

La partie sud-ouest de la zone 4 avait été difficile à interpréter en 2007 : cet espace avait été perturbé et les relations stratigraphiques étaient rares avec les couches alentour. En 2008 la fouille a permis de corriger certaines erreurs d'interprétation.

D'une part, certaines couches qui avaient été attribuées à l'agrégation 530 (occupation postérieure au dallage) (US 40416, 40489, 40490) ont pu être réattribuées à la construction du dallage, car le type de sédiment et leur emplacement étaient comparables aux couches de préparation du dallage fouillées cette année (40485 et 40650 par exemple, cf. 1.1.1.1).

Ces couches sableuses marron contenant du tuffeau concassé servaient probablement d'assise au dallage F.1108 et ont été perturbées lors de sa récupération partielle, laissant apparaître des négatifs de dalles et de petits blocs de silex qui devaient les caler.

D'autre part, des couches qui étaient supposées contemporaines ou postérieures au dallage se sont révélées antérieures à celui-ci lors de la fouille. Il s'agit notamment de la couche 40414 et du fait 1122 (cf. 1.1.4 et 1.2.2). Ce changement dans la stratigraphie imposait de vérifier l'interprétation des couches immédiatement postérieures, c'est-à-dire les couches incluses dans l'agrégation 551 en 2007.

Par exemple, la couche 40429, constituée de pigments ocre jaune, qui était conservée sur une surface très limitée, peut être comparée à 40554, fouillée en secteur 3 (cf. 1.1.3.1, Fig. 28). Si cette équivalence est admise, 40429 est donc antérieure au dallage, de même que les couches sous-jacentes (US 40515, 40417, 40556 et 40563, cf. 1.1.4).

1.1.2. Un incendie (Agrégation 570)

Des traces de rubéfaction ont été observées en différents endroits à l'intérieur du bâtiment, essentiellement au sud-est (Fig. 27). Elles ont été scellées par l'une des plus anciennes couches d'occupation associées au dallage F.1108 (US 40500), ce qui suggère que cette rubéfaction lui soit antérieure.

La dispersion des traces de rubéfaction indique qu'il s'agit d'un épisode d'incendie. La principale zone rubéfiée est située dans le secteur 2, contre la coupe orientale (US 40502-40851, 40700) ; c'est ici que l'incendie a touché le plus profondément les couches sous-jacentes, atteintes sur une dizaine de centimètres d'épaisseur. Le support central (EA 1009) a été aussi fortement touché : la base et le fût ont été rubéfiés du côté est (Fig.27 : b).

L'incendie a également laissé des traces à l'ouest du secteur 2 (US 40631, 40864) ; le second support central (EA 1010) a été moins touché que son pendant oriental, mais la base et le fût portent néanmoins de légères traces de rubéfaction.

L'emplacement de la principale zone rubéfiée et sa limite très rectiligne révèlent un effet de paroi qui correspond globalement à l'emplacement d'une cloison orientée nord-sud construite précédemment (F.1111, cf. 1.1.3, Fig.27 : a). La limite de la rubéfaction est parallèle à la cloison dont elle est distante de 20 cm environ. Cela suggère que la cloison était encore en élévation au moment de l'incendie et qu'elle a probablement été détruite à ce moment-là.

Il est également possible que cet incendie ait conduit à un décapage de l'intérieur du bâtiment. En effet, l'absence de niveaux de destruction de la cloison F.1111 (de même que de niveaux d'occupation associés) peut s'expliquer par un nettoyage ayant probablement suivi de peu le sinistre.

La présence de lambeaux de couches d'occupation (US 40698, Fig. 27 : c) postérieurs à l'incendie et conservés uniquement dans l'angle sud-est pourrait montrer qu'au moins un décapage a été effectué après la reprise de l'occupation du bâtiment.

1.1.3. La construction, l'utilisation et l'abandon d'une cloison (F.1111) (Fig. 28)

1.1.3.1. L'aménagement d'un sol avant la construction de la cloison (un chantier ?) (Agrégation 555)

Les vestiges d'un sol ont été mis au jour à l'intérieur du bâtiment, essentiellement en secteur 3, dans la partie nord-est. En secteur 2, des couches peu étendues, situées au sud-ouest et fouillées en 2007, peuvent lui être comparées (Fig. 28 : c). Ce sol est caractérisé par la présence d'ocre jaune en surface, d'une épaisseur de plusieurs millimètres par endroits.

Au nord, en secteur 3, il s'agit d'un mortier de chaux aux constituants très fins, de couleur blanche (US 40706), qui est recouvert d'ocre jaune (US 40554). La même matière recouvrait également la partie basse du mur gouttereau nord (M.1002) : des pigments ont été conservés sous un aménagement de mortier de la cloison F.1111 (US 40877).

Au sud, en secteur 2, le pigment ocre jaune (US 40429) recouvre un sédiment gris sableux, conservé sur une faible surface, à proximité du mur gouttereau (US 40515). La couche 40429 est elle-même recouverte d'une couche de mortier, qui semble être un négatif, mais le mauvais état de conservation ne permet pas d'en dire plus. Ces quelques couches du secteur 2 avaient été interprétées en 2007 comme des niveaux contemporains du dallage F.1108 mais depuis la reprise de la fouille elles ont pu être réattribuées à une agrégation antérieure.

Ces niveaux d'ocre jaune rappellent les couleurs des faux joints encore observables dans la partie du bâtiment en élévation et attribués par A. Gordine au deuxième état du décor (faux-joints jaunes et blancs, cf. infra, 2^{ème} partie, analyse du décor peint). Il est donc possible que de l'ocre jaune utilisée pour la réfection des peintures murales ait été répandue au sol pendant la phase de travaux, formant ainsi les couches 40554 et 40429.

1.1.3.2. La construction de la cloison (Agrégation 556)

La cloison F.1111 est constituée d'un muret et d'aménagements pratiqués dans les murs gouttereaux ainsi que dans la base du support central oriental (EA 1009). Elle est orientée nord-sud et divise donc le rez-de-chaussée dans sa largeur (Fig. 28 : a). Une partie de ces aménagements avait été mise au jour en 200 et la partie centrale a été fouillée en 2008.

Les bases des colonnettes engagées orientales (respectivement EA 1051 et 1125) ont été bûchées sur leur face ouest afin de former des trous quadrangulaires de 16 cm de haut et 13 cm de large dans le mur sud (UC 40592) et de 15 cm de haut et de large dans le mur nord (UC40525) (Fig.28 : e et h).

Ces deux trous d'encastrement ont été complétés par des aménagements de mortier, qui ont dû caler une pièce de bois formant la base de la cloison (UC 40658 et 40877).

Le support central (EA 1009) a été également modifié : un encastrement peu profond a été aménagé du côté sud de la base de la colonne, face au mur 1001 (UC 40874) (Fig. 28 : f et g). Aucune structure de mortier n'est conservée autour, contrairement à l'aménagement du côté nord : ici la base n'a pas été bûchée, mais un calage de mortier montre l'emprise de la pièce de bois et donc l'emplacement de la cloison (UC 40617).

Entre ces différents trous d'encastrement, le muret situé au nord, à 75 cm du mur 1002, est la seule trace au sol de l'aménagement (UC 40523, Fig. 28 : b et i). Huit pierres de tailles diverses sont alignées sur 1,25 m de long et pourraient correspondre au seuil d'une porte aménagée dans la cloison (Marmoutier 2007, vol.1 : 57).

1.1.3.3. L'occupation contemporaine de la cloison (Agrégations 553, 554, 571 et 572)

Des niveaux d'occupation contemporains existaient de chaque côté de la cloison dans le secteur 3, au nord. A l'est, un effet de paroi a été observé là où la terre s'est accumulée contre la cloison, à l'angle du mur 1002 (US 40538 et 40257 : sédiment brun riche en charbons, Agr. 554, Fig. 28 : e).

A l'ouest, une couche brune argileuse (US 40493) pourrait être contemporaine de la cloison ; elle s'amenuisait vers l'est et seule une fine pellicule de terre brune compacte et riche en charbons (US 40540) était au contact du muret (Agr. 553, Fig. 28 : e).

Au sud, dans le secteur 2, aucun niveau n'a pu être attribué à une occupation contemporaine de la cloison ; l'occupation de cette partie du bâtiment était peut-être d'une nature différente ou cet espace a

été décapé après un incendie (US 40502-40851-40700), ce qui aurait entraîné la disparition des traces de la cloison et des niveaux d'occupation associés (*cf.* 1.1.2).

Plusieurs faits, trois fosses et un trou de poteau, sont probablement contemporains de la cloison.

Une fosse fouillée en 2008 (F.1142, Agr. 554, Fig. 28 : d) a été aménagée à partir de la couche 40554, comme la cloison F.1111, et est scellée par les niveaux d'occupation qui lui sont associés (US 40538-40257). Il s'agit d'un creusement de 40 cm de profondeur, aménagé contre le mur 1002 (F.1142). Il mesure 70 cm de large environ pour une longueur minimale de 80 cm, puisqu'il se prolonge vers l'est au-delà de la limite de fouille. Son comblement (US 40721) était composé de mortier friable et de sable, contenant de nombreuses ardoises (certaines plaquées contre le bord et d'autres à plat). Sur le fond, quatre carreaux reposaient à plat (US 40866). La fonction de cette fosse qui n'a livré aucun mobilier n'est pas connue.

Une seconde fosse (F.1139, Agr. 572) fouillée en 2008 au nord-ouest du secteur 3 pourrait également être contemporaine de la construction de la cloison F.1111 : elle a été creusée à partir de la couche de pigment ocre jaune (US 40554) et a été scellée par une couche d'occupation associée à la cloison (US 40492-40493). Il s'agit d'une fosse aux dimensions très réduites (30 cm de diamètre pour 10 cm de profondeur) dont les parois et le pourtour ont été rubéfiés. Le comblement est constitué de quatre blocs de tuffeau blanc englobés dans un sédiment brun argileux mélangé à de la terre rubéfiée. Il pourrait s'agir d'un petit foyer, mais la fosse ne contenait pas de cendres ni de charbons.

Les faits 1110 (petite fosse tapissée de mortier) et 1114 (trou de poteau construit contre le muret UC 40523) sont quant à eux contemporains de l'utilisation de la cloison ; ils ont été décrits dans le rapport de fouille 2007 (Agr. 554, Marmoutier 2007 : 58-59).

1.1.3.4. L'abandon de la cloison (Agrégations 568 et 569)

L'abandon de la cloison F.1111 est marqué par des couches de remblai situées contre le mur nord et du côté nord de la base de colonne orientale (EA 1009).

Contre le mur 1002, la couche 40526 (sédiment sableux homogène marron) remplissait le trou d'encastrement de la cloison et comblait le négatif formé par la couche 40538 (*cf.* 1.1.3.3). Un sédiment semblable scellait le trou aménagé contre la base de colonne centrale (US 40619).

Le démontage de la cloison n'a pas laissé de traces dans le secteur 3, puisque les niveaux d'occupation contemporains de son usage sont directement recouverts par une couche d'occupation peu étendue, premier niveau postérieur à la cloison dont il recouvre l'emprise sans interruption (US 40532, Agr. 568).

Nous avons vu que l'incendie observé en secteur 2 a probablement détruit la cloison mais notons toutefois l'absence de niveaux de démolition (à la suite d'un décapage ? *cf.* 1.1.2).

1.1.4. L'occupation la plus ancienne conservée à l'intérieur du bâtiment (Agrégations 573 et 611)

Un ensemble de couches mis au jour en secteurs 2 et 3 constitue les premiers niveaux d'utilisation du bâtiment après sa construction. Ils scellent les tranchées de fondation des murs 1001 et 1002 ainsi que les fosses d'implantation des supports centraux EA 1009 et 1010. L'ensemble peut être daté du 14^e siècle.

Toutefois, dans la partie sud-ouest (secteur 2), une séquence de couches qui correspond à un épisode de chantier est isolée stratigraphiquement du reste des dépôts à cause des nombreuses perturbations ultérieures, comme la construction du dallage. Les deux agrégations définies (chantier et occupation) n'ont donc pas de relation chronologique assurée.

1.1.4.1. Un chantier (Agrégation 611)

Des couches correspondant à une activité de construction ont été mises au jour dans la partie sud-ouest du bâtiment, présentant une alternance de niveaux de mortier et de fins remblais.

Les premières couches postérieures à la tranchée de construction du mur 1001 sont des remblais.

Les couches 40566 et 40681 sont situées contre M.1001, au centre ; il s'agit d'un sédiment sableux marron hétérogène, riche en poches d'argile en partie supérieure. Au sud-ouest, la couche 40563 est constituée d'un sédiment sableux marron hétérogène riche en mortier et en fragments de tuffeau.

Cette partie du secteur a en outre subi une rubéfaction dont l'étendue n'est pas connue car elle est située contre la coupe occidentale. Le feu a touché le comblement de la tranchée du mur 1001 (F.1122), mais il n'est pas possible de préciser la chronologie de cet événement avec les remblais précédemment décrits (US 40563).

Au centre, la couche 40566-40681 est recouverte d'un niveau de mortier pulvérulent de 5 cm d'épaisseur (US 40659), lui-même scellé par la couche 40414-40630 (sédiment sablo-argileux hétérogène brun à jaune, contenant des galets et des fragments de tuffeau, ainsi que de nombreux charbons).

L'US 40681 est également recouverte d'un sédiment sableux riche en poches d'argile jaune et blanche (US 40677). Cette dernière est scellée par la couche 40667 (sédiment argilo-sableux marron contenant des poches d'argile marron et des charbons), dont la relation chronologique avec la cloison F.1111 n'est pas assurée, puisqu'elle est directement recouverte par les remblais liés à la construction du dallage F.1108.

Au sud-ouest, la couche 40563 est scellée par 40417, constituée d'un niveau de mortier blanc contenant des poches d'argile brune et des blocs de tuffeau.

Il apparaît donc que la construction du bâtiment a été suivie d'un apport de remblais et de couches de mortier, mais il n'est pas possible de préciser si cette agrégation est antérieure ou postérieure aux niveaux d'occupation situés à l'est du secteur 2 et en secteur 3.

1.1.4.2. Des niveaux d'occupation (Agrégation 573)

La fosse d'implantation du support central oriental (EA 1009) est scellée par un niveau de remblai (US 40529-40715) qui semble issu de la démolition d'un niveau rubéfié. En effet, ce sédiment sableux brun très hétérogène contenait des poches de terre brûlée brune et d'argile jaune, des fragments de tuffeau rubéfiés, des charbons et des pigments jaunes.

Ces remblais recouvraient des couches d'occupation peu étendues (US 40654 en secteur 2 et 40725 en secteur 3), dont l'attribution à cette agrégation est incertaine, puisque la stratigraphie ne permet pas de préciser si elles sont antérieures ou postérieures au bâtiment.

Les couches 40715 et 49529 sont recouvertes d'une couche d'occupation constituée d'un sédiment limoneux gris de quelques millimètres d'épaisseur (US 50621-40863), qui n'est conservé que sur une faible surface, autour de la base du support central EA 1009.

Au sud, dans le secteur 2, une petite fosse située contre le mur 1001 pourrait être attribuée à cette agrégation (F.1140). Elle mesure 15 cm de profondeur et 20 cm de diamètre et est comblée par un sédiment argileux brun contenant des fragments de céramique brisés sur place. Elle a été scellée par l'incendie ayant touché le bâtiment (US 40502-40700, cf. 1.1.2). Sa fonction est difficile à définir.

Dans le secteur 3, plusieurs couches d'occupation sans relation stratigraphique avec le remblai 40529-40715 ont été mises au jour.

Les couches 40730 et 40731 scellent le remplissage de la tranchée de fondation du mur 1002. L'US 40731 est constituée d'un sédiment sablo-argileux marron contenant des fragments de tuffeau et peut être interprétée comme un remblai peu épais. Cette couche est ensuite recouverte d'un sédiment sableux ocre à marron contenant des pigments jaunes, des ardoises et des fragments de tuffeau. Il pourrait s'agir d'une zone de dépotoir, car cette couche était riche en mobilier domestique (vaisselle en verre, en céramique et os de poisson).

La couche 40732, située au nord-ouest du secteur 3, est constituée d'un sédiment limoneux marron contenant de la chaux et des charbons, mêlé de fragments de tuffeau en partie basse. La relation de cette couche avec la construction du bâtiment est également hypothétique, puisqu'elle ne s'étendait pas jusqu'au mur 1002, mais elle était scellée directement par le sol couvert d'ocre jaune (US 40706, 40554).

1.2. La construction de l'hôtellerie (bâtiment A)

Les niveaux de construction du bâtiment fouillé depuis 2006 ont été atteints cette année en secteur 2, 3 et 4. L'étude des maçonneries et des tranchées de fondation permet de déterminer la technique de construction du bâtiment, qui a dû prendre en compte des contraintes topographiques fortes.

En effet, la fouille a révélé que le bâtiment a été construit en prenant appui sur des maçonneries plus anciennes à l'est⁴ (cf. 2.1) et que le terrain en forte pente a rendu nécessaires des aménagements importants (cf. 1.2.4).

Les maçonneries attribuables à ce bâtiment sont les murs 1001 et 1002 (les murs gouttereaux), ainsi qu'un contrefort au nord (EA 1127) et une tourelle d'escalier au sud (M.1005) (Fig. 29 : a).

1.2.1. Les supports centraux (EA 1009 et 1010, Agrégations 574 et 575)

L'orientation et la forme des deux supports centraux semblent indiquer qu'ils étaient associés aux supports latéraux incorporés aux murs gouttereaux (cf. 1.2.2) pour porter le couvrement du rez-de-chaussée du bâtiment. Ces deux bases sont semblables mais leur technique de construction diffère sur plusieurs aspects (Fig. 29 et 30).

La base de colonne orientale (EA 1009, Agr. 574) est constituée d'un socle maçonné (UC 40792) sur lequel a été posée une base quadrilobée en forme de patte d'oie (UC 40611).

Elle a été construite dans une fosse quadrangulaire de 2 m sur 2,40 m et de 25 cm de profondeur. Le socle, constitué de six blocs de moyen appareil, mesure 90 cm sur 1,15 m de côté en moyenne et 20 cm de haut. Le mortier de chaux liant le socle a également tapissé le fond de la fosse, emprisonnant quelques petits blocs de tuffeau (US 40678). Le comblement de cette fosse est composé de mortier pulvérulent, contenant des fragments de tuffeau (US 40661, 40684, 40726), de sédiments argilo-sableux hétérogènes (US 40655, 40662, 40683, 40728) et pour finir d'une couche argilo-sableuse brune contenant des cendres (US 40636). La base de colonne quadrilobée est liée au socle par un mortier de chaux (US 40638). Un fût cylindrique d'environ 80 cm de haut et de 42 cm de diamètre est posé au-dessus sans mortier (UC 40136).

Le support occidental (EA 1010, Agr. 575) a été fondé sur un socle moins soigné : on a entassé des moellons de tuffeau noyés dans du mortier dans une fosse mesurant 1,70 m de diamètre (UC

⁴ Les deux édifices seront nommés A (bâtiment fouillé depuis 2006) et B (maçonneries situées à l'est) dans la suite du rapport.

40749). Sa profondeur n'est pas connue, car cette fondation n'a pas été démontée afin de conserver la base en place. La partie supérieure de la fosse a été comblée par des remblais s'étalant également tout autour et qui ont probablement été piétinés au cours du chantier. Il s'agit des couches 40737, 40734 et 40858 qui sont des sédiments sablo-argileux marron ou bruns, séparées des couches 40672 et 40680 (qui pourraient correspondre à un niveau de piétinement) par une couche de mortier (US 40707) ; celle-ci lie la base quadrilobée (UC 40141) à la fondation (UC 40749). Le dernier comblement au nord de la base, composé de terre très noire, (US 40663) a été rubéfié. Un fût de module semblable à celui de l'EA 1009 (UC 40137) est déposé également sans mortier sur la base quadrilobée.

Les bases 1009 et 1010 ont un plan semblable, en patte d'oie (un lobe d'un côté et trois de l'autre) mais elles sont orientées de façon opposée (Fig. 29). Elles sont composées d'un tore souligné de petits supports d'une forme différente pour chaque base.

La base 1009 est la mieux conservée, mais elles présentent toutes deux des traces de bûchage.

Ces bases présentent des moulurations rappelant celles de l'église abbatiale de Marmoutier ou de la cathédrale de Verdun. Claude Andrault, consultée sur ce point en 2007, a proposé une datation autour de 1220-1230.

1.2.2. Les murs 1001, 1002 et 1005 (Agrégations 558, 576, 599)

Les maçonneries interprétées en 2007 comme des reprises des murs 1001 et 1002 se sont révélées être des murs homogènes dans leur partie occidentale dont les niveaux de construction ont pu être fouillés. Ils sont contemporains du mur 1005, situé dans le secteur 1 (Fig. 29 et 31).

1.2.2.1. La construction du mur gouttereau sud (M.1001, Agrégation 576)

Le mur sud du bâtiment mesure un mètre de large et est actuellement visible sur plus de 6 m de long. Il a été construit en prenant appui à l'est sur une maçonnerie plus ancienne d'une orientation différente (bâtiment B, cf. 2.1), ce qui a influé sur la technique de construction des fondations.

Sa tranchée de fondation F.1122-1138 a été observée uniquement du côté nord (intérieur), le secteur 1, au sud, n'ayant pas été fouillé au même rythme. Creusée à l'altitude de 51,15 m NGF, cette tranchée a une largeur comprise entre 80 cm et 1,30 m, pour une profondeur minimale d'1 m, le fond n'ayant pas été atteint à cause du rétrécissement de la tranchée.

A l'est, son creusement a coupé un radier aménagé pour consolider le terrain avant la construction du bâtiment (F.1160, cf. 1.2.4) et dont l'extrémité a été incorporée aux fondations elles-mêmes, de sorte que la tranchée est peu profonde de ce côté-là.

La fondation du mur est construite en blocs de moyen appareil de tuffeau grossièrement équarris, disposés en assises, dont trois sont visibles, et liés au mortier de chaux débordant, irrégulièrement réparti entre les blocs (UC 40832-40833). Cette fondation est plus large que l'élévation du mur et son tracé est irrégulier : le ressaut mesure 10 à 35 cm de large et disparaît à l'est, au contact du radier F.1160. Sa limite supérieure est située à 51 m NGF environ.

Etant donné que l'altitude atteinte par la fouille au sud du mur 1001 est de moins de 51 m NGF et qu'aucune tranchée de fondation n'a été repérée, on peut en conclure que fondations ont été construites de manière asymétrique. M.1001 a pu être construit comme un mur de terrasse compensant la pente du terrain, mais seule la comparaison avec le mur 1002 peut nous apporter des informations à ce stade de la fouille (Fig. 29).

Deux colonnettes engagées ont été aménagées dans le mur 1001, qui présentent des fondations de types différents.

Celle de l'ouest (EA 1150) a été construite avec plusieurs blocs de moyen appareil noyés dans du mortier de chaux et des moellons (UC 40831), sur lesquels a été posée la base de la colonnette (Fig. 29 : e).

Celle de l'est (EA 1151), est constituée de deux blocs de moyen appareil (UC 40837). Elle est posée sur le radier F.1160 et englobe la maçonnerie plus ancienne, qui est visible des deux côtés de la colonnette, en partie basse (UC 40835-40836).

La partie supérieure des deux colonnettes engagées a été fortement modifiée et la base de l'EA 1150 (UC 40288) a de plus été bûchée, mais la partie basse de l'EA 1151, mieux conservée, montre une base moulurée (UC 40286). Les deux bases sont situées à des altitudes différentes : 51,20 m NGF pour l'EA 1150 et 51.10 m NGF pour l'EA 1151.

L'élévation du mur 1001 est en blocs de tuffeau de moyen appareil liés au mortier de chaux ; elle est conservée sur cinq assises sur la face au nord (UC 40287, 40242) et seulement trois sur la face sud (UC 40242), la partie supérieure ayant été entièrement transformée (Fig. 31).

Sur la face nord, à la jonction avec la maçonnerie plus ancienne, des blocs plus petits, probablement en remploi, sont utilisés pour conserver une assise horizontale et compenser le changement d'orientation du mur (UC 40287) : la maçonnerie plus ancienne est orientée est-ouest, le nouveau bâtiment présente un angle de 10 degrés vers le sud-ouest.

1.2.2.2. La construction du mur gouttereau nord (M.1002, Agrégations 558 et 599)

Les niveaux de construction du mur 1002 ont été presque entièrement fouillés, contrairement au mur 1001 ; nous connaissons donc la manière dont les fondations ont été conçues (Fig. 29 et 31).

La pente naturelle du sol a nécessité un terrassement important (*cf.* 1.2.4) et le mur 1002 a été construit comme un mur de terrasse : il est davantage enterré au nord qu'au sud (Fig. 29 : profil).

Les tranchées du mur 1002 ont été creusées à des altitudes différentes et ses fondations sont dissymétriques. L'aménagement d'un contrefort sur la face nord de M.1002 a également imposé des fondations plus massives de ce côté (EA 1127, secteur 4).

Par ailleurs, le mur 1002, comme M.1001, s'appuie du côté est sur des maçonneries plus anciennes, comprenant un tronçon de mur et un contrefort (EA 1163, *cf.* 2.1) qui a été englobé dans le nouveau contrefort (EA 1127). L'angle formé par les deux maçonneries d'orientation différente est de 13 degrés.

A l'intérieur, en secteur 3, la tranchée F.1148 est très étroite (une trentaine de centimètres) et elle est comblée en partie basse de moellons de tuffeau noyés dans du mortier de chaux constituant la fondation du mur (UC 40850, Agr. 558) (Fig.29 : d).

Cette tranchée comprend également les fondations des colonnes engagées EA 1124 et 1125. La fondation de la première, à l'ouest, est constituée d'un bloc de tuffeau de moyen appareil (UC 40853) ; celle de la seconde, à l'est, présente des moellons noyés dans du mortier (UC 40854), semblable au radier F.1160 (*cf.* 1.2.4) sur lequel elle semble reposer partiellement.

Le niveau de creusement de la tranchée se situe autour de 51,15 m NGF mais sa profondeur est inconnue puisque la maçonnerie de fondation en comble le fond.

Les couches remplissant le sommet de la tranchée étaient constituées de tuffeau concassé et de blocs de tuffeau (US 40776), de mortier friable mêlé de sable ocre (US 40773 et 40779) et enfin, le dernier comblement est un sédiment sablo-limoneux marron contenant des fragments de tuffeau jaune (US 40774 et 40784).

A l'extérieur, en secteur 4, la tranchée est plus large et la technique de construction des fondations est différente de celle observée au sud (Agr. 599) (Fig. 29 : c et plan).

Deux numéros de faits ont été enregistrés, l'un pour la tranchée de fondation du mur (F.1141), l'autre pour celle du contrefort EA 1127 (F.1157) mais il s'agit en réalité d'un même creusement effectué à l'altitude de 52,10 m NGF, soit 1 m plus haut que du côté sud.

La partie occidentale (F.1141) est large de 90 cm au maximum ; la partie orientale (F.1157) l'est davantage (1,40 m de large) afin d'aménager le contrefort, mais elle a une orientation légèrement différente de celui-ci. Les fondations du mur et du contrefort sont chaînées et présentent plusieurs ressauts. Le nouveau contrefort EA 1127 englobe le contrefort antérieur (EA 1163), visible uniquement à l'est (cf. 2.1).

La tranchée a été perturbée par le creusement de plusieurs faits. Tout d'abord, une sépulture (S.58) a été installée contre le contrefort ; ensuite une grande tranchée (F.1033) a écrêté la partie supérieure de la tranchée et de la sépulture ; enfin, une fosse dépotoir (F.1023) a été creusée à l'est, à l'angle du mur et du contrefort, détruisant entièrement l'extrémité de F.1157 et les niveaux sous-jacents sur une hauteur de 1,10 m (Marmoutier 2006, vol. 1 : 31-32).

La partie basse des fondations du mur et du contrefort est constituée de blocs de tuffeau de moyen appareil liés au mortier de chaux (altitude moyenne de 52 m NGF). Une seule assise est visible actuellement, le fond de la tranchée n'étant pas atteint. Cette maçonnerie (UC 40724-40849) est accolée au contrefort EA 1163, qui apparaît en bon état en partie basse.

Avant la construction de la partie supérieure des fondations, la tranchée a été partiellement comblée de sédiments brun argileux contenant du mortier pulvérulent (US 40819) ou des fragments de tuffeau (US 40716 et 40808).

Le second niveau des fondations forme la base du contrefort : des blocs de moyen appareil de tuffeau et quelques moellons sont liés au mortier de chaux pour former une assise située à 52,20 m NGF. A l'ouest, après la construction de la fondation UC 40699, la tranchée est comblée de tuffeau concassé et de mortier pulvérulent (US 40697). A l'est, les blocs de moyen appareil sont englobés dans du mortier de chaux et des moellons qui comblent la partie haute de la tranchée F.1157 (UC 40596).

Les élévations du mur 1002, contrefort compris, sont construites au-dessus de ces fondations, massives au nord et plus réduites au sud. Le mur mesure 1 m à 1,10 m de large et est visible sur près de 6 m de long (Fig. 31).

La partie principale du mur est constituée des UC 40848 (face nord), 40582 et 40585 (face sud). Ces maçonneries sont en blocs de tuffeau de moyen et de grand appareil mesurant 25 à 40 cm de haut et liés au mortier de chaux. Le raccord avec la maçonnerie plus ancienne est bien visible sur la face sud du mur, à l'est : les blocs ont été bûchés avant l'incrustation des nouveaux blocs constituant l'UC 40585.

A l'extérieur, le contrefort EA 1127 (UC 40595) présente un angle différent du contrefort antérieur, dont certains blocs ont été bûchés (UC 40597) afin de les aligner sur la nouvelle construction. Un niveau de mortier (UC 40411) a été repéré à la jonction de la fondation et de l'élévation. Le contrefort est large d'1,70 m et est saillant du mur de 85 cm à l'ouest et d'1,30 m à l'est, du fait du changement d'orientation.

A l'intérieur du bâtiment, deux colonnettes engagées ont été construites (EA 1124 et 1125), chaînées avec les UC 40582 et 40585. Celle de l'ouest (EA 1124) est en partie masquée par la limite de fouille mais sa base moulurée est bien visible (UC 40581) ; celle de l'est (EA 1125) mesure une trentaine de centimètres de large et sa base, très détériorée, est également moulurée (UC 40586). Cette

colonnette a été construite à l'angle formé par les deux tronçons de maçonnerie d'orientation différente, ce qui était probablement nécessaire pour assurer le couvrement du rez-de-chaussée.

1.2.2.3. Le mur 1005 (fig. 29 et 31)

Situé dans le secteur 1, le mur 1005 est contemporain de M.1001 mais leurs niveaux de construction n'ont pas été atteints dans ce secteur en 2008.

Le mur 1005, dont seule la face orientale est visible, est orienté nord-sud et mesure 2 m de long (UC 40240). Il est constitué de blocs de tuffeau de moyen appareil liés au mortier de chaux et est chaîné avec M.1001 (UC 40242).

La position et l'orientation de ce mur permettent de l'identifier au mur oriental d'une tourelle d'escalier représentée sur les plans modernes du bâtiment (ADIL H236-2, H.305-10) et sur les vues cavalières du monastère (*Monasticon Gallicanum* et vue de Gaignières) (Fig. 29 : b).

Sur ces représentations des 17^e et 18^e siècles, cette tourelle apparaît au centre du bâtiment et présente une hauteur comparable à la sienne ce qui suggère qu'elle desservait l'ensemble de l'édifice divisé alors en quatre niveaux (Marmoutier 2007, vol. 3 : 11-18). On peut donc supposer qu'elle avait la même hauteur à l'origine pour desservir les deux niveaux primitifs, le rez-de-chaussée probablement voûté et l'étage sous comble.

1.2.3. Les niveaux de chantier (Agrégations 577 et 579)

Des éléments correspondant à la phase de construction du bâtiment ont pu être identifiés en secteur 2 : il s'agit de niveaux extérieurs, précédant l'édification des deux murs gouttereaux.

1.2.3.1. Une fosse-dépotoir (F.1143, Agrégation 579)

La fosse F.1143 est située au sud-ouest de la zone de fouille, en partie sous la coupe occidentale, dans le secteur 2.

Elle mesure 95 cm de large en moyenne sur 1 m de long au minimum et 70 cm à 1 m de profondeur.

Elle a été creusée à partir des remblais apportés pour compenser la pente du terrain avant la construction du bâtiment (US 40723, cf. 1.2.4.3) et a été scellée par une couche de mortier appartenant à la phase de chantier (40509, cf. 1.2.3.2). Cette fosse a donc été creusée pendant la construction du bâtiment, dans un espace ouvert.

F.1143 est comblé d'un sédiment argileux brun (US 40738) contenant de petits fragments de tuffeau, des poches de terre plus claire et de nombreux déchets de bronze de même que des blocs de terre brûlées qui peuvent être identifiées à des fragments de paroi d'un four.

Il semble donc que cette fosse ait servi de dépotoir : on y a jeté les déchets issus d'une activité métallurgique, qui devait exister à proximité. Les coulures de bronze ne permettent pas d'en dire davantage sur le type d'objet fabriqué.

1.2.3.2. Une aire de gâchage de mortier (Agr. 577)

Une succession de couches de mortier appartenant à la construction du bâtiment a été mise au jour, également au sud.

Une couche de mortier blanc très friable de 5 cm d'épaisseur environ recouvrait la partie occidentale du secteur 2 et scellait la fosse F.1143 (US 40509, 40666 et 40671). Elle est recouverte d'un sédiment sableux compact brun contenant des fragments de tuffeau, des galets, des charbons et

de petites ardoises (US 40702). Cette couche semble correspondre à un remblai piétiné pendant le chantier.

La couche 40702 était scellée par une couche sablo-argileuse marron contenant des fragments de tuffeau et de mortier (US 40703) et par une couche de mortier friable gris-rosé (US 40560), situées au sud-ouest du secteur et toutes deux peu étendues. Enfin, une couche sableuse marron compacte contenant des poches de mortier recouvrait la couche 40560 (US 40557).

Les US 40557 et 40703 constituent le niveau de creusement de la tranchée de fondation du mur 1001 (F.1122). Cette alternance de couches de mortier et de remblais piétinés est donc antérieure à l'édification du mur 1001 mais elle peut être attribuée au chantier du bâtiment : il pourrait s'agir d'une aire de gâchage de mortier.

1.2.4. La préparation du terrain avant la construction (Agrégations 578 et 580)

Les derniers niveaux d'occupation fouillés en 2008 montrent que le terrain était en forte pente avant la construction de l'hôtellerie (US 40771, cf. 2.2). De grands travaux de terrassement ont donc été effectués avant l'élévation des murs (Fig. 32).

1.2.4.1. Un terrassement

Un important hiatus a été observé à l'intérieur du bâtiment dans le quart nord-ouest (secteur 3) : des niveaux d'occupation postérieurs à la construction de l'hôtellerie (US 40706 et 40725) étaient en contact direct avec des niveaux argileux bruns contenant de la céramique datée du 8^e au 10^e siècle (Agr. 586, cf. 2.2).

Au sud, un niveau de circulation en cailloutis (US 40771, Agr. 582, secteur 2) et plusieurs niveaux de remblais postérieurs à l'agrégation 582 étaient conservés et présentaient des similitudes avec un niveau d'occupation observé au nord du bâtiment (US 40746 en secteur 4).

Ces couches permettent de restituer un sol en forte pente, arasé en partie nord (secteur 3) à la cote 51,2 m NGF environ. Cette pente est de 13% pour le remblai de tuffeau jaune 40735 posé au-dessus du cailloutis et conservé sur une longueur de 5 m, mais de 9,5% si l'on prend en compte le sol de cailloutis présent dans le secteur 2 et dans le secteur 4 (cf. 2.2).

1.2.4.2. Un radier de fondation (F.1160, Agrégation 580)

Une maçonnerie a été mise au jour dans la partie orientale de la zone de fouille (F.1160, UC 40498-40742) ; elle est constituée de moellons de calcaire noyés dans du mortier de chaux et correspond à un radier édifié pour consolider le terrain avant d'édifier l'hôtellerie (Fig. 32 : a et c).

Le radier a été construit en tranchée aveugle au nord, où il recoupe les niveaux de l'agrégation 586, mais en aire ouverte au sud, en raison de la pente du terrain (Fig. 32 : profil). De ce côté, il présente une épaisseur de 45 cm pour une largeur qui reste à déterminer par la fouille : son bord occidental forme une limite quasi rectiligne, sur toute la longueur observée mais la présence en surface d'une couche de mortier rend sa limite orientale difficile à déceler. Il apparaît néanmoins que le mortier, très solide à l'ouest, est plus friable vers l'est.

Plusieurs niveaux de chantier lui sont associés, essentiellement des couches de mortier friable déposées au-dessus du radier (US 40570, 40748 et 40739), mais également des couches d'occupation contemporaines du chantier (US 40504 et 40743).

Le démontage d'une partie de cette maçonnerie en 2009 permettra de mieux comprendre sa technique de construction et d'observer les niveaux antérieurs.

1.2.4.3. Des remblais pour compenser la pente du terrain (Agrégation 578)

Une fois le radier construit, des remblais ont été apportés au sud afin de compenser la pente du terrain et le niveler à la hauteur de la maçonnerie F.1160 (51,15 m à 51,25 m NGF) (Fig.32 : b et coupe 44).

Une partie de ces remblais est issue des couches arasées au nord (Agr. 586) ; leur nature est en effet comparable (sédiment argileux brun, mais plus riche en fragments de tuffeau) et le mobilier céramique qu'ils contiennent est daté des 8^e-10^e siècles, avec quelques tessons de céramique des 12^e-14^e siècles et des fragments de verre caractéristiques des 13^e-15^e siècles (US 40510, 40723, 40665).

Un remblai de tuffeau jaune est également apporté (US 40712), ainsi qu'un sédiment sableux marron riche en fragments de tuffeau et contenant des charbons et des fragments d'ardoises (US 40714).

Ces remblais ont ensuite été recouverts par des niveaux de chantier correspondant à la construction de l'hôtellerie (cf. 1.2.3).

1.2.5. Synthèse sur le bâtiment A

L'organisation du bâtiment est mieux perceptible depuis la fouille des niveaux de construction effectuée cette année.

Les deux murs gouttereaux (M.1001 et 1002) définissent une pièce en rez-de-chaussée d'une largeur interne d'environ 9,80 m, divisée en deux vaisseaux par une série de supports centraux, dont deux ont pu être observés (EA 1009 et 1010). Des supports latéraux existaient également sous la forme de colonnettes engagées (quatre colonnettes visibles dans la zone fouillée) (Fig. 29).

A l'extérieur, au nord, un contrefort massif a pu être observé (EA 1127), mais d'autres rythmaient probablement les élévations. Au sud, une tourelle d'escalier permettait l'accès au deuxième niveau.

Aucune ouverture contemporaine de la construction n'ayant été mise au jour jusqu'à présent, nous ne savons pas comment se faisait l'accès au rez-de-chaussée. Cet espace était probablement dévolu au stockage et nous savons que des divisions internes y ont été aménagées, dans le sens de la largeur (cloison F.1111) et, plus tard, dans le sens de la longueur (cloison F.1022-1025 par exemple).

1.2.5.1. La transformation éventuelle des supports centraux et le couvrement du rez-de-chaussée

L'association curieuse de fûts cylindriques posés sur des bases quadrilobées pose problème : s'agit-il d'un dispositif originel, mis en place dès la construction du bâtiment, ou d'une transformation ultérieure ?

La forme des bases semble indiquer l'existence d'un fût complexe, avec des colonnettes engagées, qui aurait été remplacé ensuite par les fûts cylindriques encore en place.

Cette question fait également appel aux autres supports existants, à savoir les colonnettes engagées dans les murs gouttereaux : la restitution possible d'un couvrement les associant aux supports centraux quadrilobés parle en faveur de la seconde hypothèse. Dans ce cas, des fûts cylindriques auraient été substitués aux supports d'origine, une transformation qui n'a toutefois laissé aucune trace sous la forme de niveaux de chantier.

A l'inverse, si l'on envisage le fait que les fûts cylindriques ont été placés dès la construction du bâtiment, le couvrement du rez-de-chaussée aurait pris appui sur les supports latéraux (colonnettes engagées) et sur des supports centraux simples (fûts cylindriques). La présence des bases quadrilobées

attesterait donc soit un changement de parti pendant la construction du bâtiment, soit une utilisation en remploi.

Quoi qu'il en soit, la mise en place des fûts est nécessairement intervenue avant l'incendie observé en secteur 2 (cf. 1.1.2), puisque qu'ils ont été tous deux rubéfiés. De plus, le mauvais état de conservation des fûts comme des bases implique qu'ils ont été bûchés avant cet incendie, car le feu seul ne peut expliquer une telle dégradation de la pierre.

Notons la présence d'un creusement du côté nord de la base EA 1009 dont la fonction n'est pas connue (Fig. 30). Si on émet l'hypothèse qu'il est en rapport avec la cloison F.1111 (encastrement d'une pièce de bois ?), le fût cylindrique était nécessairement déjà en place à ce moment-là.

L'existence des supports centraux et des fûts complexes qui leur ont peut-être été associés ne permet pas d'identifier le type de couverture du rez-de-chaussée. En effet les colonnettes des fûts (si l'on restitue des fûts complexes pour les supports centraux) n'ont pas nécessairement de fonction porteuse, contrairement aux colonnettes engagées dans les murs, qui, elles, indiqueraient la présence d'une voûte.

1.2.5.2. Proposition de datation du bâtiment

La datation du bâtiment repose sur le mobilier céramique découvert dans les niveaux de construction et dans les tranchées de fondation. En effet, un nombre important de couches contenant des tessons datés des 13^e-14^e siècles impose de situer la construction du bâtiment vers la fin du 13^e siècle. Une datation plus précoce est improbable en raison de tessons n'apparaissant qu'à cette période (US 40702), mais une datation plus tardive, dans le courant du 14^e siècle, semble à exclure à cause de la présence de vases funéraires des 12^e-13^e siècles dans des sépultures postérieures à la construction du bâtiment (cf. 3.2).

Si l'on accepte cette hypothèse, les bases des supports centraux, datées par Claude Andrault des années 1220-1230 sur des critères stylistiques, seraient des remplois, de même que les bases des colonnettes engagées, qui dateraient des environs de 1180.

En outre, la comparaison des techniques de construction du bâtiment A et de la partie de l'hôtellerie encore en élévation (zone 3) montre des différences significatives. Le module des blocs employés n'est pas très différent entre les deux parties du bâtiment, mais la mise en œuvre des arcs et des voûtes de la zone 3 semble indiquer une construction de la fin du 12^e siècle ou du début du 13^e siècle.

De plus, les enduits peints présents sur l'ensemble des maçonneries de la zone 3 imposent une datation semblable (cf. infra, 2^{ème} partie, analyse du décor peint). Le bâtiment fouillé en zone 4 serait donc plus récent que la partie ouest encore en élévation.

Nous pouvons proposer une restitution de la chronologie des constructions :

- un premier bâtiment orienté est-ouest est édifié à l'est, à une date et sur une superficie inconnues (cf. 2.1) ;
- un deuxième bâtiment est construit à l'ouest à la fin du 12^e siècle ou au début du 13^e siècle, selon un angle différent du précédent ;
- un dernier bâtiment est construit au 13^e siècle pour relier les deux édifices existants, portant la longueur totale de l'édifice à plus de 50 m.

Même si cela reste à confirmer par l'extension de la fouille, tant vers l'ouest que vers l'est, les observations faites en zones 3 et 4 parlent en faveur d'une réalisation fractionnée, étalée sur au moins un siècle, entre la fin du 12^e et la fin du 13^e siècle. Cette hypothèse va à l'encontre de l'impression qui se dégage du passage relatif à la construction de l'hôtellerie dans la *Chronique des abbés de Marmoutier*, dont la première partie serait de peu postérieure à 1227. Le rédacteur attribue

l'édification de l'hôtellerie à l'abbé Hervé de Villepreux, dans la troisième année de son abbatiat, soit en 1181, et suggère une entreprise de grande qualité rondement menée, afin que l'accueil des hôtes de marque, tant ecclésiastiques que laïcs, cesse de perturber la vie des moines et plus particulièrement celle des novices dont la *cella* remplissait jusque là cet usage (Marmoutier 2007, vol. 3 : 8). La confrontation de cette information textuelle avec les données archéologiques suggère que l'abbé ait seulement amorcé l'entreprise, qui aurait commencé par l'est.

2. LES NIVEAUX ANTERIEURS A LA CONSTRUCTION

En secteurs 2, 3 et 4, ont été observés des éléments antérieurs à la construction du bâtiment identifié comme l'ancienne hôtellerie. Il s'agit à la fois de maçonneries, déjà évoquées plus haut (cf. 1.2) et de divers niveaux extérieurs.

2.1. Les maçonneries les plus anciennes (bâtiment B, Agrégation 587)

La construction du bâtiment A a pris appui sur des maçonneries plus anciennes, observées à l'extrémité orientale des murs 1001 et 1002 (Fig. 33). Ces tronçons étaient peu visibles jusqu'à présent, mais la création d'un palier à l'est de la zone de fouille a mieux dégagé le mur 1001.

Ces maçonneries sont visibles sur la face nord du mur 1001 sur une longueur de plus de 2,70 m et sur 1,40 m de hauteur cumulée (70 cm à l'est, 70 cm dans l'emprise fouillée, à l'ouest : UC 40834, 40835, 40836). La face sud n'est observable que sur 1,10 m de long et 60 cm de haut (UC 40870).

Le mur 1002 comprend un tronçon de maçonnerie (UC 40587, visible sur 1,30 m au maximum, et UC 40867) et un contrefort (EA 1163 : UC 40597 et 40868), dont seule la face orientale est observable. (Fig. 33)

Ces deux murs sont distants de 9,70 m et ont une orientation est-ouest différente de celle du bâtiment qui leur a été accolé. Ils ont une largeur de 90 à 95 cm et le contrefort mesure 80 cm de profondeur.

Ces maçonneries présentent deux techniques de construction différentes qui pourraient correspondre à deux états.

Le premier type de maçonnerie est visible sur les faces nord des murs 1001 et 1002. Il s'agit d'une construction en moyen appareil régulier, avec des blocs de tuffeau dur d'une hauteur inférieure à 20 cm et présentant des traces d'un layage oblique. Ils sont liés au mortier de chaux et les joints, conservés à quelques endroits, étaient plats.

Cet état comprend les UC 40834, 40835 et 40836 pour le mur 1001 (face nord). Pour le mur 1002, cette technique est présente sur le tronçon est-ouest mais également en partie basse du contrefort EA 1163 (UC 40867 et 40868) (Fig. 33 : a).

Le second type d'appareil est caractérisé par des blocs de tuffeau d'un module supérieur à ceux décrits précédemment (de 15 à 25 cm de haut) et globalement plus cubiques, liés au mortier de chaux. Ils sont disposés en appareil réglé alternant faible hauteur et grande hauteur de blocs. La construction semble moins soignée : les faces des blocs sont moins planes, sans trace d'outil identifiable, et les joints sont irréguliers.

Les maçonneries correspondant sont l'UC 40587 (qui forme le parement sud du mur 1002 et les deux assises supérieures de sa face nord, Fig. 33 : a), 40597 (partie supérieure du contrefort EA 1163), et l'UC 40870 (la face sud du mur 1001). L'UC 40838 (face nord du mur 1001) présente des similitudes mais l'équivalence n'est pas certaine.

Etant donné les caractéristiques et l'emplacement de ces deux types de maçonneries, il semble qu'ils correspondent à deux états successifs : le premier est conservé en partie basse sur les faces nord et le second correspond à une reprise des parements sud et de la partie supérieure des murs.

Il est possible que ces maçonneries appartiennent à un bâtiment dont le mur pignon occidental aurait été détruit au moment de la construction du bâtiment A.

Cette transformation est attestée sur les parements intérieurs : les nouvelles maçonneries (comprenant les colonnettes engagées EA 1051 et 1125) ont été insérées dans les murs anciens

(UC 40587). Une partie du parement ancien de M.1001 (UC 40835 et 40836) a été englobée dans les fondations de la colonne engagée EA 1051 (Fig. 33 : d).

Si aucune trace d'un mur pignon n'a été repérée ni sur les maçonneries ni au sol, l'existence de niveaux de circulation extérieurs en place (US 40771 et 40769, secteur 2), immédiatement à l'ouest des tronçons conservés du premier bâtiment, semblerait indiquer que l'édifice ne s'étendait pas au-delà. Dans ce cas, on peut localiser approximativement le mur pignon sous l'emprise du radier F.1160.

La datation de ces maçonneries reste difficile sans fouiller les niveaux correspondants ; elles diffèrent des maçonneries les mieux représentées en zone 4 mais aussi de celles qui subsistent en élévation en zone 3 et qui présentent des blocs globalement plus grands (de 25 à 40 cm de haut contre 25 cm maximum en zone 4).

Le changement d'orientation et l'incorporation d'un contrefort plus ancien démontrent que l'on a affaire à deux constructions distinctes en zone 4 et non pas à des changements liés à l'approvisionnement en matériaux ou au savoir-faire des ouvriers.

2.2. Un niveau de circulation extérieur (secteurs 2 et 4, Agrégations 581, 582 et 612)

La fouille des secteurs 2 et 4 a révélé des niveaux de sol comparables, scellant des couches de terre brune similaires elles-mêmes recouvertes de remblais de tuffeau (Fig. 34).

Au sud, en secteur 2, un niveau de sol constitué d'un cailloutis dense a été mis au jour à la fin de la campagne de fouille, dans la partie ouest où il présente une forte pente vers le sud-ouest (13 %, Fig. 34 : coupes 44 et 46).

La surface de cette couche (US 40771, Agr. 582) est formée d'un cailloutis de galets de quartz et de fragments de tuffeau englobés dans un sédiment gris-brun. Plusieurs fissures orientées est-ouest sont visibles, montrant que le sol a subi des perturbations dont la cause reste à déterminer (Fig. 34 : a).

Ce niveau soigneusement construit a été scellé par une succession de couches observées uniquement en secteur 2 (Fig. 34 : c).

Il s'agit tout d'abord d'une couche sablo-limoneuse grise contenant des taches verdâtres, dues à la présence d'oxydes ferriques, attestant un sol mal drainé (US 40769, Agr. 612). Cette couche contenait de plus des poches de galets de silex, essentiellement au sud-ouest, ainsi que de petits fragments de tuffeau et de charbons et des ossements trouvés à plat en surface. Son épaisseur variait de quelques millimètres à l'est à une dizaine de centimètres au sud-ouest. La pente du terrain a donc conditionné le dépôt de cette couche : au nord, le cailloutis est resté visible sous la couche 40769, mais au sud - en bas de la pente - les sédiments se sont accumulés. De plus, la surface très plane au sud est irrégulière au nord. Il est possible qu'il s'agisse de remblais ayant été piétinés, puisque les traces d'oxyde ferrique observées indiquent plutôt des sédiments perturbés (observation de Mélanie Fondrillon), et que la présence d'une poche de galets correspond à un apport volontaire de gravats au sud.

Un épais niveau de remblais a été déposé au-dessus de 40769, constitué de tuffeau concassé contenant des blocs de tuffeau d'une trentaine de centimètres de côté, découverts à l'est (US 40735, Agr. 581). Son épaisseur variait en fonction de la pente, comme pour la couche 40769 : elle était de quelques millimètres au nord et jusqu'à 20 cm au sud. Plusieurs couches peu étendues de sable ocre, de tuffeau concassé et de mortier la surmontaient (US 40736, 40740, 40756, Agr. 581).

Au nord, en secteur 4, un niveau d'occupation a été repéré sur la majeure partie de l'espace fouillé ; il est composé de fragments de calcaire et de galets de quartz enfoncés dans un sédiment argilo-sableux gris (US 40746, Agr. 602, Fig. 34 d et e). La surface de ce sol est moins régulière que celle de la couche 40771 en secteur 2, car le cailloutis est plus épars et moins trié, mais leurs

constituants comme leur position topographique indiquent qu'il pourrait s'agir d'un même niveau de sol.

Cette couche présente un pendage vers le sud-ouest d'une vingtaine de centimètres en 4 m de distance (4,7 %), soit une pente plus douce que celle du sol 40771, mais leurs altitudes sont compatibles (52,20 à 52 m NGF pour le sol 40746 au nord, et 51,20 à 50,67 m NGF pour le sol 40771 au sud, soit 9,5 % de pente au total).

Deux couches d'occupation ou de remblai (US 40365 et 40369, Agr. 601) recouvraient l'US 40746 sur une faible surface au sud-ouest. Ce contact peu étendu avec le sol empêche de déterminer si 40365 et 40369 correspondent à une occupation suivant immédiatement l'aménagement du sol ou si elles sont postérieures à une perturbation du secteur, ce que tendrait à confirmer l'absence de la couche 40746 à l'angle sud-ouest.

Une couche de poudre de tuffeau jaune, dont il ne reste que quelques lambeaux, a ensuite été déposée sur tout l'espace (US 40366 au sud ouest, 40695 au nord-ouest et 40625 à l'est, Agr. 600) (Fig.34 : e).

Le creusement d'une tranchée ayant détruit toute la partie sud de la stratification au 15^e siècle (F.1033), la couche 40366 est la couche conservée la plus récente ayant été recoupée par la tranchée de construction du mur 1002 (F.1141-F.1157). Certaines des couches situées au nord pourraient donc être antérieures au mur 1002 mais la stratigraphie ne permet pas de l'affirmer.

On observe donc un niveau de sol similaire au nord, en secteur 4, et au sud, en secteur 2, à 7 m de distance. L'absence de ce sol en secteur 3 signifie qu'il a vraisemblablement été détruit quand le terrain a été décapé avant la construction du bâtiment (*cf.* 1.2.4.1).

2.3. Des niveaux d'occupation percés par des trous de poteau (Agrégations 583 à 586 et 603)

Le terrassement partiel effectué au nord-ouest avant la construction du bâtiment a fait apparaître les niveaux antérieurs au sol de cailloutis décrit précédemment (*cf.* 2.2). Cependant, ce remaniement important implique la perte des relations stratigraphiques entre des faits qui ont été mis au jour en secteur 3 et le cailloutis de l'agrégation 582 (secteur 2). La chronologie relative entre les éléments des deux secteurs n'est donc pas assurée.

2.3.1. L'occupation la plus récente (Agrégations 583 à 585)

Trois trous de poteau ont été mis au jour en secteur 3 : les faits F.1146, F.1156 et F.1158 (Fig. 35). L'attribution à une occupation antérieure au bâtiment n'est pas certaine. Il pourrait s'agir d'aménagements liés au chantier de construction : leurs niveaux de creusement sont donc soit conservés, soit écrêtés par le terrassement, mais aucun lien stratigraphique ne permet de les attribuer avec certitude à l'une ou l'autre des agrégations.

Les deux premiers trous de poteau (F.1146 et F.1156) sont comparables : il s'agit de creusements d'une taille légèrement différente mais dont le comblement est identique.

F.1146 est situé au sud du secteur 3 ; il mesure une quarantaine de centimètres de diamètre et 40 cm de profondeur (Fig. 35 : e). Il traverse une couche noire argileuse (US 40741) et a été mis au jour sous une couche d'occupation du bâtiment datée du 14^e siècle (US 40492-40493).

Le fond de ce trou de poteau était comblé sur quelques centimètres d'un sédiment marron très riche en matière organique qui semble issu de la décomposition du poteau (US 40759, Agr. 583). Le reste du trou était comblé de sable ocre sans aucune inclusion (US 40758) et d'un niveau de tuffeau blanc concassé de 4 cm d'épaisseur en partie supérieure (US 40762).

F.1156, situé plus au nord, est un creusement plus petit, de 20 cm de diamètre et de 25 cm de profondeur (Fig. 35 : f). Comme le fait F.1146, le premier comblement est composé d'un sédiment organique marron, contenant en outre de la microfaune (ossements de grenouille ? US 40803). Le reste du comblement est fait de sable ocre (US 40797). Ce trou de poteau a été creusé dans un sédiment brun argileux (US 40823, Agr. 585) et a été scellé par un sédiment identique (US 40806, Agr. 583).

La couche 40806 scelle également un sédiment marron organique peu étendu contenant des blocs de tuffeau et de silex (US 40822). Les US 40823 et 40822 recouvrent toutes deux une couche de tuffeau jaune concassé (US 40815). Ces trois couches (US 40815, 40822 et 40823, Agr. 585) semblent être plus récentes que la couche brune argileuse repérée dans le reste du secteur 3 : elles contenaient des fragments de tuiles glaçurées dont la datation reste à préciser mais qui ne sont généralement pas antérieures aux 13-14^e siècles. Ces couches appartiendraient donc à une agrégation différente, liée à l'aménagement des deux trous de poteau F.1146 et F.1156, peu de temps avant la construction du bâtiment ou pendant le chantier.

Le dernier trou de poteau (F.1158) est de grande dimension : sa fosse mesurait 70 cm à 1 m de diamètre et était conservée sur 50 cm de profondeur (Fig. 35 : c et d). Le négatif du poteau était identifiable, d'une section quadrangulaire d'une trentaine de centimètres de côté.

Le calage du poteau était constitué de plusieurs types de remblais (Agr. 584) : un sédiment brun argileux contenant des fragments de tuffeau (US 40820) était mêlé à des poches de terre sableuse claire (US 40813, 40814) et était scellé par deux couches sableuses grises contenant du mortier et des fragments de tuffeau (US 40764) ou de la poudre de tuffeau (US 40821).

Le négatif du poteau (Agr. 583) contenait au fond un sédiment organique issu de la décomposition du poteau (US 40816) et était comblé par un sédiment argilo-sableux marron contenant des fragments de tuffeau (US 40817) puis par un sédiment argilo-sableux brun (US 40812).

Deux couches de ce fait contenaient de la céramique datable : dans l'US 40820 (aménagement du poteau), on avait essentiellement de la céramique appartenant aux 8^e-9^e siècles, ainsi qu'un tesson du 14^e siècle ; dans la couche 40816 (abandon) un seul tesson daté du 13^e-début 14^e siècle. La faible profondeur conservée du fait 1158 suggère qu'il ait été en partie détruit et qu'il serait donc antérieur au terrassement effectué avant la construction du bâtiment. Son attribution à la fin du haut Moyen Age serait donc plus assurée que pour les trous de poteau F.1146 et F.1156, les tessons médiévaux plus tardifs correspondant à du mobilier intrusif.

2.3.2. Des niveaux d'occupation de type « terres noires » ? (Agrégations 585, 586 et 603)

Des niveaux bruns argileux ont été mis au jour en secteur 3, percés des trous de poteau décrits ci-dessus (F.1146, F.1156 et F.1158) et coupés à l'est par la tranchée de construction du radier F.1160 et au nord par celle du mur 1002 (F.1148) (Fig. 35 : a et b).

Ces couches (US 40569, 40741, 40768 et 40824, Agr. 586) étaient visibles dans la partie ouest du secteur 3, c'est-à-dire la zone concernée par le terrassement réalisé avant la construction du bâtiment. Elles sont antérieures au sol de cailloutis encore en place plus au sud et n'ont donc pas été observées sur une grande surface. Cependant, le creusement de la fosse F.1143, en secteur 2, permet d'observer en coupe les couches présentes sous le sol de cailloutis. Des sédiments bruns argileux semblables à ceux qui ont été fouillés plus au nord sont visibles sur 1 m de profondeur, ainsi qu'une couche contenant des fragments de tuffeau jaune intercalée à une profondeur de 60 cm environ, similaire à une couche observée en secteur 3 mais non encore fouillée (couche de tuffeau jaune concassé).

Les couches 40569, 40741, 40768 et 40824 contenaient du mobilier antérieur au 11^e siècle, dont des tessons de céramique peinte carolingienne ; les quelques tessons plus récents se trouvaient probablement à l'interface avec la couche supérieure, de constituants semblables (US 40492-40493, Agr. 553).

Quelques couches ont été fouillées sous le sol de cailloutis (US 40746) en secteur 4. La couche 40673 (Agr. 603) est constituée d'un sédiment brun sableux, contenant des terres cuites architecturales, des galets de quartz et des fragments de tuffeau. Elle présentait également des traces d'humidité (taches verdâtres). Sa composition et sa position stratigraphique (elle est située immédiatement sous le sol de cailloutis) diffèrent de celles des couches du secteur 3 (Fig. 35 : coupes 44 et 46). La fouille des couches situées sous le cailloutis en secteur 2 apportera d'autres éléments de comparaison.

La couche 40673 a été partiellement fouillée cette année sur 20 cm d'épaisseur sans avoir pu faire de distinctions dans les constituants. La présence de tessons datés du haut Moyen Âge pourrait montrer que cette couche est contemporaine de celles fouillées en secteur 3.

Ces dépôts de sédiments bruns semblent correspondre à des niveaux d'occupation, dans lesquels peu de couches ont pu être identifiées en 2008 à cause de la technique de fouille utilisée, mais une observation plus fine des couches encore en place, notamment de celles situées au nord-est du secteur 3, montre que des différences peuvent être notées.

Il reste néanmoins possible qu'il ne s'agisse que de remblais dont le mobilier céramique serait alors redéposé. La fouille complète de ces niveaux permettra de préciser leur nature et leur datation.

3. L'OCCUPATION EXTERIEURE AU BATIMENT

3.1. L'occupation extérieure au sud du bâtiment (secteur 1)

La fouille de 2007 avait révélé la présence de nombreux trous de piquets, séparés par des niveaux de remblais, attestant une occupation dense au sud du bâtiment. Leur relation avec l'escalier (M.1003, Agr. 604) plaqué contre le mur sud du bâtiment n'est pas connue, mais les trous de piquet comme le mur 1003 sont postérieurs à un chemin aménagé le long du bâtiment (F.1136).

3.1.1. L'aménagement d'un chemin au sud du bâtiment (F.1136) et son utilisation (Agrégations 547 et 548) (Fig. 36 et 37)

Un chemin orienté est-ouest a été mis au jour le long du bâtiment (F.1136) à la fin de la campagne de 2007 ; il était recouvert de niveaux attestant son utilisation et son entretien (Fig.37 : a).

Il est situé à environ 1,50 m du mur 1001 et mesure jusqu'à 1 m de large. Ce chemin a été aménagé après avoir creusé les niveaux en place sur une quinzaine de centimètres (Fig.36 : coupe 46). Des couches de préparation ont ensuite été déposées : la couche 40640 est une couche de sable jaune contenant des galets de quartz, recouverte de l'US 40624 (sédiment sableux brun rouge avec des galets de quartz), puis de 40623 (couche de sable jaune). Une couche sableuse grise contenant de nombreux galets de quartz forme la surface de circulation : un cailloutis épais de 5 cm environ (US 40450) avec un profil concave.

Deux couches ont été déposées par la suite, que l'on peut interpréter comme des ragréages de sol, comblant la dépression formée par le chemin. La couche 40475 est constituée d'un niveau de mortier de 3 cm d'épaisseur contenant des fragments de tuffeau jaune et blanc ; elle est mêlée partiellement à la couche 40449-40451, constituée de poudre de tuffeau jaune (Fig. 37 : b).

Deux couches de circulation ont été repérées au-dessus de ce chemin, à son extrémité est : la couche 40552 (sédiment brun sableux contenant des ardoises) et la couche 40448 qui la recouvre (sédiment sableux gris contenant des galets de quartz et des ardoises).

L'ensemble forme un cheminement globalement rectiligne, qui rejoint l'angle du mur 1005, correspondant à une tourelle d'escalier (cf. 1.2.2.3). Le chemin semble se prolonger à l'ouest, mais il a été détruit par la construction plus tardive du mur 1010 (mur de clôture moderne ?). L'absence de niveaux de circulation à l'ouest, de même que le profil de la couche 40449 (limite brutale au sud) semblent montrer que la surface de circulation a pu être décapée, d'où une disparition de certaines couches de circulation.

3.1.2. Des niveaux de circulation (Agrégation 549)

Le chemin F.1136 a été creusé dans un ensemble de fines couches d'occupation et de remblais s'étendant sur l'ensemble du secteur (Fig. 36 : coupe 46).

Certaines de ces couches ne sont conservées que sur une bande étroite de chaque côté du chemin.

Seule la couche 40642, la plus ancienne de l'agrégation, est observable sur une grande surface, puisqu'elle n'a été que peu détruite par l'aménagement du chemin. Il s'agit d'une fine couche d'occupation sableuse marron, sans inclusion.

Au nord, la couche 40481, composée d'un sédiment argilo-sableux contenant des paillettes d'ardoises et des galets de quartz, n'avait pas de relation stratigraphique avec 40642 ; nous ne savons donc pas si elle lui est contemporaine ou non.

Au-dessus de l'US 40642, plusieurs lambeaux de couches ont été épargnés par le creusement du chemin. La couche 40639, située au sud du chemin, est constituée de tuffeau jaune pulvérulent de 5 cm d'épaisseur. Les US 40237 et 40480, de composition semblable à la précédente, sont situées au nord du chemin et sont un peu moins épaisses.

Au-dessus de 40480, la couche 40479 est composée d'un sédiment argilo-sableux brun contenant des paillettes d'ardoise et du sable de quartz ; elle n'est conservée que sur une bande d'une vingtaine de centimètres de large.

La couche 40477 occupe la partie sud du secteur, au-dessus de 40639 ; elle est constituée d'un sédiment argilo-sableux brun et jaune, contenant des blocs de tuffeau.

Il est donc possible de restituer une surface de circulation, sur laquelle un fin remblai de tuffeau a été apporté, avant la formation d'un second niveau de piétinement (US 40479). La couche 40477 semble correspondre à une utilisation différente de l'espace, car elle est plus organique.

L'aménagement du chemin a perturbé l'ensemble de ces niveaux.

3.1.3. Un chantier (Agrégations 605 et 606)

3.1.3.1. Une aire de préparation des matériaux (Agrégation 605)

Les niveaux d'occupation précédemment décrits ont recouvert un ensemble de couches attribuables à un chantier (Fig. 36 : coupe 46).

La première d'entre elles est constituée d'un sable gris compact, contenant des galets de quartz, des charbons et des ardoises (US 40692). Elle s'étend au sud-est du secteur 1 et correspond à un remblai qui a probablement été piétiné.

Elle est recouverte de deux couches : il s'agit de 40682 au nord (sable brun grossier avec des fragments d'ardoise) et de 40476 au sud (couche de mortier beige contenant des fragments de tuffeau).

La couche 40669 scelle l'ensemble ; elle est constituée de mortier ocre avec des ardoises et est épaisse de 5 cm.

Au nord-est, contre le mur 1005, un ensemble de blocs de tuffeau concassés et de blocs de mortier était englobé dans un sédiment marron sableux contenant du mortier pulvérulent (US 40487). Il s'agit probablement de déchets issus du nettoyage de blocs de tuffeau récupérés (enlèvement du mortier adhérent au bloc, taille). Cette couche contenait un mobilier céramique très abondant, daté de la fin du 13^e au milieu du 14^e siècle, mais le mobilier contenu dans les autres couches incite plutôt à dater l'agrégation entre la fin du 14^e et le milieu du 15^e siècle ; les tessons de céramiques de l'US 40487 seraient donc issus d'une redéposition.

Le côté nord du secteur a été recouvert par une couche argilo-sableuse brune de moins de 5 cm d'épaisseur et contenant des galets de quartz, des ardoises, des fragments de mortier et de tuffeau. Cette couche, l'US 40670, scelle 40487 et 40669 (Fig. 36 : coupe 46). Elle-même était recouverte d'une couche de tuffeau concassé, contenant des galets de quartz et des ardoises (US 40656).

Cette accumulation de matériaux de construction (mortier, sable) et de déchets (blocs de tuffeau, blocs de mortier) implique l'existence d'un chantier à proximité. La datation des tessons de céramique indique le 15^e siècle. Ces niveaux pourraient être associés à une reprise de la face sud du mur 1002 (intérieur du bâtiment), datée du 15^e siècle (F.1046 et F.1159, cf. Marmoutier 2007, vol. 1 : 54-55 ; vol. 2 : fig. 37), après la construction du dallage F.1108. L'espace situé au sud du bâtiment a donc servi d'aire de préparation des matériaux pendant le chantier.

3.1.3.2. Un remblai massif (Agrégation 606)

Avant ce chantier, le niveau de sol extérieur avait été rehaussé par d'épais remblais de tuffeau (Fig. 36 : coupes 46 et 50).

Il s'agit des couches 40641, 40675, 40696 et 40719, constituées de poudre de tuffeau contenant des blocs de tuffeau et de mortier, ainsi que quelques pierres de taille, mesurant environ 50 cm d'épaisseur.

L'apport massif de ce qui semble être des matériaux de démolition pourrait être attribué au même chantier que l'agrégation précédente. Ces deux étapes ont cependant été séparées par un temps d'abandon (?), puisqu'une couche organique a été déposée au sud du secteur (US 40674), dont les constituants ont migré dans les remblais de tuffeau sous-jacents, formant des zébrures bien identifiables.

3.1.4. Une occupation extérieure (Agrégation 607)

Plusieurs niveaux d'occupation ont été mis au jour sous les remblais de tuffeau jaune (Fig. 36 : coupe 50). La première couche (US 40761) est constituée d'un sédiment brun argilo-sableux contenant du mortier et des galets de quartz. Elle occupe le quart sud-est du secteur et est épaisse de 5 cm environ.

Cette couche a été percée par un trou de piquet (F.1147) d'un diamètre de 7 cm et de 4 cm de profondeur. Il était comblé d'un sédiment brun argileux très compact et sans inclusions (US 40765).

La couche 40761 était recouverte au nord par l'US 40727, épaisse de 5 cm et constituée d'un sédiment marron argileux contenant des fragments de tuffeau. Des ardoises étaient posées à plat en surface et l'ensemble a été piétiné.

Le niveau de sol formé par les couches 40761 et 40727 était globalement plan mais le centre du secteur était occupé par plusieurs blocs appartenant à des couches sous-jacentes et qui semblent avoir été visibles.

Les tessons de céramique découverts dans les couches 40727 et 40761 indiquent une datation du 14^e siècle.

3.1.5. Un dépôt de remblais et des aménagements correspondant à un chantier ? (Agrégation 608)

Sous les niveaux d'occupation précédemment décrits, ont été repérés plusieurs couches et aménagements qui peuvent être attribués à un chantier (Fig. 36 : coupe 50).

Une couche de mortier a été mise au jour au sud-est du secteur ; elle se prolonge à l'est sous la section 50 (US 40778). Il s'agit d'une couche de mortier rosé épais de 2 à 3 cm et contenant des fragments de tuffeau jaune.

A l'ouest de cette couche, une petite fosse irrégulière (F.1153, 60 cm sur 40 cm) était comblée de tuffeau jaune concassé contenant des fragments d'ardoises (US 40787). Sa faible profondeur (moins de 10 cm) rend difficile toute hypothèse sur sa fonction.

La couche de mortier et le fait étaient scellés par un niveau de remblai épais de 5 cm et constitué de tuffeau jaune concassé contenant des fragments de tuffeau et d'ardoise (US 40851). Cette couche s'étendait dans le quart sud-est du secteur.

Elle était recouverte à l'ouest d'un niveau constitué de poudre de tuffeau blanc très compact et sans inclusion (US 40767).

L'association de tous ces niveaux semble indiquer l'existence de travaux, mais il est difficile d'en préciser la nature.

3.1.6. Un niveau d'occupation étendu (Agrégation 609)

La couche 40772, qui a été recoupée par le fait F.1153 et recouverte par la couche 40778, s'étendait sur l'ensemble du secteur. Elle était composée d'un sédiment sablo-limoneux gris contenant des galets ainsi que de très nombreuses paillettes d'ardoises et quelques fragments plus grands déposés au centre du secteur. Un sédiment identique comblait un sillon peu profond (US 40782, F.1151, cf. 3.1.7, Fig. 36 : coupe 50).

L'US 40772 est une couche de circulation traduisant un type d'occupation homogène sur tout l'espace fouillé et date du 14^e siècle selon les tessons de céramique qu'elle contenait.

3.1.7. Des aménagements et les traces d'une circulation au sud du bâtiment (Agrégation 610)

La couche 40772, de l'agrégation précédente, scellait un ensemble de couches et d'aménagements (Fig. 36 : coupe 50 et 38).

Le fait 1151, déjà évoqué, est un sillon orienté globalement est-ouest, observé sur près de 4 m de long (Fig.38 : a). Il mesure 20 à 30 cm de large et 5 cm de profondeur au maximum. Il pourrait s'agir d'une rigole creusée dans les remblais de tuffeau blanc sous-jacents ou d'une ornière, dont le pendant serait situé au sud, en dehors de la zone fouillée. Dans ce dernier cas, une circulation (de chariots ?) serait attestée le long du mur gouttereau sud du bâtiment. L'hypothèse d'une ornière semble être confortée par l'aspect du fait, formé de plusieurs traces parallèles.

Un autre aménagement a été mis au jour à l'ouest du secteur, contre le mur 1005 (Fig.38 : b). Il s'agit d'un creusement peu profond (20 cm) contenant deux pierres de moyen appareil de tuffeau correspondant probablement à un calage (F.1154, US 40839). L'ensemble mesurait 60 cm sur 90 cm et était comblé par un sédiment sableux gris contenant des fragments d'ardoises (US 40788). Sa fonction reste inconnue.

Deux couches peuvent également être associées à cette agrégation. L'US 40786, constituée de blocs de tuffeau et de mortier englobés dans un sédiment brun argilo-sableux, formait une bande de 60 cm de large le long du mur 1001 (Fig.36 : coupe 50). Cette couche, correspondant vraisemblablement à un dépôt de matériaux de démolition, a pu être observée sur une longueur de 3 m. La datation par la céramique indique là encore le 14^e siècle.

La couche 40830 était située à l'angle nord-ouest du secteur, sous l'US 40786. Ce niveau peu étendu était constitué d'un sédiment brun sableux contenant du sable et des galets de quartz.

Les niveaux sous-jacents n'ayant été qu'en partie fouillés, il est difficile de les interpréter à ce stade. Cependant, il est possible d'observer une alternance de niveaux de remblais de tuffeau, de sédiments argilo-sableux et de mortier présentant un pendage marqué vers le sud-ouest.

Conclusion

Les niveaux fouillés en 2008 au sud du bâtiment attestent un exhaussement régulier du sol extérieur par l'apport de matériaux de construction ou de démolition (tuffeau, mortier) atteignant une soixantaine de centimètres au total. Les tessons de céramique découverts indiquent que les niveaux les plus récents fouillés cette année, comme le chemin de galets, datent du 15^e siècle, et que les niveaux les plus anciens (ornière et occupation postérieure) datent du 14^e siècle.

3.2. L'aire d'inhumation adjacente (secteur 4)

La campagne 2007 avait révélé l'existence d'une zone funéraire au nord du bâtiment, dans le secteur 4 dont la fouille a été poursuivie cette année (Fig. 39).

3.2.1. Les niveaux fouillés en 2008

Le secteur au nord du bâtiment ayant été perturbé par le creusement d'une tranchée (F.1033, Agr. 589) le long du mur gouttereau M.1002, de nombreuses relations stratigraphiques ont été perdues (Fig. 39 : a). Ainsi, deux espaces doivent être distingués : au sud se trouvent des structures dont on ne connaît pas le niveau de creusement puisqu'elles ont été écrêtées par la tranchée, dont la sépulture S.58, et au nord des niveaux qui n'ont pas été perturbés, mais qui sont isolés stratigraphiquement du sud du secteur.

3.2.1.1. La sépulture 58 (Agrégation 591, Fig. 40)

Cette sépulture est située au sud, le long du contrefort EA 1127, dont elle recoupe la tranchée de fondation. Elle est donc postérieure à la construction du bâtiment A, mais son niveau de creusement n'étant pas connu, pas plus que celui de la tranchée de construction du mur 1002, il n'est pas possible de préciser si la sépulture a été creusée peu après le chantier ou si un plus long temps s'est écoulé entre les deux.

La fosse, conservée sur 40 cm de profondeur, mesure 1,70 m de long sur 60 cm de large en moyenne. Elle contenait le corps d'un homme adulte positionné en décubitus dorsal, avec le bras droit ramené sur le ventre, l'autre main étant posée sur l'épaule gauche.

Des traces de bois mises au jour le long de la jambe gauche, ainsi que 12 clous, attestent l'existence d'un cercueil (Fig. 40 : relevé). Le corps était probablement contenu dans un linceul, comme l'indiquent les *patella* restées en place, et a glissé dans le coin sud-ouest du cercueil lors de l'inhumation. En effet, la tête a basculé vers l'avant et reposait donc sur le cou, et l'épaule droite était en compression, contrairement au côté gauche, en partie déplacé.

Le comblement (US 40668) contenait des tessons de vases funéraires, dont plusieurs étaient en connexion, à l'extrémité orientale de la sépulture. Le pot a vraisemblablement été déposé dans la tombe lors de l'inhumation et a été en partie arraché lorsque la tranchée F.1033 a été creusée. Ce type de vase (oule) est caractéristique des 12^e-13^e siècles (Zadora-Rio, Galinié 1992 : 134-140).

S.58 est la seule inhumation assurément postérieure à la construction du bâtiment A, puisqu'aucune relation stratigraphique ne peut être établie entre l'édifice et les niveaux se trouvant au nord du secteur.

3.2.1.2. Des couches d'occupation entre deux inhumations (Agrégation 562)

La sépulture S.54, fouillée en 2007, avait été creusée dans des niveaux d'occupation s'étendant sur l'ensemble du secteur (emprise du fait 1033 exceptée) (Fig. 39 : c).

Une couche composée d'un sédiment gris contenant des paillettes de charbons et d'ardoises et de petits fragments de tuffeau (US 40266-40616) scellait le comblement de la sépulture S.56. Elle était recouverte d'une couche de poudre de tuffeau de 5 à 8 cm d'épaisseur, fortement compacté et dont la surface a été piétinée (US 40224).

Le niveau de sol du cimetière est donc régulièrement entretenu et ragréé.

3.2.1.3. La sépulture 56 (Agrégation 563, Fig. 41)

Cette sépulture avait été partiellement fouillée en 2007 mais sa fouille a été achevée cette année. Sa fosse mesure 2 m de long pour 50 à 70 cm de large. Son comblement (US 40271) étant scellé par les US 40266-40616 et 40224 (Fig. 39 : c), la profondeur de la fosse est d'au moins 70 cm ; rien ne nous permet toutefois d'affirmer qu'il s'agit du niveau de creusement originel de la sépulture.

Un homme adulte y était inhumé en décubitus dorsal, les bras repliés sur l'abdomen. Son crâne a basculé vers l'arrière, peut-être à la suite de la décomposition d'un calage en matériaux périssables. Une partie de la mandibule et des os de la face ont été détruits au moment du creusement de S.52. Les ossements de pieds sont en partie situés en dehors de la limite de fouille.

L'inhumation a été faite en cercueil, comme l'attestent les sept clous découverts et les traces de bois conservées au-dessus des membres inférieurs et dans la coupe 41 (trace horizontale du couvercle).

La ceinture pelvienne, en connexion étroite, les membres inférieurs joints et les *patella* restées en place indiquent probablement l'usage d'un linceul.

La fouille de S.56 a révélé la présence d'une autre sépulture (S.59) située au-dessous, dont on ne voit que la partie supérieure droite du squelette (thorax et bras droit), le reste du corps étant sous la section nord. La position des ossements de S.56 indique que le corps de S.59 a dû être inhumé dans un contenant, qui, en se décomposant, a fait basculer vers le bas la partie gauche du squelette supérieur.

3.2.1.4. Une alternance de niveaux d'occupation et de remblais (Agrégations 594, 595 et 598)

La surface de l'aire funéraire antérieure au creusement de la sépulture S.56 est constituée d'une alternance de niveaux d'occupation et de remblais.

De nombreuses couches d'occupation peu étendues ont été mises au jour (Agr. 598). La couche 40688, constituée d'un sédiment argileux brun compact contenant des fragments d'ardoises, s'étend au centre du secteur sur quelques millimètres d'épaisseur. Elle est recouverte de deux couches brunes sableuses épaisses d'environ 10 cm : l'US 40679, qui contient des fragments d'ardoises, et l'US 40687, riche en charbons. L'ouest du secteur est occupé par une couche sableuse grise de quelques millimètres d'épaisseur contenant des ardoises et du tuffeau concassé. Elle est recouverte, de même que l'US 40679, d'un sédiment limoneux gris de 5 cm d'épaisseur contenant des paillettes d'ardoise et des charbons (US 40632). A l'est, la couche 40657, épaisse de moins de 5 cm, est composée d'un sédiment sablo-argileux gris contenant des poches d'argile jaune et verte ; des ardoises étaient posées à plat en surface.

Au-dessus de ces couches, un niveau de remblais composé essentiellement de tuffeau jaune concassé occupait l'ensemble de la zone fouillée, sur 15 cm d'épaisseur au maximum (Agr. 595, US 40620-40628-40860, Fig. 39 : c).

Ces remblais sont recouverts d'un niveau d'occupation composé d'un sédiment sablo-limoneux présentant des taches verdâtres caractéristiques d'un sol mal drainé (Agr. 594, US 40273-40618).

3.2.1.5. La sépulture 59 et le fait 1155 (Agrégations 596 et 597)

La sépulture 59, observée uniquement au fond de la fosse de S.56, et le fait 1155, qui correspond probablement à une sépulture très perturbée, constituent la phase d'inhumation la plus ancienne reconnue en zone 4 (Fig. 39 : plan).

Le niveau de creusement de S.59 n'est pas identifié, puisque la sépulture S.56 a détruit une grande partie de la fosse, mais l'altitude du squelette (inférieure à 51, 60 m NGF) indique qu'il a été

placé dans la fosse la plus profonde parmi celles qui ont été fouillées, mais d'une dizaine de centimètres seulement.

La position du squelette semble indiquer une orientation (est-ouest) légèrement différente de celle des autres sépultures, qui, elles, sont strictement parallèles au bâtiment A.

Le fait 1155, qui correspond vraisemblablement à une sépulture, n'a pu être observé que sur une faible surface, puisque son extrémité occidentale a été détruite par la construction du mur 1004 et qu'à l'est il est recoupé par la sépulture S.53. Plusieurs comblements ont été observés, ce qui a rendu difficile l'identification du fait. Il s'agit des couches 40643 (sédiment brun argileux contenant des tuffeaux et des silex) et 40745 (sédiment argilo-sableux marron avec des fragments de tuffeau et des galets de quartz).

Cette fosse recoupe des niveaux de remblais de l'aggrégation 600, c'est-à-dire des niveaux antérieurs au bâtiment A mais son niveau de creusement est inconnu.

3.2.2. Synthèse sur le cimetière : mise en place, datation et évolution

La fouille de cette année apporte des indications sur la datation de ce cimetière.

En effet, si les sépultures contiennent des vases funéraires attribuables aux 12^e-13^e siècles, comme S.52, S.53 (Marmoutier 2007, vol.1 : 69) et S.58, ces tombes sont probablement plus tardives. Nous avons vu que la sépulture S.58 est la seule assurément postérieure à la construction du bâtiment A qui est située à la fin du 13^e siècle. Cependant, des niveaux d'occupation et de remblais antérieurs à la fois au bâtiment et aux sépultures contenaient des tessons de céramique du 13^e siècle (Agr. 600 et 601). Les sépultures datent donc probablement du 13^e siècle, et même de la fin du 13^e siècle, puisque leur orientation et la profondeur des fosses (semblables à celle de S.58) indiquent qu'elles sont postérieures à la construction du bâtiment A. De plus, l'apport de remblais entre chaque inhumation, les recoupements entre les fosses et les ossements erratiques indiquent que les tombes fouillées s'échelonnent dans le temps, même s'il est difficile d'en préciser le rythme. Les vases funéraires déposés ont été utilisés longtemps après leur fabrication, si l'on en croit la datation habituelle de ce genre de production (12^e-début 13^e siècle).

Les tombes les plus récentes étaient marquées en surface : S.52 était surmontée d'un bloc portant une marelle et S.53 était recouverte d'un monticule de terre (Marmoutier 2007, vol.1 : 68-69). Ce n'était probablement pas le cas pour les sépultures plus anciennes, étant donné l'apport régulier de remblais et le nombre de recoupements entre les tombes.

Il est possible que des tombes soient antérieures à la construction du bâtiment A, mais elles ne semblent pas avoir été atteintes par la fouille. En ce qui concerne la sépulture S.59, dont l'orientation pourrait correspondre à celle des maçonneries mises au jour à l'est de la zone de fouille (identifiées comme appartenant au bâtiment B, plus ancien), la profondeur de la fosse suggère toutefois que le niveau de creusement n'est pas très différent de celui des autres tombes.

Au total, ce sont six tombes qui ont été repérées depuis 2007 dont quatre ont livré un squelette en place. La présence d'une femme et des ossements d'un adolescent aux côtés de trois adultes masculins renvoie à une population non monastique. De l'observation des restes osseux faite par Christian Theureau, il ressort une bonne conservation des os presque indemnes de décomposition (même pour S.58 inhumée en cercueil) et peu fractionnés, aussi bien pour les squelettes personnalisés que pour les pièces erratiques. En outre, la répartition de ces dernières, dont 46 proviennent des comblements des fosses contre seulement 13 issues des niveaux environnants, indique que la majorité des ossements perturbés par les inhumations successives a été redéposée dans les fosses au lieu d'être dispersée sur place ou évacuée.

La présence de tombes dans cette zone du monastère est attestée dès la fin du 11^e siècle par un acte relatant l'inhumation de la femme de Renaud de Colombiers devant les portes de la galilée de l'église romane, soit quelques dizaines de mètres à l'est de la zone de fouille (COOWAR 1999 : 22). Sans doute doit-on voir dans cette sépulture une inhumation privilégiée, isolée, mais on ne peut pas exclure que les tombes fouillées appartiennent à un cimetière qui se serait étendu d'ouest en est et que l'hôtellerie aurait délimité au sud, déterminant ainsi l'orientation des tombes, à partir de la fin du 13^e siècle, voire avant pour le bâtiment oriental (B).

Comme pour les bâtiments identifiés à l'emplacement de l'hôtellerie, seule l'extension de la fouille dans les années à venir permettra de mieux comprendre la nature de cet espace funéraire par une reconnaissance de son étendue et la détermination plus précise de sa chronologie.

4. CONCLUSION

En l'état actuel des connaissances, il est possible de proposer un phasage de l'occupation dans la zone 4 (Fig. 42).

4.1. La période 1

La période 1 correspond à deux types d'occupation distincts dont il est difficile de préciser la chronologie pour l'instant (Fig. 42 : période 1). Il s'agit d'une part du cailloutis constituant un niveau de sol extérieur observé dans les secteurs 2 et 4 (Agr. 582 et 602) et d'autre part des maçonneries appartenant au bâtiment B (extrémité orientale des murs 1001 et 1002, Agr. 587 et 613).

Aucune relation stratigraphique n'a pu être établie entre ces deux éléments, le sol n'ayant été fouillé que dans deux espaces peu étendus et les maçonneries ayant été perturbées à l'ouest par la construction du bâtiment A, notamment par le radier F.1163.

Cependant, entre l'aménagement du sol de cailloutis et la construction du radier qui a marqué l'agrandissement du bâtiment B, peu de couches ont été déposées, ce qui semble indiquer que ce niveau de sol extérieur construit, correspondant probablement à une cour, pourrait être contemporain du bâtiment B.

4.2. La période 2 (le premier état du bâtiment A et l'occupation extérieure)

La période 2 correspond au premier état du bâtiment A, c'est-à-dire son utilisation comme hôtellerie (la transformation en maison du grand prieur, au 17^e siècle, correspondant au deuxième état).

4.2.1. La période 2a (Fig. 42, période 2a)

Le bâtiment a été construit lors de la période 2a, en étant ancré sur les maçonneries du bâtiment plus ancien présent à l'est (bâtiment B). Cette période regroupe les travaux de terrassement effectués pour préparer le terrain (Agr. 578 et 580), les niveaux de chantier (Agr. 577 et 579) et l'édification des murs 1001, 1002 et 1005 ainsi que celle des supports centraux EA 1009 et 1010 (Agr. 558, 574, 575, 576, 599, 611). Un petit nombre de couches peut être identifié à la première occupation du bâtiment mais ces niveaux sont peu étendus et difficiles à dater (Agr. 573).

4.2.2. La période 2b (Fig. 42, période 2b)

La période 2b correspond à la première phase d'occupation significative du bâtiment et de ses abords.

A l'intérieur, la construction d'une cloison (Agr. 556) suit ce qui semble être une phase de chantier pendant laquelle le sol intérieur a été recouvert d'ocre jaune (Agr. 555). L'occupation contemporaine de cette cloison est essentiellement conservée en secteur 3 (Agr. 553, 554, 571, 572). Un épisode d'incendie semble mettre fin à ce premier mode d'occupation du bâtiment (Agr. 568, 569, 570).

Au nord du bâtiment A, une zone funéraire a été formée, probablement peu après la construction du bâtiment (Agr. 559 à 565 et 591 à 598). L'existence de tombes antérieures au bâtiment A reste à démontrer par la suite de la fouille.

L'utilisation de l'espace au sud du bâtiment diffère totalement et prend la forme d'une accumulation de remblais composés de déchets de construction (tuffeau en blocs ou en poudre pour

l'essentiel) mais pour l'heure la fouille n'a pas atteint les niveaux antérieurs au 14^e siècle (Agr. 607 à 610) et donc mis au jour les couches liées à la construction du bâtiment A.

4.2.3. La période 2c (Fig. 42, période 2c)

La période 2c correspond à une deuxième phase d'occupation de l'édifice. L'intérieur est transformé par l'aménagement d'un dallage à l'ouest (Agr. 552), le sol du rez-de-chaussée étant toujours formé à l'est de niveaux de terre (Agr. 550).

Le cimetière au nord du bâtiment semble abandonné au 15^e siècle, des remblais recouvrant progressivement les marquages en surface des tombes les plus récentes. Une tranchée est creusée le long du mur gouttereau nord, détruisant une partie des tombes (Agr. 589).

L'occupation au sud du bâtiment est attestée par des niveaux de remblais, des niveaux de chantier ou d'aires de préparation de matériaux (Agr. 605 à 608), des niveaux de circulation (Agr. 549) et par l'aménagement d'un chemin (Agr. 547, 548).

DEUXIEME PARTIE : LES ETUDES ARCHITECTURALES

ANALYSES COMPLEMENTAIRES DE L'EXTREMITÉ OCCIDENTALE DE L'HOTELLERIE (ZONE 3)

LES MAÇONNERIES

La campagne 2008 dans la zone 3 a consisté au relevé de plusieurs tronçons de maçonneries.

Les faces nord et sud des contreforts du pignon ouest (M.501) ont ainsi été traités (EA 540 et 541).

L'enduit recouvrant la face orientale du mur de refend M.502, dont le piquetage avait été commencé en 2007, a été entièrement retiré cette année, de même que celui d'une partie des murs gouttereaux nord et sud (M.505 et 506). Le relevé des deux faces du mur 502 et des angles des murs 505 et 506 a ainsi pu être réalisé (Fig. 1 et 2). L'étude des maçonneries nouvellement exposées apporte des indications supplémentaires sur l'état initial du bâtiment et sur ses transformations.

Dans son état primitif, le bâtiment comportait un passage voûté à l'ouest (Marmoutier 2007, vol. 3 : 7-10, Fig. 3 : c, f et relevé). Nous savons à présent que la pièce située à l'est du mur de refend M.502 était également voûtée, puisque les restes de voûtes bûchées sont bien visibles sur les murs 502, 505 et 506 (Fig. 2 et 3 : d, e).

Un arc doubleau séparait la pièce en deux vaisseaux, probablement voûtés d'arrête, comme dans le passage voûté.

Les claveaux, formant des arcs en plein cintre, constituent le départ des voutains, du fait de l'absence d'arcs formerets, selon une configuration identique à celle de l'autre face du mur 502, dans le passage voûté. Cependant, à la différence de celui-ci, qui présentait des arcs ouverts sur l'extérieur au nord et au sud, la pièce contigüe était fermée, et la voute reposait donc au nord et au sud directement sur les murs 505 et 506 sans l'intermédiaire d'arcs formerets.

L'arc doubleau repose directement sur la maçonnerie du mur 502 en partie basse, ce qui atteste la contemporanéité des deux éléments. La partie basse des voûtes est délimitée par des blocs de tuffeau posés de chant, entre lesquels ont été coulés des moellons dans du mortier.

Une porte couverte en plein cintre (EA 564) permettait la communication entre le passage voûté et la pièce à l'est (Fig. 2 et 3 : d, e,f). Elle mesure environ 1,20 m de largeur intérieure et elle est visible sur 1,20 m, ce qui correspond à 1,66 m du sol actuel de la pièce, puisque la partie basse du mur n'a pas pu être relevée. La hauteur de l'arc et la largeur de la porte indiquent que le niveau de sol a été fortement rehaussé depuis la construction du bâtiment.

L'ensemble de la maçonnerie était à l'origine décoré de faux-joints rouges : il en reste des fragments sur les maçonneries 502, 505 et 506 et à leur jonction avec les voûtes (Fig. 2).

Le piquetage du mur 505 a par ailleurs révélé une transformation ultérieure des maçonneries.

La porte 507, dont seule la face sud était visible jusqu'à présent à l'extérieur du bâtiment, a pu être étudiée (Fig. 3 : a, b, c et relevé). L'arc en plein cintre couvrant l'ouverture n'est pas cohérent avec les claveaux de l'arc surbaissé non extradossé observable au sud, qu'il est possible de dater des 17^e-18^e siècles. Mais s'agit-il de deux états distincts ?

Nous savons que la porte est postérieure au premier état du bâtiment, puisque son percement a détruit une partie du mur 505 et de la voûte. Le couvrement en plein cintre semble indiquer une construction médiévale, mais la hauteur de la porte et sa largeur sont plus cohérentes avec la hauteur moderne du sol (identique à l'actuelle), plutôt qu'avec le niveau médiéval restitué, correspondant à la porte EA 564.

Cette porte pourrait donc avoir été percée au 17^e ou au 18^e siècle, mais ses deux faces sont très dissemblables. Par ailleurs, un deuxième état de l'enduit à faux-joints rouges a été appliqué après l'aménagement de la porte 507 : cela implique que le décor de faux-joints était à ce moment-là encore visible et probablement en bon état, puisqu'il est entretenu.

Cette porte a été agrandie en partie basse avant d'être en partie bouchée.

La porte 564, dans le mur 502 a été transformée à l'époque moderne : une porte moins large, couverte d'une plate-bande clavée a été aménagée dans l'emprise de la précédente (Fig. 2 et 3 : f). Seule sa face ouest est bien visible, l'autre côté ayant été très perturbé lors de la condamnation de cet accès.

A l'issue des relevés complémentaires effectués en 2008, l'enregistrement des maçonneries anciennes, tel qu'il pouvait être réalisé sans échafaudage, est achevé : à l'extérieur, la partie basse des murs a été relevée sur une hauteur d'environ 5 m ; à l'intérieur, les murs antérieurs au 19^e siècle ont été intégralement dessinés quand ils n'étaient pas recouverts d'enduit ou de ciment dissimulant l'appareil ancien. Des observations complémentaires seront donc à effectuer quand des travaux de restauration seront engagés, ce qui n'est pas envisagé par la Ville de Tours à court terme.

Néanmoins, l'ensemble des informations recueillies permet de préciser l'analyse architecturale présentée dans le rapport de l'an dernier, en particulier pour le premier état du bâtiment (Marmoutier 2007, vol. 3 : 1-24 et Fig.).

En outre, un bref examen de la charpente effectué par Frédéric Epaud, chargé de recherches au CNRS (UMR 6173 CITERES-LAT) a permis de repérer la présence de pièces de bois appartenant à la charpente primitive et réutilisées au 19^e siècle. Un relevé de ces pièces est prévu pour le premier semestre de l'année 2009, afin de restituer le dispositif originel.

LE DECOR PEINT : ANALYSE VISUELLE

Par Alexandre Gordine, Musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg

Le décor peint de l'ancienne hôtellerie de Marmoutier, dont subsiste le tiers occidental, fit l'objet d'observations sommaires dans le cadre de l'analyse architecturale du bâtiment intégrée dans le rapport 2007 (Marmoutier 2007, vol. 3 : 1-24 et figures). La présente étude en donne une description plus complète.

Pour mémoire, le bâtiment initial était composé de deux niveaux, un rez-de-chaussée voûté surmonté d'une grande salle ouverte jusqu'à la charpente (Fig. 1 à 4). L'état actuel divisé en trois niveaux, conservé dans la partie occidentale du bâtiment, est probablement à associer à la transformation de l'édifice en résidence du Grand Prieur, à la fin du 17^e siècle, dans le cadre de la réforme mauriste, qui vit le transfert de l'hôtellerie dans une des ailes du cloître.

L'examen visuel des traces de décor peint a révélé deux phases principales.

1. LE DECOR D'ORIGINE

1.1. La grande salle du premier étage

Dans la grande salle, dont seule la partie occidentale est conservée (niveaux 2 et 3 actuels), il est conservé partout où le parement de la maçonnerie romane demeure intact. Il s'agit d'un appareil réglé peint en ocre rouge, pour l'essentiel en suivant les joints réels, de sorte qu'il serait inexact de le qualifier de faux appareil. Ce décor est couronné sur les murs gouttereaux par des corniches peintes prolongées sur le mur pignon par une frise à motif géométrique. L'exécution de ce décor révèle une homogénéité parfaite, comme si un seul peintre l'avait réalisé (Fig. 5).

Sur les murs gouttereaux, le travail a débuté sur les surfaces enduites : la corniche saillante avec une ou deux assises supérieures, à savoir jusqu'à la base de la troisième assise dans la partie ouest du mur 505 (Fig. 6) et de la deuxième dans sa partie orientale ainsi que sur le mur 506¹. Si l'ouvrier ou le peintre (si c'était bien lui) progressait normalement de gauche à droite, la présence d'enduit jusqu'à la troisième assise à l'extrémité occidentale du mur 505 peut provenir d'un excès de mortier. L'enduit est de très bonne qualité, de couleur gris-clair et avec une surface mate. De 4 à 6 mm d'épaisseur², il contient du sable fin, de petits nodules de chaux et rarement des nodules bruns, des fibres (!) et des gravillons. Des traces occasionnelles de truelle et des zones de raccordement entre des surfaces d'enduit (par exemple, au niveau de la jonction des assises sur le mur 505) délimitent de nombreuses plages soigneusement lissées. Cependant, de véritables passes d'enduit n'apparaissent nulle part : il est fort probable que chaque mur fut enduit d'un seul jet. Une nuance blanchâtre à la surface des murs ne doit pas tromper car ce n'est qu'un léger voile blanc : conformément à l'usage roman, ni l'enduit ni la maçonnerie n'ont été badigeonnés pour la peinture. Le reste du même mortier a servi à colmater les joints d'une ou deux assises suivantes. Au-dessous, il n'apparaît plus, la couleur étant appliquée directement sur le mortier des joints, ce qui est la première cause d'un fort effacement de l'ocre au niveau 2, l'autre consiste dans les réfections du parement au 19^e ou au 20^e siècle³.

Comment expliquer cependant ce crépissage partiel ? Il est possible que le décorateur ait eu conscience d'une relative fragilité de l'enduit sur la surface curviligne de la corniche s'il ne

¹. Les pertes d'enduit sur la maçonnerie intacte ne semblent donc pas considérables.

². Sans tenir compte du remplissage des vides des joints de la maçonnerie.

³. Le piquetage tardif a endommagé entre autres un graffiti médiéval près de la fenêtre 514 (mur 505, niveau 2).

prolongeait pas la pose d'enduit sur quelques dizaines de centimètres plus bas. Un piquetage des pierres plus serré que ce que l'on constate d'habitude à cette période montre un effort particulier pour faire adhérer l'enduit au mur et à la corniche. En tout état de cause, une unique bande d'enduit sur le mur pignon – juste le nécessaire pour peindre une frise géométrique – prouve que l'on n'avait pas l'intention d'enduire la totalité des murs, d'autant moins que l'on a dû aborder le décor des murs gouttereaux immédiatement après celui du pignon.

Toutes les horizontales sont tracées à l'aide d'un cordeau trempé dans la couleur rouge, qui a laissé autour de lui beaucoup de petites éclaboussures, et les verticales à main levée. Il est curieux de voir ces dernières se détacher des joints de mortier là où le peintre a jugé la maçonnerie insuffisamment régulière (Fig. 7). Les lignes sont de 15 à 23 mm de largeur.

Les petites baies en lancette qui éclairaient la salle du côté sud (OUV 522 et 547) ont reçu de faux claveaux stylisés masquant un couvrement en tas-de-charge en plein-cintre. Les claveaux sont à peu près de la même taille que ceux, réels, d'une porte présumée dans l'angle sud-ouest (OUV 512) peints de façon identique (Fig. 8). L'arcade appareillée de la baie 528 (mur 506), plus massive, ne fait pas exception, bien qu'elle ne couvre pas directement une ouverture mais surmonte vraisemblablement une fenêtre géminée (Marmoutier 2007, vol. 3 : 4) ; les joints des claveaux stylisés coupent la plupart des pierres en deux, ce qui suggère l'intention de corriger le dessin de l'appareil, les deux grosses pierres formant un tympan sous la clé de l'arc étant également divisées par les faux joints (Fig. 9).

Les corniches sont peintes en ocre rouge ; quelle que fût la prudence du peintre, la couleur gouttait inévitablement sur l'enduit et même sur la pierre nue sous-jacente. Le bord supérieur des corniches est souligné d'une bordure jaune, de 15 mm de largeur, posée avant la teinture générale. Deux fragments identiques à cet élément décoratif furent trouvés dans la partie centrale du bâtiment fouillée en 2008 (zone 4, US 40627, décapage des remblais de démolition ; Fig. 10) : proviennent-ils du quart oriental de la même salle, détruit à l'époque post-révolutionnaire (agrégation 1011) ? S'il n'en subsistait pas quelques vestiges fragiles dans la partie est de la corniche 30044 (mur 505), on ignorerait totalement la perte d'une couche picturale supérieure : ocre rouge pointée de noir, à l'imitation du marbre (Fig. 11). Le même noir bleuâtre cerne une bande jaune, de 25 mm de largeur, qui court sous la corniche et qui fut aussi peinte avant le rouge.

La frise à motif géométrique du mur pignon (mur 501), interrompue par deux fenêtres du 17^e siècle (FEN 531 et 532 : Agrégation 1003) et par le massif de la cheminée 538 (UC 30117 et 30118 : agrégation 1006), représente un alignement de quadrillage losangé en perspective, souvent interprété comme deux rubans pliés et accolés (Fig. 12). Ce motif, banal pour le 12^e siècle tardif, n'offre malheureusement aucun élément sérieux pour la datation du décor ; comparé à des ornements peints dans les églises, il révèle cependant une certaine timidité d'exécution. Aux trois couleurs rencontrées ailleurs s'ajoute ici une quatrième, un vert foncé. Une couche picturale extrêmement usée laisse voir un dessin préparatoire rouge, l'enduit étant au contraire d'une solidité exemplaire. La frise est encadrée de deux rubans jaunes, de 3 mm de largeur chacun, dont celui du haut est à son tour surmonté d'un ruban rouge, de 4 mm, et celui du bas grassement souligné du noir. Il est toutefois remarquable que le peintre ait préféré ne pas couper le mur pignon par une corniche en trompe-l'œil mais ait choisi un parti architecturalement plus neutre.

1.2. Le décor du rez-de-chaussée

En dépit de sa probable fonction comme lieu de stockage (Marmoutier 2007, vol. 3 : 8-9), le rez-de-chaussée a reçu le même décor de joints rouges, comme le prouvent quelques vestiges épargnés sous un enduit décapé en 2008 sur la face orientale du mur 502, au-dessous des arrachements des voûtes, notamment une ligne reprenant leur contour ogival (Fig. 13).

Ce n'était cependant pas le cas de l'extrémité occidentale du bâtiment au niveau 1, qualifié de passage voûté. Dans cet espace à l'origine largement ouvert sur l'extérieur, on ne trouve que des bribes d'un faux appareil gothique peint sur une couche fine de badigeon (Fig. 14). Ses traces existent même à l'extérieur, côté nord : sur la face de l'ARC 552, on observe soit des claveaux stylisés soit leur dessin préparatoire à l'ocre jaune (Fig. 15), certains de ces claveaux étant semblables à ceux des ouvertures de la grande salle à l'étage (Marmoutier 2007, vol. 3 : 4). En somme, l'absence dans le dessin de tout excès décoratif et l'emploi d'une ocre rouge très vive suggèreraient une datation précoce, autrement dit dès le début du 13^e siècle.

1.3. Conclusions sur le principal décor d'origine

Relever les joints de mortier en ocre rouge est un procédé hérité des Romains et assez répandu en Europe occidentale jusqu'à l'époque gothique (cf. par exemple : Autenrieth 1995 : 62, pl. II, Fig. 7; Sapin 1994 : 133-134). Nous le retrouvons tout d'abord sur le même site de Marmoutier, sur un pilier cruciforme de l'abbatiale datée par Ch. Lelong des années 980 (Lelong 1987 : 165-171) mais qui peut appartenir aux alentours de l'an mil (communication personnelle de D. Prigent). Mais ce n'est pas un exemple isolé. « On a imité les joints de ciment rouge en teignant d'ocre le mortier frais à l'ancienne église de Chênehutte-les-Tuffeaux, au croisillon sud de Beaulieu-lès-Loches, au chevet de Selommes et au clocher de Saint-Julien de Tours. Dans ces deux derniers cas ces joints encadrent un appareil décoratif, comme au *fanum* de Criquebeuf. Tous ces exemples sont de l'onzième siècle, sauf Chênehutte, plus ancien » (Plat 1939 : 40). Les études récentes ont ajouté à cette liste les joints rubanés peints en rouge, il est vrai ravivés au 19^e siècle, sur le mur de la première façade de Saint-Mexme de Chinon (Andrault-Schmitt 2006 : 122)⁴. D'ailleurs, selon C. Davy, « le procédé de reprendre les joints de la maçonnerie est rare dans la région⁵ où se rencontrent plutôt des dessins de joints totalement indépendants de la réalité de l'appareillage. Il se rencontre plus fréquemment dans les régions situées plus au sud (Poitou, Charentes, Aquitaine...) selon les observations de C. Morin, restaurateur » (Davy 1999 : 207). Le chercheur ne cite que les exemples de l'ancienne prieurale de Cunaud (déambulatoire) et de l'église Saint-Pierre de Gennes, sa dépendance, tous les deux très proches géographiquement de Chênehutte-les-Tuffeaux évoqué par l'abbé Plat.

Quant à l'imitation du moyen appareil sur un enduit badigeonné, autrement dit au faux appareil roman, il est repéré surtout au nord de la Touraine, dans le bassin moyen du Loir : Saint-Gilles de Montoire, coupole de la croisée, début du 12^e siècle (Davy, Juhel, Paoletti 1997 : 137) ; Saint-Genest de Lavardin, porche et nef au moins, début du 12^e siècle (?)⁶ ; Saint-Pierre-du-Lorouër, 12^e siècle (Davy 1999 : 349, 351) ; Notre-Dame de Broc, second quart du 12^e siècle, et l'ancienne prieurale de Breil, troisième quart du 12^e siècle (Davy 1999 : 174-176, 178, 180). On ignore la date exacte à laquelle on abandonne ce type de décor. Tandis que le premier faux appareil de la chapelle Saint-Crespin d'Évron (Mayenne) daté également du troisième quart du siècle est encore d'une allure plutôt romane (« un tracé... réalisé à main levée donnant des modules de pierre très variés », selon les termes de C. Davy), celui de la salle des malades de la Maison-Dieu de Coëffort au Mans, daté vers 1180-1190, est déjà tout à fait gothique (c'est-à-dire très régulier, avec un tracé de joints fins et des pierres allongées), conformément à l'architecture qui l'abrite (Davy 1999 : 270-271, 326-329).

La forme des joints des claveaux imitant des petites colonnettes stylisées ressemblant à des épingles (un fût surmonté d'un « chapiteau »-boulette) réunies par une arcade est à comparer avec un motif, un peu plus évolué, peint sur l'intrados d'une baie romane à Saint-Martin de Cangey :

⁴. On retrouve également ce décor au revers de l'entrée latérale ouest de la nef mais celui-ci semble plus tardif.

⁵. Il s'agit plus précisément des Pays de la Loire.

⁶. Observation personnelle.

découvreuse de cette peinture Véronique Legoux l'a datée de la fin du 12^e siècle (Terrier-Fourmy 2002 : 40-41). Du reste, cette forme persistera durant encore deux ou trois siècles.

En somme, toutes ces comparaisons possibles, ainsi que les rapprochements convaincants (enduit, nuances des couleurs, emploi systématique du cordeau trempé) avec la peinture de la chapelle du Liget⁷, suggèrent une datation très proche de celle issue de la *Chronique des abbés de Marmoutier* et de l'analyse architecturale du monument, dans les années 1180 (Marmoutier 2007, vol. 3 : 9-10). Un décor de joints peints en rouge, réalisé partiellement avec la pose d'un enduit, se rapporte à ces traits plutôt archaïsants. Rien n'indique en outre un intervalle quelconque entre la fin du chantier et la peinture (Marmoutier 2007, vol. 3 : 4).

2. LE DEUXIEME DECOR

Cette peinture n'existe aujourd'hui que sous la forme d'écailles épargnées par ci par là aux niveaux 2 et 3 (1^{er} étage à l'origine), surtout au sommet du mur 505.

Le décor initial de la grande salle fut condamné par le percement de deux baies dans la façade méridionale, difficile à dater (agrégation 1002) mais antérieur à la mise en place du deuxième étage (agrégation 1003) attribuable à la fin du 17^e siècle (Marmoutier 2007, vol. 3 : 10 et 13). Un fin badigeon blanc fut alors posé pour recevoir immédiatement un nouveau décor qui reprend *grosso modo* la conception antérieure : un faux appareil aux pierres allongées complété à la hauteur des deux assises supérieures des murs gouttereaux par une frise végétale de rinceaux gras (Fig. 6 et 12).

Sur une teinture ocre jaune foncé, les joints blancs, de 11-12 mm de largeur en moyenne, semblent tracés à main levée (tout au moins n'y trouve-t-on pas de marque de corde) ; le blanc est épais. D'ailleurs, l'extrême usure de la couche picturale donne actuellement une impression parfaite mais illusoire de joints jaunes sur un fond de badigeon blanc (Marmoutier 2007, vol. 3 : 10). Le module de ce faux appareil mesure 14-16 cm sur 40-41 cm environ⁸. Un élément précieux de datation, les claveaux stylisés de la fenêtre 511, seuls visibles aujourd'hui et qui reprennent en partie ceux de la maçonnerie, sont aussi blancs mais cernés de brun (Fig. 16). La frise végétale fut peinte directement sur le badigeon et les rinceaux ocre rouge Bordeaux se détachaient sur un fond alternativement blanc et jaune. Les corniches, notamment la corniche 30044, gardent encore quelques traces de la même ocre rouge foncé et d'une large bande jaune dans leur partie inférieure.

Les derniers vestiges d'un décor semblable (fin badigeon blanc et badigeon ocre jaune foncé dans la même situation stratigraphique) sont perceptibles au rez-de-chaussée (face orientale du mur 502)⁹.

À défaut de statistique il est pour le moment impossible d'estimer la diffusion du décor des joints blancs sur fond jaune en Touraine et de préciser sa datation, mais de tels exemples ne manquent pas ailleurs en France (cf. par exemple : Sapin 1994 : 128, Fig. 6).

3. DECORS POSTERIEURS

On distingue ensuite deux couches de badigeon successives sur les murs, et même trois, précédées d'un enduit blanc, sur les ébrasements des fenêtres (FEN 511 et 514), sans compter un crépi et des teintures jaune et rose orangé appartenant visiblement à l'agrégation 1014 (niveau 2).

⁷. Vu que l'épigraphie conduit à situer sa « datation le moins loin possible dans la seconde moitié du 12^e siècle », R. Favreau propose « la décennie 70 et le début de la décennie 80 » (Favreau 1988 : 47). On peut établir les mêmes parallèles intéressants avec la peinture de Chisseaux qui ne bénéficie pas d'une datation assurée. On ignore, il est vrai, si les mêmes artistes travaillaient tant dans les églises que dans les édifices civils, ou pour dire mieux, tant sur les décors les plus simples, tel que celui de joints rouges, que sur les décors historiés.

⁸. À comparer avec le module du faux appareil sur les voûtes de la salle des malades de Coëffort déjà citée : « de 12 à 14 cm x 40 cm » (Davy 1999 : 329).

⁹. Observation d'Emeline Marot.

Conclusions

La Touraine ne manque pas de logis médiévaux qui ont conservé des vestiges de leur décoration peinte (Carré 2001 : 169-172) mais le premier décor de l'hôtellerie de Marmoutier en est le plus ancien connu et le seul qui appartienne encore à la peinture romane. D'où son importance pour l'histoire de la peinture profane dans la région. Malgré les multiples transformations subies par le bâtiment, le reste de la grande salle à l'étage ne nous offre pas quelques fragments incohérents mais un véritable ensemble décoratif. D'ailleurs, les traces du décor postérieur de faux joints blanc sont aussi dignes d'être préservées.

ETUDE TOPOGRAPHIQUE ET ARCHITECTURALE DE L'ENCEINTE : ANALYSE PRELIMINAIRE

Dans le cadre d'un mémoire de master 2 Recherche, Marion Vantomme a procédé à l'étude topographique et architecturale de l'enceinte de Marmoutier (Vantomme 2008). Les paragraphes suivants récapitulent les principales conclusions de ce travail, en y intégrant des réflexions en cours sur les agrandissements successifs de l'espace monastique dans le cadre de travaux de synthèse⁵.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ENCEINTE

Malgré la démolition quasi-totale de ses bâtiments monastiques après la Révolution, Marmoutier présente la rare particularité d'avoir conservé son enceinte intacte, ou presque, jusqu'à nos jours. Seul l'angle nord-ouest du tracé a été écorné, traversé par l'autoroute A10 à la fin des années 60 (Fig. 1).

Avant cette destruction partielle, l'enceinte entourait une superficie de 17 ha, partagée entre la vallée (11 ha) et le coteau (6 ha) et atteignait un périmètre de presque 2 km contre 1,5 km aujourd'hui.

Le tracé de l'enceinte, discontinu en raison du coteau, est globalement quadrangulaire excepté dans la vallée, où il présente un pan coupé sur le flanc ouest. La construction est un ensemble composite regroupant des segments de courtine, trois portes monumentales (Fig. 1 : n° 1, 6, 26 et 33), quatre tours circulaires aux angles (Fig. 1 : n° 34, 38, 39 et 40) et deux tours de même facture très rapprochées, au sud-ouest (Fig. 1 : n° 5), communément désignées sous le nom de tours de justice. Ces dernières sont reliées par une section de courtine percée d'une ouverture en plein cintre en partie basse, formant une porte d'eau, permettant le passage d'un cours d'eau canalisé traversant le monastère (Vantomme 2008 : 56). Certains segments de courtine ont conservé des contreforts, d'autres non.

La confrontation des vestiges existants avec les vues cavalières du 17^e siècle (Vues du *Monasticon Gallicanum* et de Gaignières, Fig. 2) et les sources écrites révèlent la disparition de plusieurs éléments :

- au sud, le portail dit de la Mitre, qui doublait le portail dit de la Crosse, à une centaine de mètres en retrait ;
- au nord-ouest, un second portail en retrait du portail Sainte-Radegonde situé sur la rue (portail qui n'apparaît que sur la vue de Gaignières, dessinée de l'est) ;
- à l'est, le portail de la Chambrerie, représentée aussi sur la vue de Gaignières et détruit lors de la construction de l'Aumônerie.

2. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'ENCEINTE (COURTINE ET TOURS)

Le travail de terrain a consisté en un relevé de toutes les parties accessibles de l'enceinte à l'aide d'un tachéomètre et en un enregistrement des éléments architecturaux. Cette analyse a aussi intégré des informations livrées par des travaux affectant les côtés oriental et occidental de l'enceinte (Fig. 1, 3 et Tab. 4).

⁵. Une réflexion générale sur l'évolution topographique du monastère, et en particulier de l'enceinte, a été récemment présentée ; voir E. Lorans, Circulation et hiérarchie au sein des établissements monastiques médiévaux (II). Autour de Marmoutier, *Topographie, circulations et hiérarchie au sein des ensembles monastiques dans l'Occident médiéval*, table-ronde organisée à Nice par M. Lauwers, 18-19 avril 2008 (actes à paraître dans les Mélanges de l'Ecole Française de Rome).

Les principales observations sont les suivantes :

- à l'exception du tronçon méridional, compris entre le portail de la Crosse et la tour sud-est (Fig. 3 : M.3), qui est édifié en moyen appareil maintenu apparent, l'essentiel de la courtine est construit en moellons de tuffeau dont de larges superficies sont enduites ;
- sur la plupart de son tracé, la courtine a une épaisseur de 80 à 90 cm, sauf au sud où elle atteint presque 1 m ; sa hauteur varie entre 3 m au sud, où elle a été tronquée, et 5 m sur l'essentiel de la construction conservée.
- tout au long du tracé, on observe, à intervalles irréguliers et à des hauteurs variables, des châteauplèvres ; ces fentes, d'environ 10 cm de large pour une hauteur de 15 cm, devaient contribuer au bon écoulement de l'eau mais beaucoup d'entre elles sont aujourd'hui bouchées ;
- les contreforts, irrégulièrement préservés, sont peu saillants ;
- les six tours circulaires présentent les mêmes caractéristiques : hauteur de 9 à 10 m ; diamètre intérieur compris entre 2 et 3 m ; épaisseur des murs de l'ordre d'1 m ; porte au rez-de-chaussée ; deux niveaux dont le second était accessible par une échelle ; rares archères en partie haute ; ajout ultérieur de fenêtres.

3. CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ELEMENTS ARCHITECTURAUX

D'un point de vue chronologique, l'enceinte est un assemblage disparate d'éléments dont la construction s'étire sur plusieurs siècles. L'analyse a permis de dégager les grandes étapes suivantes.

L'élément le plus ancien est le portail dit de la Crosse et le tronçon adjacent de la courtine, côté est, qui lui est chaîné (Fig. 4 : a et b). La construction de deux portails successifs est attribuée par la *Chronique des abbés de Marmoutier* à Hugues des Roches (1210-1227), mais dans son état actuel, le portail extérieur, le seul conservé, semble plutôt dater de la fin du 13^e siècle (Fig. 4 : a).

Suit la construction des tours circulaires (Fig. 4 : f, g et h), de quelques segments de courtine qui leur sont chaînés et du portail monumental de Rougemont donnant accès au logis de l'abbé (Fig. 4 : c et d) ; leurs caractéristiques architecturales permettent d'attribuer ces éléments à la fin du 14^e siècle.

Le portail de Sainte-Radegonde quant à lui fut entièrement reconstruit par les mauristes en 1719 (Fig. 4 : e).

La datation de segments de courtine qui ne sont pas chaînés avec des portails ou des tours, comme sur le flanc ouest par exemple, est plus délicate ; ils sont de toute manière postérieurs aux éléments remarquables de l'enceinte et ont certainement connu de nombreuses reconstructions depuis la fin du 14^e siècle.

4. PREMIERES REFLEXION SUR L'EVOLUTION DE L'ENCEINTE

Dans l'étude de l'enceinte, la confrontation entre données matérielles et sources textuelles ne commence pas avant le 13^e siècle, quand est mentionnée la construction du double portail identifié au dispositif d'entrée méridional du monastère, une identification fondée sur la mention, dans le même passage, de la construction de la grange, à proximité de la seconde porte (Fig. 1, n°1 et 6)⁶.

Avant cette date, on dispose de quelques jalons relatifs à l'enceinte monastique :

⁶ « Iste Hugo fecit fieri magna duas portas hujus abbatiae, cum ipsarum domibus et horreis inter illas existentibus. Fecit etiam fieri grangiam quae satis prope secundam portam situatur. Insuper ipse aedificavit grangiam de Mellaio cum porticu et columbario et muris illius manerii » (*Chronique des Abbés de Marmoutier, in Recueil des Chroniques de Touraine*, éd. A. Salmon, Tours, 1854, p. 325).

- fin 4^e-début 5^e siècle : la mention par Sulpice Sévère de la porte (dérobée) du monastère (« ad pseudoforum monasterii ») impliquerait l'existence d'une enceinte à l'intérieur de laquelle seraient dispersées les cellules des premiers ermites⁷ ;
- après 847 : le récit de la translation des reliques de saint Gorgon déposées en 847 dans une chapelle extérieure au monastère fait état de l'enceinte sous le terme de « moenia »⁸ ;
- fin 11^e siècle : la porte du monastère est citée dans le texte de consécration du cimetière Saint-Nicolas par le pape Urbain II en 1096, au lendemain de la consécration de la nouvelle église abbatiale⁹ ;
- entre 1104 et 1124 : la construction d'une enceinte de haute taille autour du monastère est attribuée à l'abbé Guillaume de Combourg.¹⁰

Les deuxième et troisième mentions permettent de localiser la porte citée au nord-ouest de l'enceinte basse de sorte que l'on peut sans trop de risque supposer une continuité topographique pour ce qui fut l'entrée principale du monastère jusqu'au 13^e siècle au moins avec l'actuel portail de Sainte-Radegonde.

Reste à déterminer le moment de la fixation du tracé tel que les sources iconographiques modernes nous le font découvrir. Dans la vallée, ce tracé doit remonter au plus tôt à l'entreprise attribuée à Guillaume de Combourg, au début du 12^e siècle. En effet, l'extension restituée du cimetière consacré par le pape en 1096 suggère que l'enceinte ne s'étendait pas alors jusqu'à la Loire, au bord de laquelle se dressait l'église Saint-Nicolas à laquelle cette nouvelle aire funéraire était associée (Zadora-Rio 2000).

Dans l'état actuel de la réflexion, on suppose une extension progressive de l'enclos monastique du coteau vers la Loire, sur laquelle des terrains ont pu être gagnés au fil des siècles. Cette extension justifierait la construction au début du 13^e siècle des portails méridionaux qui desservait la partie du monastère dévolue à des bâtiments de service et de stockage ainsi qu'à des jardins, le pôle religieux (église abbatiale et cloître) étant implanté au pied du coteau.

L'incorporation du plateau au monastère n'est pas mentionnée avant le 14^e siècle : le manoir de Rougemont est cité pour la première fois dans la *Chronique des abbés* sous le nom de Simon Le Maillé (1330-1352) mais selon une formulation ambiguë¹¹ : l'abbé a-t-il intégré le manoir de Rougemont à l'enceinte abbatiale en étendant l'enclos sur le plateau ou a-t-il fait reconstruire la totalité de l'enceinte ? La datation des tours circulaires attribuées à la fin du 14^e siècle suggère plutôt une reconstruction générale de l'enclos à cette période.

Tableau 4 ci-dessous: Synthèse des caractéristiques et des dimensions des éléments composant l'enceinte par mur et par tronçon de mur (Vantomme 2008).

(Les dimensions sont indiquées en mètres ; celles écrites en italiques sont à vérifier ; X signifie la présence de l'élément et les cases en gris l'absence ; nr signifie non renseigné).

⁷. « Sed plane, ut experti sumus, immunitam ad tempus gratiam multiplici mercede reparavit. Vidi postea ad pseudoforum monasterii ipsius adductum energumenum, et prius quam limen attergeret, fuisse curatum » (Sulpice Sévère, *Dialogues*, III, 14, 1, p. 211 cité par Pietri 1987, p. 423, note 375).

⁸. « in Salicto videlicet vel territorio juxta praefata moenia ejusdem monasterii, quousque ajus tempus sepeliendi in ecclesia juxta idem monasterium, Christo disponente, constructa evenerit. » in *Translatio s. Gorgonii in Maius Monasterium* (*Acta Sanctorum*, Mars, t. II, XI, Paris, 1865, p. 57).

⁹. «... et inde versus occidentem inter viridarium nostrum et vineam usque ad viam quae de Sancto Nicolao ducit ad portam monasterii nostri... » *Textus de dedicatione ecclesiae Majoris Monasterii*, in *Recueil des Chroniques de Touraine*, A. Salmon éd., Tours, 1854, p. 341. Le texte est attribué par P. Lévêque aux dernières années du 11^e siècle (voir Zadora-Rio 2000, p. 202, note 17).

¹⁰. « Totum etiam coenobium istud muris eminentibus circumcirca munivit », *Chronique des Abbés de Marmoutier*, in *Recueil des Chroniques de Touraine*, p. 320.

¹¹. « Fecit enim clausuram hujus abbatiae cum manerio de Rubeo Monte ; aedificavit etiam capellam et partem claustrum... » *Chronique des Abbés de Marmoutier*, p. 331.

N° Mur	N° Tronçons	Description	Longueur	Epaisseur	Hauteur	Diamètre intérieur	Contreforts				Chantepleures	Portes	Fenêtres	Archères	Autres éléments
							Intérieur		Extérieur						
							Largeur	Epaisseur	Largeur	Epaisseur					
1	-	Tour sud-est	nr	nr	9	2						x	x		
2	1	Courtine	85	0,9	4,5		0,8	0,45	0,8	0,45					
	2	Courtine	75	0,7	4,5						x	x			
	3	Courtine	80	0,9	4,5-5		0,8	0,45	0,8	0,45	x				
	4	Courtine	15	nr	3,5		nr	nr	nr	nr	nr	nr			
3	1	Courtine	10	0,9	4,5										
	2	Courtine	10	0,9	4,5										
	3	Courtine	80	0,9	4,5		0,9	0,5	0,9	0,5	x				
	4	Courtine	30	0,9	3		Contreforts détruits		0,85	N.R.	x				
	5	Courtine	80	0,7-0,8	3		0,9	0,45			x	x			
	6	Courtine	100	1	3		0,85	0,6	0,85	0,6	x		x		
4	-	Portail de la Crosse	32	5	nr							x	x		
5	-	Courtine	nr												
6	1	Courtine	4	nr	4,7										
	2	Courtine	100	Inaccessible	5		Contreforts détruits?		0,9	0,6		x	x		
7	-	Tours de Justice	nr	nr	10	2,8						x	x	x	Porte d'eau
8	1	Courtine	103	0,9	5						x				
	2	Courtine	47	0,9	3,8							x			
	3	Courtine	15	nr	nr										
9	-	Bâtiment	12,4	nr	nr								x		
10	-	Portail de Sainte Radegonde	nr	nr	9							x			
11	-	Courtine	77	0,77	2,8				nr	nr					
12	-	Courtine	160	0,6	2,5				nr	nr		x			
13	1	Courtine	79	0,9	3,8				0,7	0,48	x				
	2	Courtine	15	0,9	3,8				nr	nr					
	3	Courtine	37	0,9	3,8				0,7	0,48	x	x			
14/16	-	Portail de Rougemont	15	10	9							x	x		
	-	Tours du portail	nr	nr	12	2,8						nr	x		
15	-	Courtine	12	Inaccessible	nr		nr	nr	0,65/1	0,5/1					
17	1	Courtine	37	0,9	4				0,9	0,6				x	
	2	Courtine	60	0,9	3,5				0,9	0,6		x			
18		Tour angle nord est	nr	nr	7,8							x	x		
19	1	Courtine	30	0,9	3,5										
	2	Courtine	22	0,9	3,5										
	3	Courtine	11	nr	3,3										
	4	Courtine	53	nr	3										
	5	Courtine	36	nr	2,8 (arasé)										
20	-	Courtine	30	0,9	3,5						x				
21	-	Tour du Hibou		0,95	9,3	2,9						x	x	x	
22	-	Courtine	30	0,9	3,5				0,68	0,5	x				

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

- BNF, Paris

Gaignières, Vue de l'abbaye de Marmoutier-lez-Tours, de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur (Cabinet des Estampes, Aquarelle n° 5291).

- Archives départementales d'Indre-et-Loire (ADIL)

H 236-2 : [plan de la partie sud-ouest du monastère, 18^e siècle].

H 305-10 : [plan et élévation sud de la maison du grand prieur].

- Germain (dom M.), *Monasticon Gallicanum*, reproduction par M.Peigné-Delacourt, Paris, 1871, réimpr. Bruxelles, 1967.

2. SOURCES ECRITES IMPRIMEES

- *Recueil des Chroniques de Touraine*, A. Salmon éd., Tours, 1854.

- *Translatio s. Gorgonii in Maius Monasterium*, *Acta Sanctorum*, Mars, t. II, XI, Paris, 1865, p. 55-57.

3. BIBLIOGRAPHIE

Andrault-Schmitt 2006

Andrault-Schmitt C., L'église de pèlerinage, XI^e- XIII^e siècles : le décor, in E. Lorans (dir.), *Saint-Mexme de Chinon, V^e-XX^e siècles*, CTHS, Paris (Archéologie et histoire de l'art, 22) : 89-131.

Autenrieth 1995

Autenrieth H.-P., Structures ornementales et ornements à motifs structuraux : les appareils peints jusqu'à l'époque romane, *Le rôle de l'ornement dans la peinture murale du Moyen Age. Actes du colloque international tenu à Saint-Lizier du 1^{er} au 4 juin 1995*, Poitiers : 57-72.

Carré 2001

Carré G., Indre-et-Loire, Maine-et-Loire – Architecture domestique, décor peint de la seconde moitié du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e siècle, *Bulletin Monumental*, 159-II, 2001 : 169-172.

Coowar 1999

Coowar N., *Evolution topographique de l'abbaye de Marmoutier du Moyen Age au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du Moyen Age, Université de Tours, 2 vol. dactyl. (sous la direction d'Elisabeth Lorans).

Davy, Juhel, Paoletti 1997

Davy C., Juhel V., Paoletti G., *Les peintures murales romanes de la vallée du Loir*, Vendôme.

Davy 1999

Davy C., *La peinture murale romane dans les Pays de la Loire : l'indicible et le ruban plissé*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne.

Favreau 1988

Favreau R., Peinture et épigraphie : la chapelle du Liget, *Cahiers d'Inventaire*, n° 15. *Peinture murales romanes (Région du Centre)* : 41-49.

Galinié et al. 2005

Galinié H. et al., ARSOL, la chaîne de gestion des données de fouille du Laboratoire Archéologie et Territoires, *Les petits cahiers d'Anatole*, 17 (27/05/2005) : http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_17.pdf.

Lelong 1987

Lelong C., L'abbatiale de Marmoutier au Xe siècle, *Bulletin monumental*, 145-II : 165-171.

Le Maho, Wasylyszyn 2008

Le Maho J. et Wasylyszyn N., *Saint-Georges de Boscherville, 2000 ans d'histoire*, Rouen, GRAPC.

Marmoutier 2007

Lorans E. (dir.), *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2007*, Université de Tours, LAT, 3 vol. dactyl.

Marot 2006

Marot E., *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire), analyse archéologique des vestiges antérieurs au 11^e siècle*, mémoire de Master 2 recherche, 2 vol. dactyl. (sous la direction d'E. Lorans).

Piéri 1983

Piéri L., *La ville de Tours du IV^e au VI^e siècle, naissance d'une cité chrétienne*, Rome, Ecole française de Rome, 1983 (Collection de l'Ecole française de Rome, 69).

Piéri 1987

Piéri L., Tours, in Piéri L. et Bienne J. (éd.), *Topographie chrétienne des Cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle. Province ecclésiastique de Tours (Lugdunensis Tertia)*, Paris, De Boccard : 19-39.

Plat 1939

Plat G., *L'art de bâtir en France des Romains à l'an 1100 (D'après les monuments anciens de la Touraine, de l'Anjou et du Vendômois)*, Paris.

Sainrat 1979

J.-G. Sainrat, *Cahier de fouilles : Chœur 1-1979*, AMT n° 27, non paginé.

Sapin 1994

Sapin C. (dir.), *Édifices et peintures aux IV^e-XI^e siècles*, Actes du 2^e colloque C.N.R.S. Archéologie et enduit peints, 7-8 novembre 1992, Auxerre – Abbaye Saint-Germain, Auxerre.

Terrier-Fourmy 2002

Terrier-Fourmy B., *Voir et croire. Peintures murales médiévales en Touraine*, Tours.

Vantomme 2008

Vantomme M., *L'enceinte monastique de Marmoutier : étude topographique et architecturale*, mémoire de Master II Recherche en archéologie, université de Tours, 2 vol. dact. (dir. E. Lorans).

Zadora-Rio 2000

Zadora-Rio E., Lieux d'inhumation et espaces consacrés : le voyage d'Urbain II en France (août 1095-août 1096), in Vauchez A. (éd.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques*, Rome, Ecole française de Rome, 2000: 197-213 (Collection de l'Ecole française de Rome, 273).

Zadora-Rio, Galinié *et al.* 1992

Zadora-Rio E., Galinié H. *et al.*, Fouilles et prospections à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire), rapport préliminaire 1986-1991, *RACF*, 31 : 75-166.

ANNEXES

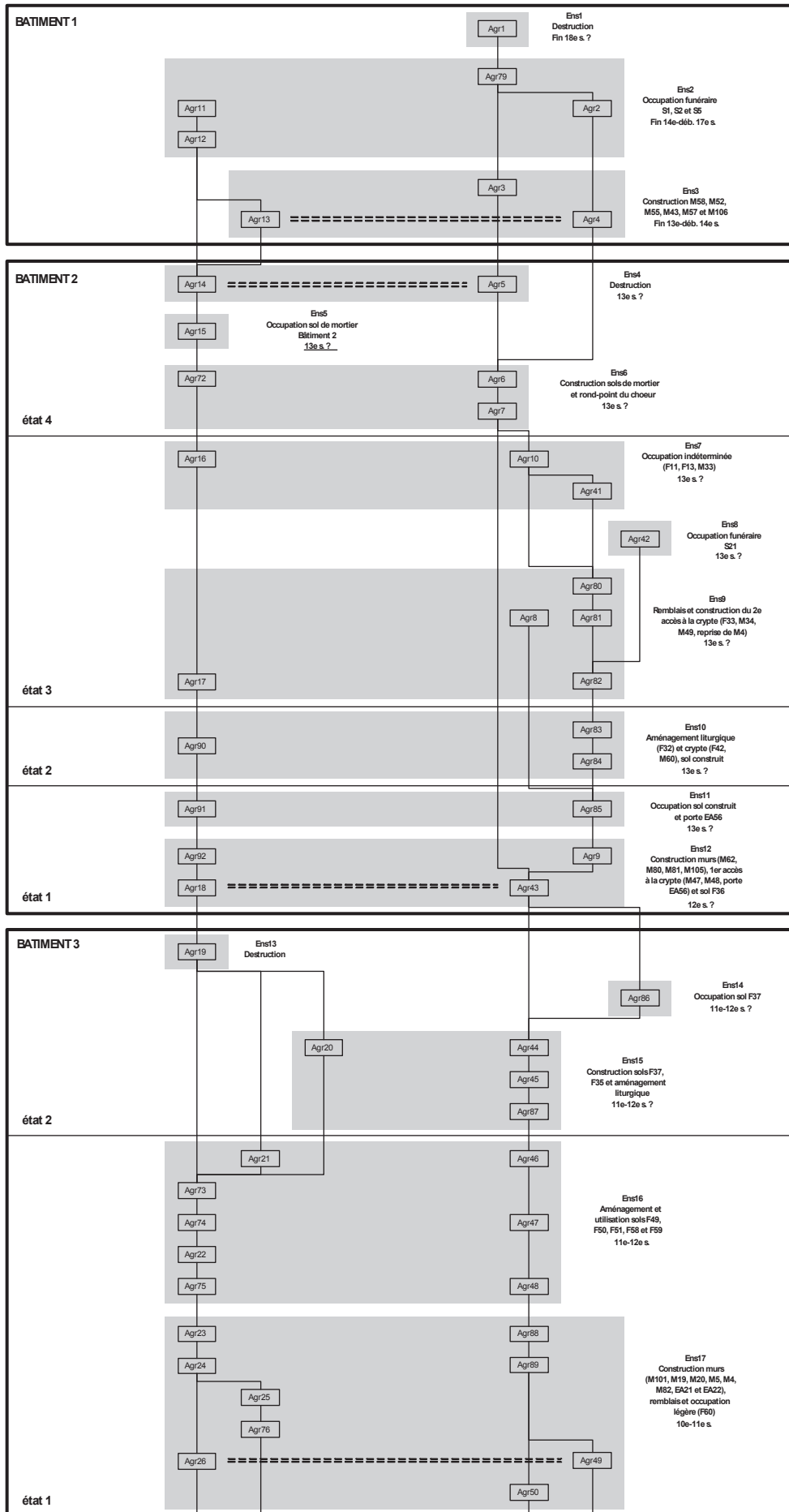
Annexe 1 : diagramme des agrégations de la zone 1

Annexe 2 : diagramme des agrégations de la zone 4

Diagramme des agrégations de la Zone 1

Sect.1

Sect.2



P7

P6a

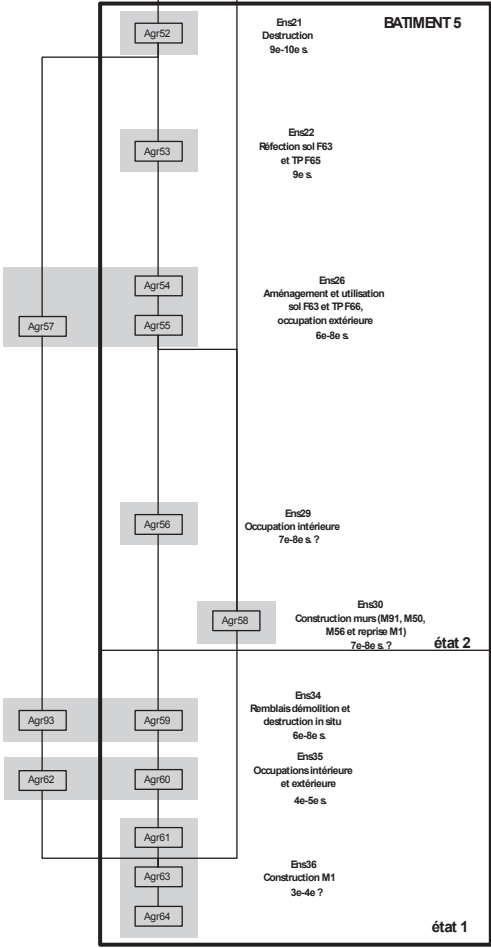
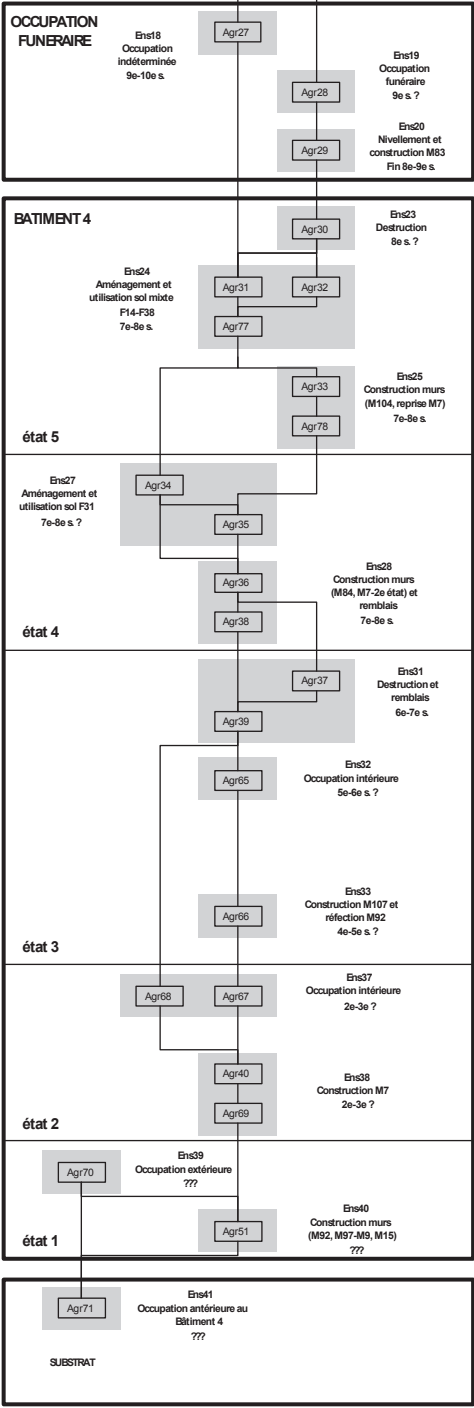
P6b

P6c

P6d

P5a

P5b



----- Période 1 : l'anthropisation du site au 1er-2e s. -----

----- Période 2 : une villa des 2e-3e s. -----

----- Période 3 : un bâtiment monastique aux 5e-8e s. -----

----- Période 4 : l'église du 9e s. -----

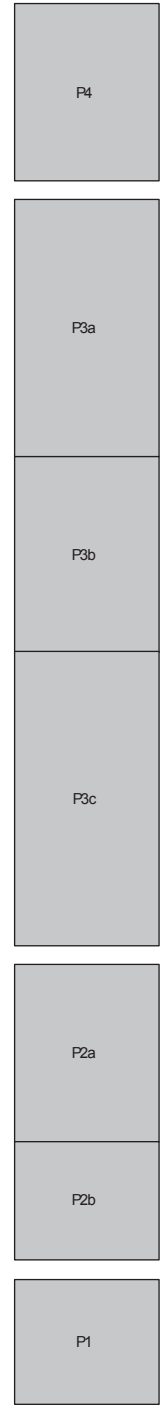


Diagramme des agrégations de la Zone 4

